

PLOUGUERNEAU

par

le Chanoine Henri PÉRENNÈS

Vice-Président

de la Société Archéologique du Finistère

UNE PAROISSE

entre

Manche et Océan



Dessins

de M. le Vicomte Frotier de la Messelière



14 août
1928

*Note Dame de Grouanec, à
Grouanec-Cozen Plouguerneau
Faites en pierre peinte*

IMPRIMATUR :

Quimper, le 30 avril 1941.

† **ADOLPHE,**

Evêque de Quimper et de Léon.

PLOUGUERNEAU

A mon excellent Ami
M. JEAN-FRANÇOIS HILY
CURÉ
de PLOUGUERNEAU

Plouguerneau ⁽¹⁾

Préliminaires

Plouguerneau est une grosse paroisse, qui tout en ayant le titre de cure, fait partie du doyenné de Lannilis.

On dit en breton *Plouguerné*. Les habitants de Plouguerneau s'appellent Plouis-Kerné. On voit donc que l'éponyme de la bourgade est le saint personnage qui l'a fondée vers le VI^e siècle. *Kerné* ou *Kerno* est encore un nom de famille.

Plouguerneau est limité au nord par la Manche, à l'est par Guissény et Kernilis, au sud-ouest par Plouvien, au sud par l'Aber-Wrach, qui le sépare de Lannilis et de Landéda (2).

L'Aber-Wrach, qui prend sa source dans la région de Saint-Thonan et Trémaouézan, passe à Kernilis et entre au terroir de Plouguerneau par la riante et pittoresque vallée du Diouris, que domine à flanc de coteau le manoir de Kerandraon.

A deux kilomètres en aval du moulin du Diouris, existe un vieux pont, gué romain ou gaulois, formé de grandes roches et de dalles aux vastes dimensions. On l'appelle le Pont-Crac'h. La croyance populaire y a vu

(1) Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à mener ce travail à bon terme, notamment le clergé de Plouguerneau, MM. le vicomte Frotier de la Messelière et Alain du Cleuziou, de Saint-Brieuc, MM. Carruel de Mayret, Gabriel Queffurus et François Jules de Plouguerneau.

(2) Ce mot Aber-Wrac'h, anciennement *Aber-Grac'h*, signifie « rivière de la vieille » tout comme *Pont-Grac'h* : « pont de la vieille. »

l'œuvre d'une puissance surhumaine et en a fait le *Pont du Diable*. Le meunier du Diouris en avait besoin. Satan lui demanda pour salaire l'âme du premier être qui le traverserait. Le diable se mit à l'œuvre, taillant les blocs à l'aide d'un grand marteau. Quand le pont se trouva terminé, ce fut un malheureux chat que le meunier jeta du sac qu'il avait apporté. Grande fut la colère du Malin. De dépit, il lança son marteau, qui se ficha en terre et prit la forme d'une croix. C'est une croix en granit dont un croisillon a disparu, ainsi que l'extrémité supérieure. L'abbé Abgrall l'a vue il y a de 50 à 60 ans, au bord de la grand'route, près de la maison du cantonnier, parmi les hautes touffes de sureau qui entouraient son jardinet. Et il note que jamais un paysan, qui salue avec tant de respect les autres croix, ne se signera devant celle-ci qu'il considère comme le marteau du diable (1).

A un kilomètre en aval du Pont-Crac'h le Pont de Paluden permet le passage, de Plouguerneau à Lannilis, à l'endroit jadis appelé *Treiz Plouguerné* (2). Le pont de bois fut remplacé il y a huit ans par le pont de fer actuel, dont l'inauguration solennelle eut lieu le 3 novembre 1933, sous la présidence de M. Larquet, préfet du Finistère.

Si l'on descend la rivière, voici que s'offre aux confins maritimes de Plouguerneau toute une série d'anses et de grèves : Perros, Saint-Antoine, Keridaouen, Kerazan, puis Kervezzen qui aboutit à Saint-Cava. Nous voilà sur l'emplacement présumé de la légendaire

(1) *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1890, p. 71-7.

(2) Archives de Plouguerneau. — Le 17 juin 1799, Denis Herlent de Kerouady déclare qu'il est propriétaire du passage et bateaux situés à l'Aber-Wrach, connu sous le nom de *Paluden* ou *Treiz Plouguerné*.



Tolente, qui aurait disparu engloutie par les flots. Tolente, si l'on en croit la tradition populaire, était célèbre par la grandeur de son enceinte, la force de ses remparts et la beauté de son port. Il n'était mention dans toute l'antiquité que des richesses et du luxe de Tolente. La cité eut ses monarques qui furent parfois en conflit avec les Romains. Ceux-ci avaient détruit la ville dans la première partie du IV^e siècle. Tolente se releva, et saint Paul de Léon disait un jour à ses habitants : « J'ai détruit chez vous un serpent, et pour le prouver j'en laisse un autre sous la croix de Pont-Crac'h ». L'année 873 marqua la disparition de Tolente, détruite par les Normands et recouverte par les flots. (1)

Le port de l'Aber-Wrach a eu son importance au moyen âge. Voici ce qu'en dit, en 1321, l'auteur de la préface de la 3^e édition du *Catholicon* : « Le Bas-Léon commande à la terre et à la mer de Bretagne. Il sert comme de grenier d'abondance aux pays frontières, et surtout, par le très célèbre port de l'Aber-Wrach, il fournit les aliments nécessaires aux pays étrangers et très lointains ». Le fret de sortie au XV^e siècle, se composait de bétail, de toile, de viande salée, d'avoine, de fèves, de gruau, de poissons secs. En retour les caravelles ramenaient à Plouguerneau, surtout du vin de Bordeaux et du sel de La Rochelle. Le vin, logé dans les celliers des marchands, était acheté sur place par des gentilshommes du pays (2)

(1) Kerdanet, *Les Vies des Saints*... p. 31, note 2 — *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1914, p. 85-89. — *Dictionnaire d'Ogée, sub verbo Plouguerneau*.

(2) *La Navigation*, note M. Le Guennec n'allait pas sans périls. La nuit même où la *Marguerite d'Aber-Grach*, revenant de La Rochelle, entra dans le havre, elle fut prise et emmenée par d'audacieux corsaires anglais (*Nos vieux manoirs à légendes*, p. 174).

Remontant la côte nous y trouvons en face de Lilia la grève de Kervenny, puis par-delà la presqu'île de Kelerdut et la Pointe du Spins, la Grève-Blanche (Aod-Venn), la baie du Corréjou, la grève de Créac'h-an-Avel, celles du Zorn et du Vougaot.

Tout cela est serti d'archipels et d'ilots, témoins d'anciens promontoires démantelés, d'un côté par l'oscillation séculaire d'affaissement et de soulèvement du sol, de l'autre par le choc puissant des lames : Ile d'Erc'h, archipels de Stagaden et de Lezent, Ile-Venan, Ile-Vierge, Lijaven, Lizenzu.

Elevée à peine de 12 mètres au-dessus du niveau de la mer, l'Ile-Vierge sert de piédestal à un superbe phare, qui éclaire le dangereux passage de l'Océan à la Manche. Il fut bâti de 1897 à 1902, et remplaça l'ancien phare dont la hauteur était de 33 mètres, la portée de 14 milles.

Le nouveau phare, qui mesure à la base 16 mètres de diamètre, compte 73 mètres de hauteur. A éclats blancs réguliers qui s'espacent toutes les cinq secondes, il porte à 39 milles par temps moyen, à 14 milles par temps brumeux. Son intensité lumineuse est de 500.000 bougies (1).

Aux jours d'hiver, par les grandes tempêtes qui soufflent du large en rafales, la mer mugit; c'est alors que les vagues furieuses et hurlantes viennent battre toutes blanches d'écume, la côte de Plouguerneau, et les innombrables récifs qui l'encerclent de près ou de loin. Ces parages, où la Manche et l'Océan se marient dans la musique des grandes houles, sont ou ne peut

(1) Il y a deux autres phares à Plouguerneau, ceux de Roc'h-Gorret et de Lanvaon.



— il —

plus dangereux pour la navigation et ont vu de multiples naufrages.

Faut-il rappeler ici le navire anglais *Neptune* venant sombrer au début de mars 1792, sur la côte de Tréménec'h? Sa cargaison, d'une valeur d'un million, fut pillée par les riverains. Sur la réclamation du ministre anglais, les ministres de l'Intérieur et de la Marine firent procéder à une enquête, qui fut faite le 6 mars 1792 par Jacques Dandin, juge de paix de Brest. Il prit avec lui 168 hommes, et arriva à Plouguerneau le 7 mars, vers huit heures du matin. Bricet et Rolland, délégués par le district de Lesneven vinrent l'y rejoindre à deux heures de l'après-midi, et les opérations commencèrent. Elles amenèrent la découverte d'effets enfouis dans les terres et dans les sables : balles, coffres, futailles, caisses et paniers. Les prêtres de l'endroit coopérèrent à la restitution. Le 20 mars les Brestoïses regagnèrent leurs pénates (1).

Dénudé et battu des vents, le sol de Plouguerneau forme un plateau fort étendu qu'agrémentent cependant quelques oasis. Il n'est que de monter au clocher pour apercevoir des bouquets d'arbres émergeant de ci de là, au bourg, à Kernéac'h, à Lesmel, à Tréménec'h-Vihan.

Plouguerneau comptait, au dernier recensement 5782 habitants.

La population a comme ressources l'élevage et l'agriculture. Peu de terres sont incultes; le sol, qui donnait autrefois beaucoup de lin, produit surtout du blé.

(1) Archives de Plouguerneau.

La récolte du goémon que l'on transforme en soude occupe une bonne partie des habitants. On le recueille à marée basse, au moyen d'une longue faucille mesurant de 4 à 5 mètres et à laquelle on donne le nom curieux de guillotine (*ar guilhotin*). Chaque bateau contient deux hommes. De mars à octobre un certain nombre de goémoniers s'embarquent au Conquet pour les îles Molène et Benniget, avec des chevaux et des charrettes. Pendant leur séjour dans ces îles ils logent sous des huttes, qu'ils ont construites eux-mêmes. Là-bas ils brûlent le goémon. Ceux qui restent au pays amènent leur récolte à l'usine du Traon. Certains goémoniers réalisent parfois un gain annuel de 30 à 40.000 francs.

* *

Plouguerneau a absorbé au cours de la Révolution le territoire de l'ancienne petite paroisse de Tréménéc'h.

Le vocable Tréménéc'h indique qu'elle a été fondée par des moines, au moment de l'émigration des Bretons en Armorique.

Il est malaisé, faute de documents, de définir exactement les limites de cette paroisse. Les noms du plus grand nombre de ses villages nous ont été fournis par le dépouillement des registres de catholicité que possèdent les archives départementales. Les voici :

Creac'heam	Kersal-Bihan
Croaz-Ru	Kervelogan
Cruquerrou	Kervohic
Enez-Sarq	Mescollé
Al Lann	Mesmeur
Lantsantverzer	Picbran

Kergengar
Kergoff
Kergratias
Keruralen

Pompilio
Quelerven (moulin) (1)
Trolouc'h
Ty-hir

Nous savons d'autre part que les manoirs du Moustier (2), du Ménan, de Kervélogan et de Pompilio (3) se trouvaient en Tréménéc'h.

Outre son église paroissiale située à Tréménéc'h-Vras, la petite bourgade possédait la chapelle des saints Laurent et Etienne, dite La Martyre, la chapelle Saint-Michel et la cellule de dom Michel Le Nobletz.

« Toute la paroisse de Tréménéc'h, écrivait en 1786 M. Caill recteur, est au couchant de l'église paroissiale (4); au nord et au levant Plouguerneau vient jusqu'au cimetière... La paroisse a au plus trois quarts de lieue en sa longueur et une demie lieue à peine en sa largeur ». Sa population était de près de 500 habitants, son revenu de 500 livres.

C'est le 12 février 1792 que Tréménéc'h fut annexé à Plouguerneau. Un mois plus tôt, le 11 janvier, la pétition des habitants relative à la conservation de leur paroisse avait été rejetée par le département « parce que la paroisse est peu populaire, que l'église est à peu de distance, à un quart de lieue de Plouguerneau, qu'elle est battue par les vents et a besoin de réparations ».

(1) Le manoir de Quelerven était en Plouguerneau.

(2) René Tymen était, en 1691, seigneur du Moustier.

(3) Botbillesau au xvi^e siècle.

(4) La Martyre où le service avait été transféré de l'église paroissiale ensablée.

Monuments anciens ⁽¹⁾

La commune de Plouguerneau est pour l'archéologue la partie la plus intéressante du canton de Lannilis. Elle dût être occupée aux temps néolithiques par une population dense, si l'on en juge par le nombre de monuments mégalithiques qui se sont conservés jusqu'à nous.

Ce sont d'abord les menhirs. Commençons par ceux de Castel-Ac'h.

On accède à Castel-Ac'h, en face de l'Île-Vierge par une sorte d'isthme assez resserré, puis on pénètre dans une enceinte bordée d'un parapet à pierres sèches qui entoure toute l'esplanade gazonnée formant l'aire de la pointe. Sur cette enceinte apparaissent des vestiges d'un mur cyclopéen, qui semble la couper en deux parties, du nord au sud, dans le sens de la longueur. Quelques blocs de cette muraille qui émergent du sol ont presque une apparence de petits menhirs bouleversés. L'extrémité nord aboutit juste à l'escalier qui mène à un petit môle où viennent aborder des bateaux, notamment celui qui dessert le phare de l'Île-Vierge.

Au sud de Enez-Sang, le menhir de 2 m. 70 de haut signalé par M. du Châtellier n'existe plus.

Au nord et près de Kergasquen, menhir de 7 mètres de haut.

Menhir de 4 mètres de hauteur et de 4 m. 25 de tour

à Goarivan, près de la mer. On essaya de le détruire en 1907 en y forant un trou de mine.

A 1400 mètres au sud de Lilia se trouvent, dans la plage, un petit menhir ensablé et des traces de cromlec'h (1).

Au Grouanec, on voit une pierre levée, en forme de pyramide tronquée, octogonale, haute de 3 mètres et surmontée d'une croix. Elle se trouve à 130 mètres de la borne kilométrique qui marque 8 kilomètres 7 du Folgoat et 4 kilomètres 2 de Plouguerneau. C'est sans doute une ancienne borne romaine; elle se trouve en effet en bordure de la voie romaine qui venant du Folgoat, passe entre Kernilis et Guissény pour traverser le bourg de Plouguerneau, longer le manoir de Lesmel et plonger dans l'anse de Perros, en face de Landéda et du monastère des Anges.

Un tronçon de colonne octogonale d'un mètre de long est fiché dans la fontaine de la chapelle de La Martyre.

Des dolmens se voient aussi à Plouguerneau. Le plus imposant par ses dimensions est celui de Lilia, situé à une centaine de mètres de la chapelle. Il comprend deux chambres mégalithiques à dalle de fond commune.

La table a 4 mètres de longueur et une épaisseur maxima de 90 centimètres; les supports correspondants dépassent 1 m. 50 de hauteur; le développement total est de 9 mètres. Bien que mutilé, ce monument a grande allure.

M. du Châtellier signale près des ruines de l'ancien manoir de Pradméan un dolmen aujourd'hui disparu.

A 600 mètres au nord de la chapelle Saint-Michel, on

(1) Voir du Châtellier *Les Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 2^e édition, p. 135-137.

(1) *Bulletin de la Société Arch. du Finistère*, 1914, p. 96.

voit encore des pierres fichées en terre, ayant servi de supports de dolmen. M. l'abbé Abgrall pratiqua des fouilles en 1880 entre ces pierres, et y trouva éparpillés quelques fragments de poteries, des débris d'ossements et beaucoup de galets.

Comme tumulus, signalons celui de l'Île-Véan, celui de l'Île-d'Erc'h, celui de Kelerdut, ceux de Saint-Michel.

Le premier domine tout l'avant-pays immergé. Le second est un tertre de 3 mètres de hauteur, formé de pierres de volume médiocre. Au nord du hameau de Kelerdut, à 60 mètres de la falaise, est un tumulus de 15 mètres de diamètre sur 1 m. 20 de haut. Fouillé en 1902 par le commandant Martin, il donna un coffre à sépulture de 1 m. 30 de long sur 0 m. 30 de large et 0 m. 80 de profondeur, fait de parois à pierres sèches.

A 100 mètres au nord de la chapelle Saint-Michel trois tumulus se profilent en ligne droite, en direction est-ouest. Un retranchement partant du tumulus le plus à l'est va jusqu'à vers la mer. En septembre 1880, M. l'abbé Abgrall fouilla les deux tumulus extrêmes est et ouest de cet alignement, mesurant chacun 10 à 12 mètres de diamètre et 1 mètre de haut. Ils recouvraient des sépultures dolméniques à parois maçonnées en pierres sèches. A l'intérieur étaient des cendres, un silex, quelques rondelles en ardoise, et les débris d'un vêtement en cuir.

Face à l'Île-Vierge, au lieu dit Men-Ledan, on découvrit au début de janvier 1934 une dizaine de tombes préhistoriques. Les fosses des deux plus grandes ont respectivement 1 m. 80 et 2 mètres de longueur. Près de celles-ci se trouvent alignées d'autres tombes

plus petites ayant 80 centimètres environ et espacées de 20 centimètres les unes des autres. On y découvrit seulement des fragments d'os et un magma rougeâtre provenant de poteries désagrégées.

Près de la grève de Saint-Michel, camp avec retranchements ensablés appelés Mâner-Méan.

Une hache en bronze à ailerons fut trouvée à Tréménéch. On découvrit en 1860 une cachette à fondeur composée de haches à salon, sans anneau latéral.

Près de la chapelle Saint-Cava, tuiles à crochets et substructions nombreuses. On y trouva une belle monnaie gauloise en or, qui passa au musée de Kermuz en Pont-l'Abbé, chez M. du Châtellier.

Seigneuries et Manoirs

Voici d'après une réformation sans date, qui doit se placer dans la seconde partie du xv^e siècle, les nobles et les demeurances de Plouguerneau qualifiées manoirs.

Nobles

Henry Coetquenau	Yvon du Boys
Vincent Kerouzéré	Guyon Le Barbu
Prigent Coettivy	Guillaume an Hezou
Ollivier Le Moyne	Yvon Pontplancoet
Ollivier Mazéas	Henry Quinyat
Hervé Mazéas	Tanguy Pontplancoet
Jehan Deryan	Hervé Keraldanet
Yvon Parscau	Hervé Kerily
Tanguy Denes	Jehan Kerily
Henry Penmarch	Robert Jobert
Alain an Noblets	Deryen Trevey

Exempts

Le demeurant en son hostel à Frontquel au sieur de Coettivi, qui est manoir ancien.

Le demeurant à Kermagon au manoir du sieur de Poulmic.

Le demeurant en l'hostel et principal lieu de Guillaume Le Digouris à Kerillis lequel est manoir.

Le demeurant en l'hostel Allain an Nobletz près son manoir où il demeure (1).

(1) Il s'agit du manoir de Kero dern.

Le demeurant au manoir de Kernevez appartenant au sieur du Boys.

Le manoir de Coatquénan au sieur de Coatquénan.

Le demeurant en un manoir du sieur de Coettivi à Ranenezi (1).

La montre de 1481 signale 38 gentilshommes de Plouguerneau. Relevons les noms d'Ollivier Le Moyne, « de la garde du Duc » d'Yvon Kerouzéré « absent à ses études », de Jehan Levesque « de la compagnie d'ordonnance du Duc ».

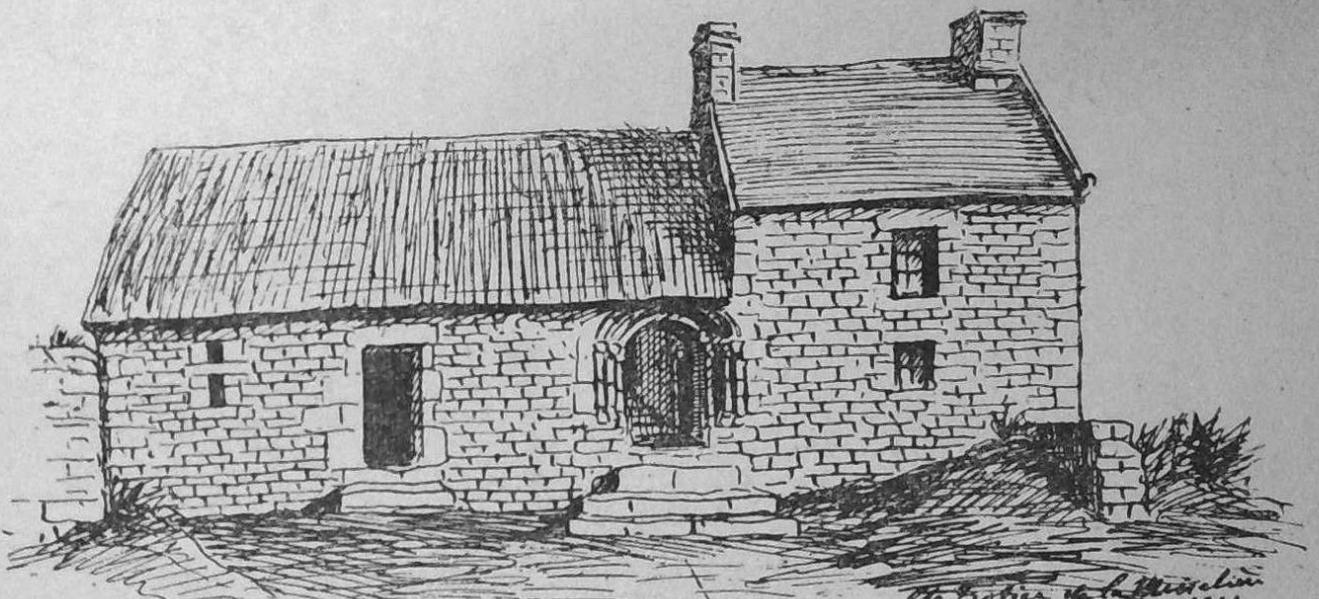
Manoir de Coatquénan

De ce manoir, situé à 4 kilomètres sud-est du bourg, il reste de vieux bâtiments; la partie la plus remarquable est une grande porte gothique du xv^e siècle, dont la pointe a été remplacée par un linteau droit. Il y a à gauche une aile de dépendances anciennes dont le mur extérieur, formant courtine, est percé de deux meurtrières verticales. Dans la cour, se voit un vieux puits à édicule.

On se rend bien compte que le manoir a été construit sur la motte féodale de l'ancien castel, car il est sensiblement plus haut que le terrain environnant. Derrière, on voit encore une douve précédée d'un parapet et d'une seconde douve. Au nord, cette motte domine un marais ou prairie humide.

A cent pas derrière le manoir sont les ruines d'une chapelle dont la fenêtre absidale garde des débris d'un remplage du xv^e siècle. Non loin, la route de Kernilis

1) A un kilomètre sud-est du bourg.



Coatquenon, en Plouguerneau 14 août 1928

M. Koster de la Vallée
1941

passé sur la chaussée de l'ancien étang et du moulin seigneurial.

Au xv^e siècle la vicomté de Coatquénan comprenait les manoirs de Measfallet, de Castel-Bihan, de Pont-an-Lez, d'An Ty-Coz, de Grouanec, possédés par Blanche de Cornouaille, épouse d'Olivier de Launay, fils d'Henri (1401), en son nom et pour sa fille Alex (1426). Sa juridiction s'étendait sur les paroisses de Plouguerneau, Tréménec'h, Kernoues, Sibiril, Kernilis et sur la terre du Pont en Plounéour-Trez. Les vicomtes de Coatquénan jouissaient de tous les droits de fondateurs dans l'église de Plouguerneau comme dans les chapelles de Saint-Quénan, de Loguivy et de N.-D. du Grouanec. Ils blasonnaient *d'azur au château d'or sommé de trois tourelles de même*.

Des Launay, Coatquénan passa aux Bouteville par le mariage d'Alex avec Jean de Bouteville, seigneur du Faouët, chambellan du duc de Bretagne (1455) (1), puis à Claude de Goulaine, seigneur de Pommerieux, grâce à son union avec Jeanne de Bouteville (1560). Vincent de Ploeuc en devint le propriétaire, par son mariage avec Moricette de Goulaine, puis Charles de Persin, marquis de Montgaillard, second mari de Moricette. En 1677 le domaine appartient à Henri de Kerault, puis ensuite aux vicomtes de Carné : Jacques (1696), Charles (1747), Louis (1751), Ambroise (1783), qui mourut en 1856, laissant entre autres enfants deux fils mariés dont la postérité existe encore aujourd'hui (2).

(1) Louis de Bouteville, fils de Jean fut chambellan du roi François I^{er},

(2) Inventaire sommaire des Archives de la Loire-Inférieure. — Kerdanet. *Les Vies des Saints*, p. 517, note 4.

Manoir de Lesmel (1)

Plouguerneau ne possède plus aujourd'hui qu'un seul manoir habité noblement, sans avoir jamais cessé de l'être depuis la fin du xiv^e siècle. C'est Lesmel campé sur une hauteur à deux kilomètres au sud-ouest du bourg, en vue de l'estuaire de l'Aber-Wrach.

Sur les ruines de l'ancien manoir gothique bâti en 1499 par Prigent Mazéas, Pierre-Denis de Lesmel construisit en 1727 la longue et basse maison qui existe actuellement. Vers le milieu du siècle dernier on plaça à cheval sur cet édifice un lourd pavillon double où fut encastrée la vieille porte à tympan triangulaire et pilastres ioniques. Sur la gauche on aperçoit un puits coiffé d'un dôme de granit, qui provient du manoir de Saint-Jacques en Sibiril.

La chapelle domestique, dédiée à saint Joseph, date de 1734. On y voit un beau Christ en bois de facture étrangère. Sur le calice en vermeil du xvii^e siècle qui y est conservé, M. Le Guennec a relevé un écusson *écartelé* de Penfeunteuiou, Parcevaux, Kerscau et Canaber, le tout d'une *fasce de six pièces*.

La terre de Lesmel appartenait au xv^e siècle à la famille Mazéas. Olivier Mazéas, qui vivait en 1443, fut jusqu'en 1467, contrôleur des entrées et sorties des navires du port de l'Aber-Wrach. Il comparut en 1481 à la montre de l'évêché de Léon comme vogier en brigandine. Son blason portait d'argent à la *fasce de gueules accompagné de 3 coquilles de même*.

Vers la fin du xvi^e siècle, Lesmel est possédé par deux

(1) Louis Le Guennec, *Nos vieux manoirs à légendes*, p. 179-182.



veuves, Françoise et Levenez Mazéas. Le fameux Anne de Sanzey, comte de la Magnanne, réussit à leur extorquer leur bien, qu'il conserva jusqu'à 1621. Le domaine passa alors à Yves Denis, seigneur de Guelétran, fils de Catherine du Roz, dont la grand'mère maternelle était une Mazéas.

La famille Denis s'est fondue dans de Poulpiquet par le mariage célébré, le 28 mai 1733, dans la chapelle domestique, de Louis-Marie-Raymond de Poulpiquet, seigneur de Brescanvel et de Castel-Roux, et de Marie Denis, fille héritière de Joseph Denis, seigneur de Keruel. Leur union fut bénite par Denis de Lesmel, recteur de Plouguerneau, dont on garde encore au manoir les burettes d'argent blasonnées d'argent à la *quintefeuille de gueules*.

De ce mariage naquirent : Jean-Hervé-Dominique-Claude-Marie, marié à Marie de Kerléan, mort sans postérité. — Emilien-Marie-Claude, marié à Fanny de Keruel, dont postérité encore existante en 1941. — Jean-Baptiste-Félix-Marie, marié à Thérèse-Yvonne Le Borgne de Kernervan, dont postérité encore existante.

Manoir de Kerodern

Kerodern se trouve à 3 kilomètres est du bourg de Plouguerneau. Le vieux manoir n'existe plus. En y fondant une nouvelle construction en 1925, on y trouva l'emplacement d'une tourelle et quelques marches de l'escalier. Le colombier, dont il restait quelques pans, a également disparu à la même époque ; les pierres en furent utilisées pour la construction nouvelle.

Le manoir de Kerodern appartenait en 1430 à Alain

Nobletz, sieur de Kerodern, en 1514 à Jehan le Nobletz, puis dans la seconde partie du XVI^e siècle à Hervé le Nobletz, époux de Françoise de Lesvern, de l'ancienne et illustre maison de Coatmanac'h. Hervé était l'un des quatre notaires de l'évêché de Léon. Il eut onze enfants dont l'aîné des garçons fut Claude qui vécut et mourut seigneur de Kerodern ; un autre des garçons, le quatrième, fut le célèbre missionnaire Michel le Nobletz.

Manoir du Ménan

Ce manoir totalement disparu, et reconstruit de nos jours se trouvait à 2 kilomètres nord-nord-ouest du bourg. Il appartenait à Yves Parscau, marié à Jeanne de Lezcarval, qui fut fait prisonnier par les Espagnols à la bataille de Cérignole en 1503. Il descendait d'Henry, mentionné dans la réformation de 1426 comme étant de Tréménech.

Les terres du Ménan, se trouvèrent en partie envahies par la mer et les sables. Le Ménan fut vendu judiciairement au XVII^e siècle, et acquis par un du Dresnay.

Les seigneurs du lieu avaient droits de vitres, de tombes, d'escabeaux, de cordon et d'enfeu dans l'ancienne église de Tréménech. Ils jouissaient également de droits honorifiques dans la chapelle du Val.

Manoir de Ranorgat

Ce manoir est situé à 1500 mètres sud du bourg. Au carrefour du chemin qui y conduit il y a une grande croix de pierre, montée sur un socle octogonal à cinq

marches. A côté, une tête et un bras de Christ, débris d'un vieux calvaire.

Du manoir, on ne voit plus qu'un pan de mur en moyen appareil, et quelques fragments d'arcades ou de pierres moulurées, encastrées çà et là dans les murs. La maison d'habitation est toute moderne.

Il reste encore un pan de mur du colombier. Le moulin est en ruines et abandonné.

Ranorgat appartenait en 1630, à François de Kergadiou, seigneur de Ranorgat et de Kerespern.

Manoir d'Enez-Cadec

Il se trouve près de la chapelle Sainte-Anne, à 3 kilomètres est du bourg. Un portail gothique donne accès dans la cour. La vieille construction a été remaniée par endroits.

Le manoir était possédé en 1475 par Yvon du Boys, en 1541 par Anne du Boys.

Manoir de Kérily

Ce vieux manoir gothique se trouve à deux kilomètres nord-nord-est du bourg, non loin de la mer.

Pour y arriver on traverse un placître semé de grosses pierres, dont plusieurs entourent une fontaine surmontée d'une petite croix très primitive.

Le manoir est un édifice du xv^e siècle, avec fenêtres à meneaux. Au milieu de la façade fait saillie une sorte de tourelle épaulée d'un contrefort; elle contient un escalier de pierre qu'éclairait une grande fenêtre

aujourd'hui bouchée. La construction est fort grossière, et la cour fermée n'est qu'une grande mare de purin, si bien qu'on n'accède à la maison qu'en suivant une sorte de trottoir surélevé, formé de galets. La façade de l'arrière a aussi des fenêtres à meneaux.

Manoir de Kerandraon

Le manoir de Kerandraon situé à 5 kilomètres sud-sud-est du bourg, est toujours debout dans son site merveilleux, dominant comme un nid d'aigle la vallée du Diouris.

Manoir du Naont

Ce vieux manoir se trouve dans un grand village de Plouguerneau, à deux kilomètres du bourg de Kernilis. Dans le voisinage on voit en contre-bas d'un chemin la monumentale fontaine de Saint-Gouesnou. Elle possède une petite niche renfermant une ancienne statue de pierre de ce saint, costumé en évêque avec chasuble antique, mitre et crosse.

Manoir de Kerasguen

Ce manoir est situé à 2 kilomètres nord-est du bourg, Kerasguen, actuellement Kergasken, est assez bien conservé. La chapelle, consacrée à sainte Marguerite, fut démolie vers 1893. La statue de la sainte se trouve dans la chapelle de saint Claude de Kerodern.

Manoir de Kerelven

Du manoir de Kerelven (on prononce aujourd'hui Kelerven) situé à 2 kilomètres nord du bourg, seule subsiste une pièce, toute voûtée, avec meurtrières dénommée « *ar voilher* », ce qui peut être une corruption du terme français « volière ». Kerelven était habité en 1592 par Jacques Tromelin, seigneur de la Flèche.

Autres manoirs ou fiefs

Plus de traces des anciens manoirs de Kervent, de Kerbastien, de Lanvaon, de Kervoyen, de Guicquerneau. Ce dernier situé dans la partie sud du bourg était habité en 1695 par écuyer Hervé, fils de Claude Bihannic (1).

Il y avait en Plouguerneau des fiefs dépendant de la seigneurie du Châtel, appartenant à Prigent de Coetivy, après le décès de son père Alain (1425), puis aux héritiers de Christophe de Coetivy (1465) et d'Alain de Coetivy, cardinal d'Avignon (1475) (2).

(1) Au sentiment de Gabriel Queffurus le vieux puits qui se trouve dans la cour de la forge avoisinant le cimetière appartenait à ce manoir.

(2) Inventaire sommaire des archives de la Loire-Inférieure.

L'église paroissiale

La première pierre de l'église actuelle, dédiée comme l'ancienne aux saints Pierre et Paul, fut bénite le 17 juillet 1832, et la consécration de l'édifice eut lieu trois ans plus tard, à la date du 19 juillet 1835.

De l'ancienne église bâtie au même endroit, le clocher a été conservé. A double galerie aux bases cintrées, il porte au fronton l'inscription suivante :

D. V. M. IAN GOVGEON RECTEUR
RENÉ LIZAC GOUVERNEUR
1701

L'ancienne église

L'ancienne église possédait des chapelles sous les vocables de sainte Anne, saint Germain, saint Goulven, saint Jean, saint Maudetz, sainte Catherine et sainte Marguerite. Saint Herbaut y était aussi en grand honneur (1).

Le 4 mars 1697 au manoir presbytéral de Plouguerneau, devant les notaires royaux du siège de Lesneven, un marché fut passé entre le recteur Guillaume Piriou et quelques autres personnages d'une part, représentant la paroisse de Plouguerneau et, d'autre part, Guillaume Lerel du bourg de Landivisiau, paroisse de Guicourvest, puis Alain Castel, tous deux sculpteurs et architectes, pour la construction de niches et statues.

Il fut stipulé que deux niches seraient confectionnées pour être placées aux extrémités du maître-autel, ainsi

(1) Peyron, *Les églises et chapelles du diocèse de Quimper*, p. 102.

que les statues de saint Pierre et saint Paul; celles-ci seront en chêne, ou à défaut de chêne en châtaignier. Les niches seront couronnées par « deux enfants avec une corbeille de fleurs, consoles et palmes avec le retour de la corniche qui sera supportée par un chérubin avec feston de fleurs » suivant le dessin présenté par le recteur.

Le travail sera livré pour la Toussaint au prix de 600 livres dont le tiers sera payé sur le champ, et le reste à l'achèvement de l'œuvre. Tant qu'ils séjourneront à Plouguerneau pour leur besogne, les ouvriers seront entretenus et nourris.

En fin de séance entra, avec quelques compagnons René Symon, seigneur du Moustier en Kerlouan, capitaine de Plouguerneau, qui eux aussi, par leurs signatures, approuvèrent le marché (1).

Le clocher fut reconstruit en 1701. Quelques années plus tard il fut question d'agrandir l'église et de démolir, à cet effet, le pignon du chevet. En ce qui touchait ses prééminences, Louise de Keroualle, duchesse de Porstmouth demande à les conserver, en accordant le 12 mai 1709 l'autorisation de faire les travaux projetés (2).

La sacristie fut fondée le 13 décembre 1730 (3).

Prééminences dans l'ancienne église

Le 25 avril 1713, Jean-François Le Baron, sieur de Boisjaffry, conseiller gardescel au siège présidial de

(1) *Bulletin de la Soc Arch. du Finistère* 1878-79, p. 39-42.

(2) La duchesse écrit de son hôtel de Paris (Arch. départ. 192.g.2).

(3) En 1641, François Pengam *organiste* touche un traitement de 90 livres.

Quimper et Pierre-Corentin Faget, sieur de Keredou, conseiller et avocat du Roy au dit siège, venaient de mettre fin au procès-verbal de descente qu'ils avaient faite à Guissény, et ils allaient monter à cheval pour s'en retourner chez eux, quand ils furent abordés par maître Gabriel Audouyn, procureur de Yves Le Guen, recteur de Plouguerneau, qui leur demanda de se rendre en cette paroisse pour y dresser procès-verbal de l'état de l'église dont on devait démolir quelques pignons ou murs. Faisant droit à sa requête, les conseillers avec leurs experts les accompagnèrent à Plouguerneau.

Le lendemain matin, assistés du recteur et d'Audouyn, ils s'en furent à l'église. Le pignon du chevet de l'église se trouva être d'abord l'objet de leur visite, et ils observèrent que les panneaux de la maîtresse vitre « faisant ventre » au-dedans de l'édifice menaçaient ruine. Voici le résultat de leur examen à l'intérieur de l'église.

La grande vitre est composée de huit soufflets de pierre, avec quatre petits jours en tiers-point, soutenus par cinq piliers de même formant le portique du vitrage.

Au premier soufflet supérieur est un écu mi-parti de bronze et de verre blanc, surmonté d'une couronne entourée d'une devise illisible. Au second soufflet, 1^{er} du côté de l'Evangile, figure un blason *fascé d'or et de gueule de six pièces*. Au troisième soufflet qui est celui du milieu perpendiculairement, les mêmes armes figurent au-dessous de l'écu de France. Au quatrième soufflet, du côté de l'Épître apparaît un écusson mi-parti, au 1 *fascé d'or et de gueule de six pièces*, au 2 *d'azur au lion d'argent*, avec une devise illisible,

portée par un ange. Le cinquième soufflet offre un écusson en losange mi-parti au 1 *d'or chargé d'une merlette d'azur en chef et d'une demi merlette aussi d'azur en pointe*, au 2 *fascé d'or et de sable de six pièces*; ici encore est indéchiffrable la devise portée par un ange. Le sixième soufflet, du côté de l'Évangile, est en verre blanc, le septième de même, qui est formé en point aigu. Quant au huitième soufflet, du côté de l'Épître, il porte *d'argent à deux fascés de sable au franc canton de gueule chargé d'une quintefeuille d'argent*.

Au premier portique, au-dessous des soufflets du côté de l'Évangile, on voit un petit écusson, à un pied plus bas que le haut du portique, *fascé d'or et d'argent*. Au second portique, du même côté, petit écusson *d'argent à la fasce de gueule accompagné de 3 coquilles posées 2 et 1*. Au troisième portique, du même côté, petit écusson mi-parti, au 1 *d'argent à la fasce de gueule accompagné d'une coquille de gueule en chef et d'une moitié de coquille de gueule en pointe*, au 2 *d'azur au lion d'argent* (du lion on ne voit que l'arrière-moitié). Quant aux trois autres portiques, ils sont en verre blanc.

Les visiteurs se rendirent ensuite devant la vitre du chevet qui se trouvait du côté de l'Évangile. Ici, la fenêtre qui domine l'autel se compose de trois soufflets, soutenus d'un simple poteau, qui forme portique avec deux petits jours en tiers-point. Tous trois contiennent le même écusson qui porte *fascé d'or et de gueules de six pièces*.

Passant du côté de l'Épître nos hommes aperçoivent une verrière composée de trois soufflets soutenus de deux poteaux qui forment trois portiques. Le premier

soufflet est de verre blanc; le second, du côté de l'Évangile, offre un petit écusson portant *de pourpre au lion d'argent*; au troisième soufflet, qui est du côté de l'Épître figure un écusson portant *d'argent au croissant de gueule surmonté de trois coquilles de même*. Le premier portique est en verre blanc; au second se remarque un écusson portant parti au 1, *coupé au premier de sable au lion d'argent*, au second *de sable à 3 pales d'argent placées deux en chef, et une en pointe*, au 2 *d'or en plein* (le bas de l'écusson est raccommodé en verre blanc).

Après avoir constaté que le chevet de l'église est évidemment ruineux, les visiteurs, à l'instigation du recteur se transportent dans la nef pour y inspecter l'état des vitres. Pas d'armoiries dans les fenêtres de la longère nord. Au bas de la longère midi, vis-à-vis des fonts baptismaux est une petite fenêtre en verre blanc. Plus haut, autre fenêtre décorée d'un petit écusson portant *d'argent à la fasce de gueule accompagné de 3 coquilles de même, posées deux en chef et une en pointe*. Plus haut encore une troisième fenêtre ayant un écusson *d'azur à deux haches d'armes adossées, posées en pals aux 6 quintefeuilles d'or posées en face 3 et 3*.

Cette dernière fenêtre comporte deux portiques dont l'un a un petit écusson mi-parti au 1 de l'écusson supérieur, au 2 *d'or au sautoir d'azur pomposé*. Plus haut, toujours du côté midi de l'église, se trouve la chapelle du Rosaire.

En cas de démolition de l'église, les écussons susdits seront conservés dans la mesure du possible, et le présent procès-verbal sera lu trois dimanches consécutifs au prône de la grand'messe. Parmi les signataires de ce procès-verbal notons écuyer Robert Gelin, peintre et

blasonnier demeurant au Folgoat, paroisse de Guiquelleau (1).

* * *

Le 20 février 1735, à l'issue de la grand'messe, des bannies eurent lieu à Plouguerneau touchant les prochaines réparations à faire à l'église et la convocation des prééminenciers.

Le 10 mars suivant, Jean de Trédern, bailli et lieutenant général en Léon, siégeant à Lesneven, se rendit avec des experts à l'église de Plouguerneau. A eux se présentèrent alors divers gentilshommes.

D'abord Charles-François de Carné, seigneur vicomte de Coatquénan, qui revendique les droits qu'il tient de sa famille : une tombe située au milieu du chœur entourée d'une haute et grande grille de fer avec le blason des Coatquénan et deux autres tombes à fleur de terre, joignant les balustrades du maître-autel, du côté de l'Evangile. Pour confirmer ses droits François de Carné cite deux aveux, des terres de Coatquénan, l'un enregistré à la Chambre des Comptes le 15 décembre 1542, l'autre fourni par Gabriel de Plœuc, vicomte de Coatquénan, du 11 octobre 1631.

Puis Jean-François Toussaint de Kerouartz, seigneur de Kerouderm, lequel a dit lui appartenir un écusson dans la rose de la maîtresse vitre du côté de l'Épître, *d'argent à deux fasces de sable au franc quartier de gueule à une quintefeuille d'argent* qui est de Noblet — dans le chœur du côté de l'Épître huit tombes, dont trois sont armoyées, un fauteuil contigu au siège des

(1) Arch. départ. 192. g. 2.

prêtres. Le seigneur de Kerouderm est encore en possession de l'autel Saint-Goulven, joignant les balustres du chœur du côté de l'Épître, d'un banc, près de cet autel, blasonné des armes de Noblet, et de quatre tombes situées sous ce banc. Il a encore deux tombes près de l'autel Saint-Jean, puis deux autres dans la chapelle Saint-Yves. Dans la balustrade du chœur il possédait deux écussons qui ont disparu, mais dont on voit encore les marques.

C'est au tour de maître François Le Hir, procureur de la juridiction du Châtel à Lannilis, agissant pour messire Antoine Croizat, seigneur du Châtel. Et voici les droits de ce seigneur qui se dit premier prééminencier de l'église. Dans la maîtresse vitre trois écussons joignant l'écusson aux armes du Roi, un autre écusson en alliance, du côté de l'Evangile. Le seigneur possède la chapelle Sainte-Anne avec trois écussons dans la vitre de la dite chapelle, plus un autre écusson dans une fenêtre de la muraille côtière de l'église. Il a une tombe élevée et voûtée dans la chapelle Sainte-Anne, et d'autres tombes avec bancs dans le chœur.

Voici venir maître Claude Stéphane agissant pour M. de Kervegan Ollivier, seigneur de Kerilly, qui revendique un autel dans la nef, du côté de l'Evangile, dédié à la Trinité, autel dont l'arcade est armoyée de *trois épées*, il signale aussi comme appartenant aux de Kerilly, treize tombes armoyées avec bancs se trouvant dans la nef.

L'examen de l'église commencé à deux heures de relevée, se termine à trois heures pour reprendre le lendemain, 11 mars, à huit heures du matin.

Seprésente messire Sébastien-Dominique Guyomar, seigneur de Reffuge, comme mari et procureur

de Catherine de Keroulas, tutrice de écuyer Yves Brannic, son fils, seigneur de Guiquerneau. Il revendique une tombe élevée dans la muraille côtière du côté midi, et signale au-dessus, une vitre où sont les armes en alliance des seigneurs Bihannic de Guiquerneau, puis il réclame cinq tombes dans le voisinage.

Voici Pierre-Denis, seigneur de Lesmel, qui mentionne les détails suivants. Près de la grande vitre, du côté de l'Évangile, au-dessous d'un retable qui porte la statue de saint Pierre, un grand écusson portant *d'argent à une fasce et trois coquilles de gueule*, et qui est Lesmel, et quatre autres écussons écartelés portant les mêmes armes en alliance. Dans la maîtresse vitre au second panneau du côté de l'Évangile, un blason aux armes de Lesmel, au troisième panneau, un autre écusson mi-parti de Lesmel avec *un lion d'argent portant une barre de gueule, au champ d'azur* (ce blason ôté depuis peu). La seconde arcade du chœur du côté de l'Évangile et les deux piliers qui la composent appartiennent de temps immémorial aux Lesmel, ainsi qu'un grand banc clos armoyé, et un fauteuil contigu au siège de messieurs les prêtres. — Un bénitier de pierre. — A chaque pilier de la dite arcade, il y avait jadis un écusson en peinture qui a été effacé et qui devra être rétabli. — Près du dit banc plusieurs tombes. — Une autre tombe à fleur de terre, dans le chœur, près de celle du vicomte de Carné. — Dans le chœur il y avait trois écussons en bosse de Lesmel, au-dessous du jubé, du côté de l'Évangile. — Dans la chapelle Sainte-Catherine, des tombes, un bénitier armoyé au bout de l'autel dédié à cette sainte, ainsi qu'un banc clos. — Dans la chapelle N.-D. de Pitié, la vitre est chargée d'un écusson aux armes pleines de Lesmel; il y a là aussi trois tombes

à fleur de terre et un petit banc (1). — Près des fonts baptismaux, du côté de l'Évangile, une tombe rase.

C'est au tour du recteur de la paroisse faisant pour M. de Brignac Talhouat, conseiller au Parlement. Il mentionne un grand banc dans la chapelle Saint-Jean, joignant le premier pilier du haut chœur appartenant à Talhouat, en raison de sa terre de Lanvaon — trois tombes en voûte, deux à fleur de terre, l'autre élevée, celle-ci portant le blason des du Châtel — trois autres tombes en la chapelle Saint-Jean.

Le recteur présente ensuite les droits de la dame de Kerrepaul, en raison de sa terre de Ranorgat. La chapelle du Rosaire lui appartient et elle y a son blason à plusieurs endroits ainsi que sur un pilier de la nef.

En l'endroit s'est présenté maître Claude Stéphan au nom du seigneur de Chrechquéraut, propriétaire de la terre de Kervent. Ce seigneur possède la troisième arcade de deux piliers située dans l'annexe de l'église du côté de l'Épître, l'autel de saint François dans la dite arcade, deux bancs et un bénitier armoyé dans la nef, et plusieurs tombes dans l'église.

A deux heures de l'après-midi, Le Jeune, gouverneur de l'église et Le Brun, son procureur reconnurent les droits revendiqués par les prééminenciers. Ils demandèrent seulement au sieur de Coatquéna d'avancer la grille de sa tombe d'un pied vers le sanctuaire, à celui de Kerouder de renoncer à quelques tombes, au seigneur de Lesmel de déplacer un banc au chœur, à celui de Chrechquéraut de faire démolir son autel de saint François.

Le lendemain, 12 mars, à 8 heures du matin la visite

(1) La chapelle N.-D. de Pitié était du côté midi de l'église près de la grande porte d'entrée.

de l'église recommence. Ecuyer Bernard de Kerven, propriétaire des manoirs de Kervaugan et Baupilliau en Tréméneç'h réclame des droits honorifiques dans la chapelle Saint-Anne. Le Jeune et Le Brun répondent que la fabrique n'a rien à démêler à cette revendication. Des prééminences sont constatées dans l'église dont la plupart se trouvent au procès-verbal de 1713. Notons seulement une lisière ancienne autour de la nef portant un 1 d'argent à une quintefeuille de gueule, au 2 burellé d'argent et de deux fasces de gueule de six pièces.

Le procureur du Roi demanda en terminant que les pierres tombales soient bien rangées dans l'église, et il permit aux paroissiens de rétablir leur église, en faisant une muraille menue au nord de l'édifice.

∴

Au moment de la Révolution l'église paroissiale était dans le plus grand délabrement. Il fallut en refaire la couverture en novembre 1791. Le 30 septembre 1792 le Conseil Municipal octroya pour les réparations à faire, la somme de 750 livres. Le 23 décembre de l'année suivante un procès-verbal signé Quénan Foricher nous apprend que l'on doit placer « des vitres sur la nouvelle bâtisse de l'église ». Le 1^{er} mai 1807 il est encore question de réparations de l'église paroissiale. Le 18 avril 1830 on se voit dans l'obligation d'en refaire le pavé. Vingt ans plus tard, en décembre 1850, l'architecte Bigot, proposa un devis de 51.975 francs pour la reconstruction de l'édifice et bientôt les travaux furent mis en train.

L'église actuelle

Plus grande que l'ancienne, l'église paroissiale actuelle est très vaste.

A l'intérieur neuf arcades à plein cintre séparent la nef des bas-côtés. Au transept figurent trois autres arcades de même genre. Toutes les fenêtres sont également pleinement cintrées, sauf les trois du chevet qui ont une ogive.

Le vitrail qui domine le maître-autel représente Notre-Seigneur donnant les clefs à saint Pierre qui se tient à sa droite ; à gauche apparaît saint Paul, appuyé sur son épée.

Dans le chœur sont deux autels secondaires. Au bas-côté nord c'est l'autel du Sacré-Cœur, avec deux jolies colonnes torses ; dans le voisinage à gauche, fixée à la paroi, une inscription sur plaque à marbre blanc rappelle la mémoire de Monseigneur de Poulpiquet, enterré à cet endroit. Au bas-côté sud se trouve l'autel du Rosaire, avec deux colonnes torses richement sculptées et un tableau du Rosaire.

Deux autres autels se voient au transept, l'un au croisillon nord, genre xviii^e siècle, dédié à la Sainte Vierge, l'autre au croisillon sud, de même style consacré aux Trépassés.

La chaire à prêcher est un beau meuble habilement sculpté portant dans les panneaux les statues des évangélistes avec leurs attributs, au dossier celles de saint Pierre et de saint Paul.

Le baptistère a une cuve de marbre. L'ancienne cuve en granit est à peine dissimulée au pied du clocher, à l'intérieur de l'église.

Il ne faut point quitter l'église sans gravir les

61 hautes marches qui mènent au haut du clocher. De la plateforme on jouira d'un magnifique panorama. Puis on pourra lire les inscriptions des quatre cloches, qui marquent si souvent les deuils et les joies de la paroisse. Les voici :

1. Faite en juin 1835 pour l'église paroissiale de Plouguerneau j'ai été nommée *Jeanne-Françoise* par Monseigneur J.-M. Dominique de Poulpiquet de Brescanvel, évêque de Quimper et par ... de Lesmel, dame de Poulpiquet Emilien. A Rivoalen curé; A. de Poulpiquet, maire; A. J. Abjean, trésorier.

2. J'ai été refondue en 1890 pour la paroisse de Plouguerneau. M. J. Favé, chanoine honoraire, curé. J'ai eu pour parrain M. François-Marie Abjean et pour marraine Joséphine-Félicie de Mercy, née de Vauls. Je m'appelle *Joséphine-Françoise*.

3. J. Favé curé Plouguerneau 1897. *Marie-Françoise* a eu pour parrain François Abjean trésorier, pour marraine Marie-Jeanne Rucard.

4. Je m'appelle *Thérèse de l'Enfant-Jésus*. Je convoque Plouguerneau à l'église du vrai Dieu. René Abjean maire est mon parrain, Marie-Yvonne Abjean, dame Laot est ma marraine. François Cabon président du Conseil. Mon curé est A. M. Talabardon, mes vicaires Y. Kerehel, T. Madec, J.-M. Perrot, 1926. — Ameline me fecit.

M. le chanoine Abgrall a eu le bon goût de conserver dans ses notes l'inscription qui figurait sur l'ancienne cloche refondue en 1890 et mesurant 1 m. 20 de diamètre. La voici :

IAY § ESTE § F. P. L. G. P. D. PLOVGVERNEAV



Plouguerneau

A. F. de la M...
1941

ÉGLISE PAROISSIALE

ET. NOMMEE. P. H. ET Puissant, Seig. Messire Vincent, Gabriel, Seig. Baron. De. Penmarch. Ch. de. l'Ordre. du. Roy. Gentilhomme. D. La. Chambre. Marquis. de. Pennanéach. Sire. D. Goulfen. et. Autres Lieux. Et. H. Et. Puissante. Dame. Marie. Gabrielle. De. Kengar. D. Vicomtesse. de. Carné. de. Coatquénan.

T. Le. Soub. Me. Fecit. Anno. 1704. (1)

Contre la maisonnette qui est en face du pignon ouest de l'église on voit une belle statue en kersanton représentant un personnage à opulente chevelure, dont la tête est brisée et qui feuillette un livre. A côté apparaît une *piéta* également en kersanton; le bras droit du Christ est mutilé (2).

Au midi de l'église se dresse le monument aux Morts de la guerre 1914-1918, 216 des enfants de Plouguerneau tombèrent alors au champ d'honneur.

(1) « J'ai été faite pour la grande paroisse de Plouguerneau... T. Le Soub m'a faite l'an 1704. »

(2) Le jardin du presbytère renferme une autre *piéta* en kersanton, puis un personnage également en kersanton, assis devant une table et feuilletant un livre.

Confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement

La confrérie du Rosaire fut établie le 23 août 1652, en l'église paroissiale, dans la chapelle Sainte-Marguerite dépendant de la seigneurie de Kergadion Ranorgat, qui à cette occasion, fut réparée et lambrissée. A l'instigation du recteur de Plouguerneau, Mgr Laval du Bois Dauphin évêque de Léon, avait autorisé cette institution. C'est le 13 janvier 1657 que le seigneur de Ranorgat permit d'ériger dans la chapelle un autel du Rosaire destiné à la confrérie (1).

De nombreuses fondations faites à cette confrérie de 1652 à 1684 sont consignées aux archives départementales.

A Plouguerneau existait également la confrérie du Saint-Sacrement. On peut voir aux mêmes archives un certain nombre de pièces relatives à des fondations que reçut cette confrérie, de 1624 à 1778 (2).

(1) Archiv. départ. 192. g. 38.
(2) *Ibid.* 192. g. 39.

Calvaires

1. Un beau calvaire de kersanton, dû au ciseau de Yann Larhantec, s'élève dans le voisinage et au midi de l'église. Il comprend trois croix, celle du Christ et les deux croix des larrons. C'est un souvenir de la Mission de 1881.

C'est près de ce calvaire que le 22 décembre 1906 les paysans de Plouguerneau se dressèrent énergiquement contre la force armée qui venait soutenir M. Le Fer de la Motte, sous-inspecteur des Domaines, chargé de faire l'inventaire de l'église. Une poursuite fut intentée contre plusieurs habitants de la paroisse, et seize d'entre eux, dont deux prêtres, MM. Floc'h et Tanguy, furent condamnés par défaut le 10 mai 1907, par le tribunal de Brest, à des peines variées : leurs noms sont cités plus loin ; il faut y ajouter celui de François Salou.

Sur l'opposition qui fut formée à ce jugement — les inculpés demandant à être traduits en Cour d'assises, — le tribunal de Brest se déclara incompétent (28 juin 1907).

Le Procureur de la République de Brest fit appel de cette décision et l'affaire, appelée à l'audience de la Cour de Rennes du 12 novembre, fut mise en délibéré.

La Cour, évoquant le fond de l'affaire, rendit, le 19 novembre, son arrêt prononçant les condamnations suivantes : MM. Yves Autret et Jean Prigent, chacun à 8 jours de prison ; M. Claude Le Bris 20 jours ; MM. Jean Talec, Jean Le Mestre, Auguste Abjean, chacun 6 jours ; MM. René Abjean, François Cabon,

Jean Bleunven, chacun 20 jours ; M. René Thépaut 25 jours ; MM. Yves Talec, Pierre Calvez, Goulven Loaec, chacun 1 mois de prison et 25 francs d'amende.

MM. Floc'h et Tanguy, vicaires, chacun 40 jours de prison et 50 francs d'amende.

Cet arrêt se passe de commentaires et les victimes, défenseurs de la cause catholique, furent saluées dans tout le diocèse avec une respectueuse sympathie.

2. La route du bourg à Saint-Michel est jalonnée par une série de croix en granit : Croaz-Kenan — Croaz-al-Lann (1831) — Croaz-Lanverzer — Croaz-Ruz (1822 avec un calice sculpté) — Croaz-Kervohic (1864) — Croaz-Meskéo (vieille croix celtique) ou Croaz-Vian. Deux autres croix non loin de la route : Croaz-Créac'h-ar-C'hâmm et Croaz-Quelerven ; puis Croaz-Cruquerrou, Croaz-Garré.

A l'est de Saint-Michel, la croix des naufragés porte l'inscription suivante :

Cette croix a été érigée par la Compagnie Anglo-Algérienne de Londres, à la mémoire du capitaine, officiers, équipage et des passagers du paquebot Kurdistan perdu en mer le 21 octobre 1910, ainsi qu'en hommage de reconnaissance pour les habitants et autorités du pays, qui recueillirent les restes des dix-sept naufragés rejetés sur la côte et pour la famille Nèzou qui autorisa d'élever cette croix sur ce terrain.

“ Requiescant in pace ”

3. Dans la direction de Lilia on rencontre les calvaires suivants : Croaz-an-Imach — Croaz-Vêr — Croaz-Hir — Croaz-Uguen — Croaz-Perros — Croaz-

Kerhavel — Croaz-Lanvaon — Croaz-Tévézan — Croaz-Cava — Croaz-Lesmel.

4. Au sud du bourg, est un vieux calvaire dont la partie haute est formée d'un massif en kersanton, où l'on voit d'un côté deux anges portant la couronne d'épines, de l'autre l'inscription gothique : *Mh Poder 1580*. Sur le fût figure la date de 1883 et le nom d'Augustin Jean.

Un peu plus loin, en bordure de la route qui va à Lesneven, un socle élevé supporte une majestueuse croix en granit, portant le Christ assisté de la Vierge et de saint Jean. Au pied du Sauveur est sculpté un calice ; on y voit également sur une banderole le mot : VINCÉNT (?) GOVRVENNEC.

De l'autre côté de la croix les apôtres saint Pierre et saint Paul, puis la date de 1618.

A 1 kilomètre toujours en direction de Lesneven, est la croix dite « croaz-ar-vugaligou » en granit avec un Christ en kersanton. Elle porte le blason des Testard du Cosquer, ainsi que leur devise : *Non ego solus*. C'est Mgr Testard du Cosquer, archevêque de Port-au-Prince (Haïti) qui l'aurait fait élever.

5. Vers l'est, on trouve à 3 kilomètres 1/2 Croaz-Lanrivan et 300 mètres plus près Coarz-al-Leure puis Croaz-Enez-Cadec. La Croaz-Pontavignon n'est qu'à 200 mètres de la chapelle du Grouanec.

Chapelles

De nombreuses chapelles forment une belle parure à la paroisse de Plouguerneau et demeurent un témoignage expressif de la foi profonde et de la solide piété des paroissiens. Nous allons les étudier, en commençant par celles de l'ancienne paroisse de Tréménech.

Eglise de Tréménech

L'église paroissiale de Tréménech se trouvait dans l'endroit désigné sous le nom de Tréménech-Vras, à deux kilomètres environ nord-ouest du bourg de Plouguerneau. Il y a là un chemin dénommé *Streat-an-Illis-kôz*.

Dédié à la Trinité, l'édifice avait la forme d'un cercueil et était donc sans transept. Il n'en reste dorénavant que quelques blocs de pierre.

Dans ce sanctuaire, la seigneurie de Ménan possédait une chapelle du côté de l'Épître, avec armoiries dans les vitraux, banc et accoudoir armoriés, et joignant le grand autel, une tombe plate avec écusson. Son blason décorait aussi un bénitier au pignon touchant à l'ossuaire.

Une chapellenie comportant deux messes fut fondée le 23 juin 1582 en l'église de Tréménech par messire François Parscau, recteur de cette paroisse. Le présentateur en fut Léonard Keroullas, sieur de Lanvaon en Plouguerneau. Jehan Talec prêtre accepta de desservir ce bénéfice.

Vers la même époque une autre chapellenie fut établie à Tréménéc'h par le seigneur de Méan, avec stipulation d'une messe à note.

Le 13 juillet 1615, François Symon, sieur de Tromenec-Kerguistin, demande à Loys Jacobin, vicaire général de Léon d'accorder en Tréménéc'h une chapellenie à Jacques Symon, sieur de Traoville, acolythe, étudiant à l'Université de Paris, chapellenie que desservira Pierre-Claude Quidien (1).

L'église de Tréménéc'h fut envahie par une violente tempête de sable au début du XVIII^e siècle. En 1722 les paroissiens demandent remise des tailles et fougages, parce que « depuis douze ans les deux tiers de la paroisse sont envahis par les sables ». Ayant fait une fondation à l'église de Guissény, le 22 avril 1704, le recteur de Tréménéc'h, François Falc'hun la ratifie le 25 mars 1713 et le 10 mai 1720. Ce dernier jour il fait la déclaration suivante : « Depuis le 25 mars 1713, par rapport que mon esglise est noyée par le sable, je veux que mon corps soit enterré en l'esglise de Guissény. » En 1726, le recteur Yves Pelleteur expose que « depuis 1721 son presbytère envahi par les sables est inhabité, et que l'église va disparaitre de même, que le sable a gagné le haut du toit, que le Samedi Saint il tomba une grosse pièce de bois avec beaucoup de mortier et de sable sur la sainte hostie », il demande en conséquence qu'on avise à transporter ailleurs le Saint-Sacrement, et le service de la paroisse. C'est alors que l'église de Tréménéc'h fut abandonnée, et le service paroissial transféré, par délibération du 12 juin 1729, dans la chapelle de

(1) Arch. départ. 284. g. 2.

Saint-Etienne et Saint-Laurent. Celle-ci appartenait au sieur Crozat, châtelain de Vendeuil et Moncornet, qui en fit la cession ce même 12 juin 1729.

La tradition dit que l'église de Tréménéc'h avait un grand pardon très fréquenté, elle ajoute ce renseignement légendaire qu'à l'aube de ce pardon ceux qui s'étaient levés de bonne heure avaient la faveur d'apercevoir trois soleils. Probablement légendaire aussi le détail suivant : trois jeunes gens voulant s'amuser, auraient présenté au recteur aveugle un chat à baptiser. Les miaulements de la bête permirent au bon ecclésiastique de découvrir la supercherie. Dans la semonce qu'il adressa aux coupables il aurait prédit que la nuit suivante ils perdraient la vie, et que l'église serait détruite.

Le 3 octobre 1819, le trésorier de la fabrique de Plouguerneau fut autorisé par le Conseil à faire abattre et vendre les 24 ormeaux du cimetière de l'ancienne église de Tréménéc'h, à condition de les remplacer par d'autres, pour subvenir aux frais de réparations de la chapelle Saint-Laurent.

Chapelle Saint-Laurent et Saint-Etienne

Tréménéc'h-Vihan est un petit hameau bâti à un kilomètre nord du bourg de Plouguerneau, dans un site pittoresque. Il s'y trouve au flanc d'un vallon, dans un enclos herbeux et ombragé, une chapelle moderne avec un léger clocher ancien.

Au-dessus de la porte d'entrée, apparaît une vieille niche avec coquille de Saint-Jacques. A l'intérieur l'autel



Chapelle St Laurent, en Plouguerneau

1/16 Focher de la Mairie
1947

est surmonté d'un petit tabernacle qui présente une statuette en bois du Sauveur tenant le globe du monde. Le tabernacle est soutenu par deux colonnettes à chapiteaux corinthiens. De part et d'autre figurent deux abbés sculptés avec mitre et crosse.

Au-dessus de l'autel, on voit les statues, genre XVIII^e siècle, de saint Laurent et saint Etienne. Contre la paroi du côté de l'Évangile est un saint Jean-Baptiste gothique avec son agneau. Du côté de l'Épître, un saint Yves du XVII^e siècle, coiffé du bonnet, tient en main un livre. Au-dessus de saint Laurent est une belle Vierge-Mère en bois : la Sainte Vierge porte son fils qui tient le globe de la terre.

Au fond de l'église, une plaque de marbre blanc, présente l'inscription suivante : *Rebâtie en 1863 par les dons des fidèles. M. Rivoalen, chanoine honoraire; puis au-dessus : F. M. Abjean, trésorier.* La chapelle, qui était sous le vocable des saints Laurent et Etienne, fut alors dédiée à Notre-Dame de Pitié. On l'appelle en breton *chapel-ar-Verzer* et en français la Martyre (1).

La chapelle fut bénite le 9 août 1863, par M. Rivoalen et à cette occasion on édifia dans le voisinage un petit monument funéraire, une tombe recouverte d'une ardoisine pour recevoir les vieux ossements extraits du reliquaire et du cimetière. Il porte cette inscription : 3 août 1863.

Au nord de la chapelle dans une prairie se trouve la fontaine de dévotion, édicule en maçonnerie.

(1) C'est-à-dire « la chapelle des martyrs » — La chapellenie du Menan de Tréménec'h reçut comme titulaire le 3 mars 1750 Robert Roudaut, acolyte de Léon, nommé par Calvé de Marinay, grand vicaire de Mgr de Vaudurant. Il dut signer le formulaire d'Alexandre VII contre les Jansénistes.

Une chaire à prêcher en ciment a été dressée dans le placître, au midi de la chapelle.

A l'ouest le vieux presbytère aux cheminées massives renferme un escalier en pierre. Ce vénérable édifice est tout délabré dans sa partie nord.

Chapelle Saint-Michel

Cette chapelle dédiée à saint Michel archange s'élève à 2 km. 500 nord du bourg, sur un plateau rocheux dominant la mer, la dune et les champs.

Au linteau de la porte principale on lit :

1707 F.F. LA. CHAPELLE. DE. S^T MICHEL.
DU. TA... DE. F. PORS.

Il y a sans doute une corrélation à établir entre la date de construction de cette chapelle et la reconnaissance des restes de Michel Le Nobletz à Lochrist en 1701.

A droite du maître-autel est une vieille statue de la Vierge-Mère. L'autel de Notre-Dame, du côté de l'Évangile, est encadré d'un Ecce-Homo et d'une statue de la Vierge portant son enfant. Du côté de l'Épître, un troisième autel est orné des statues de saint Michel archange et de saint Sébastien.

Plouguerneau possède un calice en argent avec cette inscription : « *A la chapelle de Saint-Michel Le Nobletz en Tréménec'h, 1735.* »

Le sanctuaire tomba en ruines sous la Révolution ; on le restaura en 1828.

Par testament du 6 juillet 1836, Casimir Le Roux



Chapelles de St Michel et Croix des Naufragés, en Plouguerneau

Plouguerneau le 10 Mars 1941

légua deux parcelles de terre à la fabrique « pour réparations et entretien de Saint-Michel. »

Une cloche fut bénite pour Saint-Michel en 1915.

Une vieille croix de granit avoisine la chapelle. Deux pardons y ont lieu, l'un le 1^{er} dimanche de juillet, l'autre le dernier dimanche de septembre. Les vêpres y étaient chantées autrefois le 2^e dimanche d'octobre à l'issue desquelles on vendait aux enchères le lin ou les grains offerts au saint.

* *

Voici une description du pardon de juillet à Saint-Michel, due à la plume d'un témoin oculaire. La procession quitte Plouguerneau après midi pour arriver à Saint-Michel quelque temps avant les vêpres.

« Répondant aux sonneries de Plouguerneau, la cloche de Saint-Michel s'est mise en braule; au rythme solennel des chants qu'elle accompagne, la procession débouche du chemin dans l'enclos et le traverse pour atteindre la chapelle où elle va se disperser en attendant vêpres et sermon.

« Alors sous le soleil de juillet, qui sait être éclatant dans cette Bretagne qu'on dit brumeuse, il semble qu'on voit s'animer pour un défilé pittoresque une surprenante enluminure.

« Après les enfants porteurs de fleurs et d'oriflammes passent, autour des bannières, les jeunes filles; leur costume tout blanc se dissimule sous l'autre blancheur d'un grand châle brodé à longues franges, tandis que l'habituel béguin rond a fait place à une coiffe en dentelle, dont les ailes empesées et légères se plient et et figurent une sorte de hennin ou de coquillage pointu, au-dessus du mince rouleau de cheveux serrés.

« Puis viennent, coiffées de même, les femmes mariées des plus vieilles familles du pays, portant la statue de la Vierge de Délivrance, mais, sous les mêmes lourds châles blancs, leurs robes sont de somptueux brocards rouges, où courent des dentelles d'or et d'argent près du tulle clair des tabliers de cérémonie.

« Ensuite s'avancent des garçonnets, vêtus de très vieux costumes qui, ne servant qu'aux jours de pardons, sont conservés depuis bien plus d'un siècle assurément par les soins des religieuses, et dont la forme sinon l'étoffe remonte au temps de Dom Michel, affirme la tradition. Et ce sont de larges culottes bouffantes et plissées, blanches ou noires, semblables aux anciens bragou-braz, des bas blancs, des gilets croisés, jaunis ou d'une indéfinissable nuance fanée, piquetés de noir, serrés dans une haute ceinture bleue et couverts d'une sorte de veste à larges basques, poches et collet à revers, en vieux drap rapé, rouge bleu ou noir. Le détail le plus singulier est le bonnet de fine percale à fleurettes ou à points noirs, taillé à quartiers pointus en pain de sucre et terminé par un flot de bouclettes en ruban passé. — Un bonnet presque pareil ne coiffe-t-il pas sur un portrait un petit-fils de Louis XV, ce duc de Bordeaux qui mourut enfant?

« Voici enfin, portant la relique de la Vraie Croix, des marins dont l'uniforme accueille la plus délirante fantaisie et décourage toute description: le pantalon de piqué blanc, légèrement évasé du bas « en patte d'éléphant » est bordé d'une broderie empesée blanche ajourée, la chemise empesée, aux poignets de broderie, est serrée à la taille par une ceinture rouge ou bleue, le béret de toile blanche réglementaire s'adonne de l'un de ces rubans de couleur vive où s'inscrivent en lettres d'or

les noms des bateaux de l'Etat, et qui sont offerts en souvenir aimable aux visiteurs du bord. Le col bleu est tout un poème! sur son empois rigide sont cousus de loin en loin des motifs de dentelles et de petits nœuds de ruban rose ou bleu; rose ou bleu est le « transparent » du plastron de dentelle, et rose ou bleue l'écharpe de soie que, — par excès de zèle — certains garçons ont empruntée à une sœur ou une cousine pour la nouer autour de leur cou...

« Le cortège s'achève par le passage des notables qui, en souvenir d'un vœu fait à tous les saints du pays lors d'une épidémie, portent, emmanchées sur des bâtons, de petites statuettes anciennes... (1)

« La chapelle est bien trop petite pour contenir toute la procession; les vieilles " pèlerines " de Lourdes, leur énorme chapelet autour du cou, y entrent, mais toute la jeunesse se répand sur la lande entre l'enclos et la mer, et le coup d'œil devient extraordinaire de cette foule multicolore sous la lumière vive. Des marchands ont apporté d'immenses paniers de fraises de Plougastel; des groupes se forment en rond sur l'herbe rase et pelée, avec les taches blanches et rouges des robes de femmes et les longs châles bleus ou violets que le vent soulève un peu; au bas de la dune, c'est la mer, couleur d'écume près du bord et, s'avancant vers elle, une étrange procession de rochers que le soleil dore...

« Après le sermon en plein air et les bénédictions lancées sur le peuple, le cortège se reforme et s'en retourne au même rythme lent, à travers la campagne

(1) Ces notables ne sont autres que les paroissiens qui ont acquis aux enchères le droit et l'honneur de porter les statuettes.

pauvre. Pour le voir s'en aller on peut monter sur un entassement de rochers en face de la chapelle. Une croix est là, la « Croix des naufragés ».

Claude DERVENN (1)

Cellule de dom Michel Le Nobletz

A vingt mètres de la chapelle Saint-Michel, à l'endroit même où Michel Le Nobletz s'était pendant un an préparé à son ministère dans la solitude, s'éleva quelque temps après sa mort un oratoire, qui figure comme bénéfice au pouillé de Léon de 1711. Ce petit édifice fut rebâti en 1889.

Il manque de style. La porte est surmontée d'une inscription : TY. AN : AOTROU : MIKEAL : NOBLETZ.

A l'intérieur sont deux statues et une petite toile de Yann d'Argent représentant dom Michel en surplis, avec un lys à ses genoux. On y voyait il y a une cinquantaine d'années une statue du Vénérable, qui est sans doute celle dont il est question dans les comptes de la paroisse en 1681 : « 170 livres payées aux sieurs Nicol et Gellin peintres pour avoir fourni une image du bienheureux Michel Le Nobletz » (2).

(1) *Bretagne Touristique*, 1925. — L'auteur a omis de mentionner les deux belles et lourdes battantes qui accompagnent la procession. Le soir, à la rentrée au bourg, le cortège sacré est accueilli, à la porte de l'église, par un prêtre revêtu du surplis et un paroissien portant une croix. Dès l'arrivée de la procession les deux croix se donnent l'accolade et l'on rentre dans l'église.

(2) Peyron, *Les églises et chapelles du diocèse de Quimper*, p. 104.

Chapelle du Grouanec

« En la mesme paroisse de Plouguerneau, écrit dom Cyrille Le Pennec, Carme de Saint-Pol de Léon, en 1647, vous voirez aussy la très-devote chappelle de Nostre Dame du Grouanec, toute environnée de belles sources et de grand nombre de beaux arbres: c'est un lieu fort retiré à l'écart, bien agreable et devot; la situation semble, de son costé, contribuer beaucoup à la dévotion de tous ceux qui la vont visiter. Ce petit palais de la mere de Dieu, bien qu'antique, est fort consideré de beaucoup de peuples qui la visitent : cela tesmoigne qu'elle est en très-grande veneration par tous les cantons circonvoisins. Ceste chappelle est proche du vieux chasteau de la vicomté & juridiction de Coatquenau (1) ».

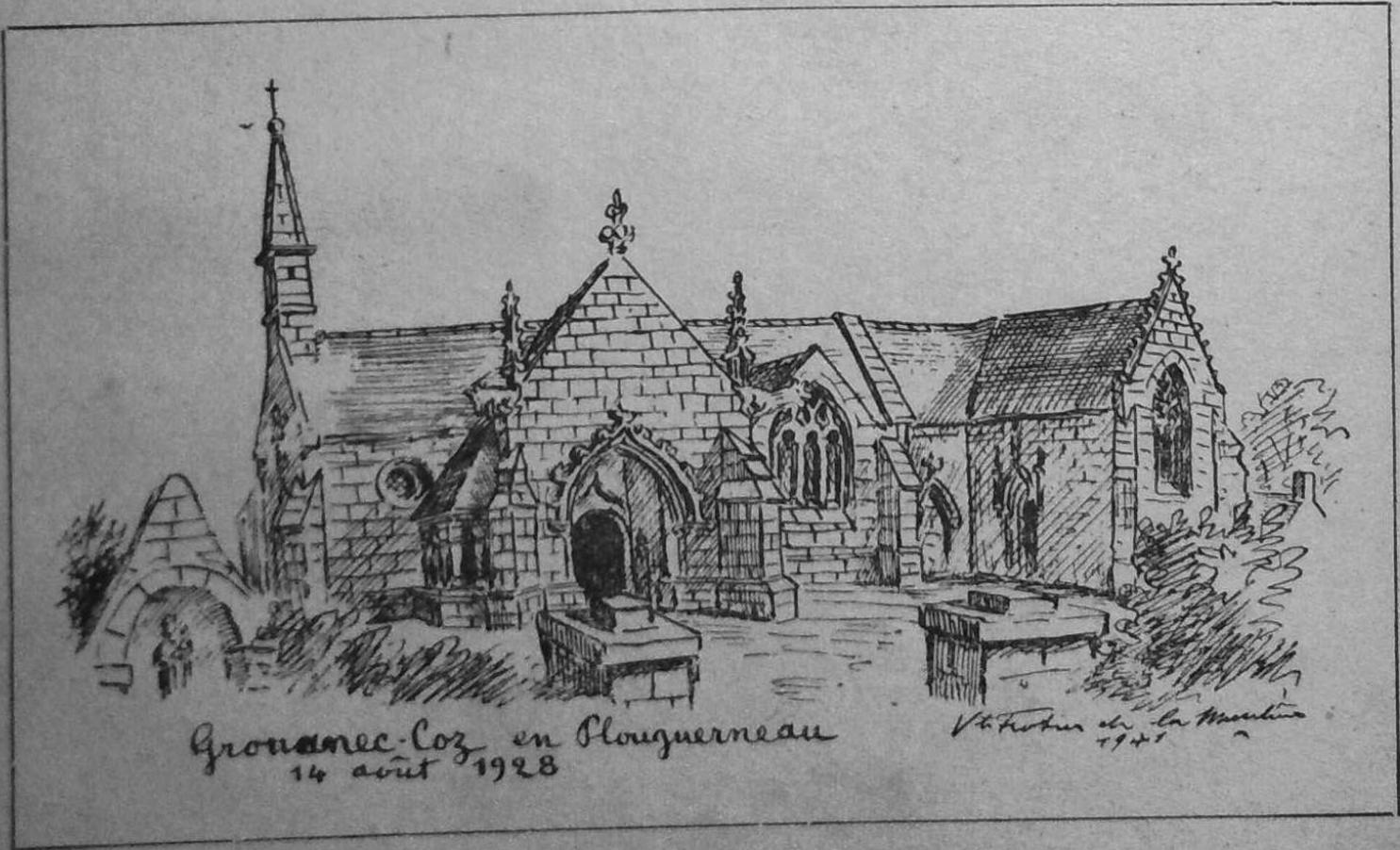
Le sanctuaire du Grouanec se trouve à trois kilomètres est du bourg. Grouanec : qu'est-ce à dire? M. de Kerdanet traduit : « *N.-D. des Graviers* ». Traduisons plutôt « *N.-D. des Joncs* » : un texte du 28 décembre 1772 parle de la chapellenie « du Brouennec ou Grouanec (2) ».

La chapelle remonte, d'après M. de Kerdanet à 1503, et en effet, la rosace de la maîtresse-vitre est un témoin de cette époque. Un arc diaphragme sépare en deux l'édifice; la partie haute a trois arcades ogivales, avec colonnes octogonales et chapiteaux moulurés.

Au midi, une chapelle latérale s'ouvre sur la nef par deux arcades gothiques. M. le chanoine Peyron y signalait, quelques restes de vitraux où l'on distinguait les armoiries des seigneurs de Kerodern. Le mur nord

(1) Kerdanet, *Les Vies des Saints*, p. 517.

(2) Archives de Plouguerneau.



Grouanec-Loz en Plouguerneau
14 août 1928

V. de Frotin de la Motte
1928

de cette chapelle a été refait, et, dans la verrière restaurée, certains éléments anciens sont demeurés; c'est ainsi que la croix du Christ est ancienne, celles des larrons, modernes. On y voit aussi le Sauveur déployant une banderole, avec un enfant à ses pieds.

Les frises de la chapelle sont assez curieuses. Quelqu'un s'est amusé à faire la satire de l'ivrognerie, en y sculptant un porc vis-à-vis d'une barrique, la clé dans le museau; un personnage tient d'une main la queue du porc, et de l'autre tend un amphore à son camarade qui lui tend son verre.

Au maître-autel un petit baldaquin sculpté surmonte le tabernacle. Au-dessus apparaît assise la belle statue de la patronne vénérée, Notre Dame du Grouanec; elle porte l'Enfant Jésus de la main droite et de la gauche tient une pomme.

Sur le lambris du chœur sont deux images peintes avec ces inscriptions : à droite STE BERTHOLOMEUS ORA PRO NOBIS, à gauche : SCTE SIMEON ORA P. N.

Dans la chapelle latérale figurent saint Roch avec un ange et un chien, sainte Barbe avec sa tour, sainte Catherine avec sa roue, saint Antoine ermite, saint Sébastien (1), puis le protecteur des chevaux, saint Alar, avec crosse, manteau, tenaille, pied de cheval et un écusson à 3 coquilles.

A la porte de cette chapelle latérale un saint de pierre tient un livre et l'on voit à ses pieds un écusson avec un lion martelé.

Un ossuaire est adossé à la chapelle, et une fontaine

(1) Tous invoqués dans la tradition chrétienne contre les épidémies.



Vth Festival de la Mission 1961

Sabbier de la chapelle de Grouanne-Coz
14 août 1928

l'avoisine. A 400 mètres au nord-est se dresse un vieux calvaire à baldaquin, qui d'après de Kerdanet, serait de 1580.

Le pardon du Grouanec a lieu le 15 août, en la fête de l'Assomption de la Vierge.

La chapelle du Grouanec présente un ensemble complet en parfait état : chapelle, fontaine, ossuaire.

Il y a aussi une autre fontaine située à 300 mètres environ du Grouanec. On appelle cette fontaine : *Feunteun-ar-Gwelleat*, fontaine de la guérison. — Lorsqu'un enfant est malade, on y plonge sa chemise et si l'encolure surnage, l'enfant est censé devoir guérir.

Un massif en belle maçonnerie forme le corps de la fontaine. Ce massif est surmonté d'une forte moulure, laquelle est couronnée d'un motif à grosses volutes. Entre ces volutes, on a dû placer, par la suite, les restes d'un calvaire gothique lequel est d'ailleurs tronqué. Le Christ et d'autres fragments gisent maintenant près de la fontaine. A la base du massif, à hauteur d'appui court une forte tablette en grande partie ruinée. Dans la niche, au centre, se trouve une statue très fruste de N.-D. de la Clarté. Sur le flanc gauche du massif, dans un rectangle, cette inscription :

M	F	B	O
N	I	C	P
1	6	0	4

* * *

En 1742 la chapelle, le calvaire et la fontaine du Grouanec avaient besoin de réparations pour une valeur approximative de 3000 livres.

Le 1^{er} avril 1817 les arbres entourant la chapelle, nécessaires pour y faire des réparations, sont mis par le Conseil de fabrique à la disposition du trésorier de N.-D. du Grouanec.

Le 7 février 1836 le Conseil demande l'ouverture légale de la chapelle et s'engage à pourvoir à tous frais d'entretien et de réparations. Voici le texte de son intéressante délibération :

« Considérant que cette chapelle, distante d'un demi-myriamètre de l'église paroissiale a été, pendant la Révolution, dépouillée de ses biens, qu'elle n'existe que par les offrandes charitables des habitants de Plouguerneau.

« Considérant que, depuis un temps immémorial, elle est desservie, les dimanches et fêtes, par un des messieurs les vicaires de la paroisse, qui se relèvent tour à tour; que les habitants du secteur de Trémeur et Gorrébloué, qu'une partie des habitants de Kernilis, éloignée d'environ un myriamètre de l'église paroissiale, y viennent entendre la messe les dimanches et fêtes.

« Considérant que cette chapelle, grande et vaste, peut contenir trois cents personnes dont elle décharge l'église paroissiale, déjà trop petite pour contenir sa nombreuse population 5346 âmes.

« Considérant qu'un cinquième de la population de la paroisse de Plouguerneau se fait enterrer dans le cimetière, attenant à la dite chapelle, et que la

même population ayant deux heures de marche en hiver pour se rendre à son domicile, ne pourrait avoir Vêpres les dimanches et fêtes, si on ne les disait à cette chapelle, tout à fait devenue utile et indispensable.

« Considérant enfin que la fabrique de Plouguerneau possède avec ses offrandes un revenu de deux mille quatre cents francs.

« Le Conseil sollicite l'ouverture légale de la chapelle du Grouanec et prend l'engagement de pourvoir à ses frais, à l'entretien, dépenses et réparations de ladite chapelle et demande l'autorisation d'accepter par une ordonnance royale le legs d'une portion de terrain estimé trente neuf francs de revenu annuel, fait en faveur de la dite chapelle du Grouanec, comprise dans la circonscription de la dite paroisse, par Corentin Le Roux, suivant testament notarié du 15 avril 1835 et autre pièce ci-annexée. Fait et délibéré après lecture les dits : jour, mois et an que devant, et les signatures ci-dessous.

La chapelle du Grouanec fut reconnue comme chapelle de secours par ordonnance royale de Neuilly du 5 septembre 1836.

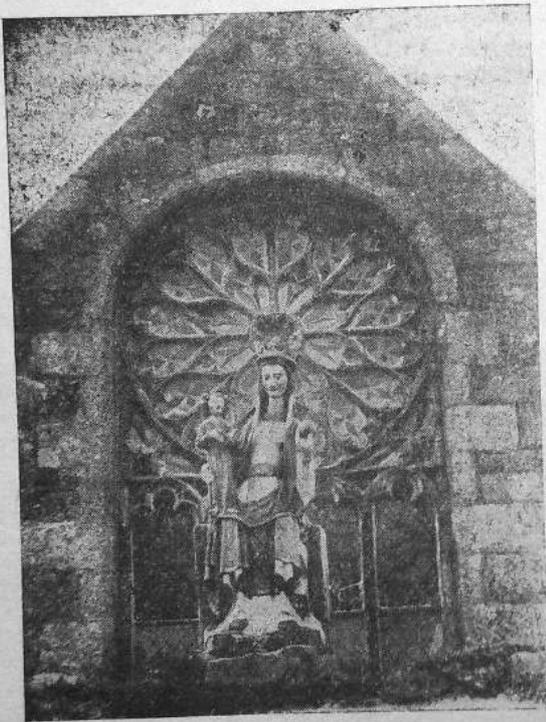
Un chemin de croix y fut érigé le 13 septembre 1861 (1).

En face de la chapelle du côté sud on lit sur le linteau de la porte d'une maisonnette.

M. G A. CREFF
P. 1645

C'est le nom du gouverneur de la chapelle à l'époque : Gabriel Creff.

(1) Archives de Plouguerneau.



NOTRE-DAME DU GROUANEC
ET LA BELLE ROSACE DE LA CHAPELLE

Photo Villard

M. de Kerdanet a lu sur une petite maison à quelques pas de la chapelle : *M. A. Queffurus prêtre fit faire 1592.* Nous n'avons pas retrouvé cette inscription.

Prééminences et fondations

Le 16 février 1514, devant la cour de Lesneven, Jehan Le Nobletz, écuyer, seigneur de Kerodern et Yves Héliou, prêtre gouverneur de la chapelle du Grouanec « pour l'augmentation du bien et revenu de la dite église et aussi pour exaltation et décoration dicelle » firent un contrat à perpétuité. Le gouverneur octroie à Le Nobletz la place voulue pour cinq tombes, dont deux dans la chapelle Saint-Fiacre. Sur trois de ces tombes plates il aura un escabeau et un prie-Dieu. Entre l'autel et la chapelle Saint-Fiacre il pourra construire un autel et une fenêtre avec faculté d'y introduire ses armoiries. Le Nobletz paiera en retour au gouverneur et à ses successeurs douze sous de monnaie par an au jour de la Chandeleur.

En 1682 les seigneurs de Penmarc'h en Saint-Frégant avaient des prééminences dans la maîtresse vitre de la chapelle.

* * *

L'ardente piété des fidèles à l'endroit de la Madone du Grouanec les porta à faire, en faveur de son sanctuaire de nombreuses fondations et donations. Qu'il suffise d'en mentionner quelques-unes.

13 mars 1487 — Fondation d'une messe de *Requiem* par Raoul Frémont pour le jour de l'Assomption de

Notre Dame à perpétuité, sous la charge d'un boisseau de froment et six deniers par an (1).

31 décembre 1500 — Fondation d'un quart de boisseau de froment par an à perpétuité par Guillaume Grall.

9 décembre 1520 — Donation faite par Guillaume Abherry d'un champ dit Parc-an-Oguel, pour participer aux prières que l'on dit dans la chapelle.

13 décembre 1535 — Donation faite par Madame de Kerili d'un champ dit Parc-ar-Meues pour un service par an le jour de l'Epiphanie.

22 juin 1556 — Fondation d'un service par an, le jour du pardon, par le seigneur du Kerandraon.

26 avril 1627 — Donation de deux douvels à rouir du lin situés à Lanamogour en Plouguerneau, près de la fontaine appelée *Fontaine Meryen*, faite par Louis de la Boixière et Marguerite Roustevoultre, sieur et dame de Keramilin, résidant à Guissény au manoir de Kervulit « pour être participants leurs prédécesseurs et successeurs aux bonnes prières, divins services et œuvres pieuses qui se feront à jamais dans la dite chapelle et pour le bon zèle qu'ils ont envers la dite chapelle ».

Le prieuré du Grouanec, note M. de Kerdanet, était de 166 livres de revenu (2). A s'en tenir aux titres et papiers de la chapelle, le bénéfice du Grouanec avant la Révolution serait approximativement de 16 boisseaux

(1) Le boisseau était de 112 livres environ à Lesneven.
(2) *Les Vies des Saints bretons*, p. 517, note 3.

de froment, 94 sols, 19 deniers et deux douvets à rouir du lin.

La présentation à la chapellenie appartenait aux vicomtes de Coatquénan, qui en étaient les fondateurs. C'est ainsi, par exemple, que le 16 mai 1680, Henry de Kerault, seigneur de Kergomar et Dupont, vicomte de Coatquénan, présentent à l'évêque de Léon, René Lescop. A la vicomté Le Grouanec devait annuellement 4 deniers monnaie.

Gouverneurs, procureurs et desservants

1487 Hervé d'Olifant — 1509 Yves Héliou — 1515 Nicolas Nédélec — 1527 Jean Madéran — 1555 Geoffroy Le Gall, demeurant en la trêve de Saint-Frégant — 1588 François Bonic — 1602 Yves Le Gall, recteur de Kernilis — 1622 Gabriel Concq — 1639 Pierre Le Mée, clerc de Paris, gouverneur; Gabriel Creff prêtre-procureur — 1666 François Leurvéan, sous-gouverneur — 1676 Vénérable et circonspect René Lescop, trésorier et dignitaire de l'église cathédrale de Saint-Pol de Léon — 1680 Pierre Jamaux — 1682 Pierre Bourrée, recteur de Ploërmel; Joseph de Kergus — 1687-1702 Louis Bossard, chanoine de Léon, grand chantre à la cathédrale de Rennes. — 1687-1728 François Britz prêtre de Plouguerneau, desservant — 1703 François Symon, prêtre du diocèse de Quimper — 1703-1741 Guillaume de la Fresnaye, chanoine, recteur de Guignen, diocèse de Saint-Malo — 1706 Olivier de la Bourdonnaye, clerc tonsuré du diocèse de Saint-Malo — 1728 René Bernard, de Plouguerneau, desservant — 1741 Yves Podeur — 1744-1745 Michel Kerbrat,



LA CHAPELLE DU VAL

Photo Villard

desservant — 1742-1767 René Guiavarch, prêtre de Plouguerneau — 1767-1770 Hervé Roudaut, curé de Plouguerneau — 1771 Barbier — 1773-1789 Guillaume Marie de Puyferré.

N'étant encore que sous-diacre, Puyferré reçut de Louis XV, le 20 décembre 1772, provisions de la chapellenie « du Brouennec ou Grouanec en Plouguerneau », tombée en régle par la mort de l'abbé Barbier, dernier titulaire.

Le 29 janvier de l'année suivante, il fut mis en possession de son bénéfice, au Grouanec, par Mathurin Testard de Lesneven et François Cabon de Plouguerneau, notaires royaux apostoliques au siège de Lesneven. Ceux-ci, à la porte de la chapelle, lui présentèrent de l'eau bénite, et il fit le signe de la croix. Tous trois entrèrent dans l'église, Puyferré se revêtit d'un surplis, monta au maître-autel, lut du côté de l'Épître l'oraison de la messe du jour ; il descendit alors de l'autel, prit la corde de la cloche principale, donna plusieurs coups, et fit ensuite tout ce qui était requis pour la prise de possession.

Testard donna alors lecture au peuple assemblé dans la chapelle, en français et en breton, de la nomination et de la prise de possession, demanda si nul n'avait à y faire opposition et déclara le sieur de Puyferré en possession réelle et corporelle de la chapellenie du Grouanec.

Chapelle du Val (Chapel an Traon)

Dom Cyrille Le Pennec, dans la première moitié du xvii^e siècle s'est laissé prendre au charme de cette chapelle ; « Dans la paroisse de Plouguerneau, écrit-il,

du costé du passage, l'on aborde la devote chappelle de Nostre Dame du Val, bastie dans un vallon; le lieu est extrêmement pieux et agréable, proche d'un ruisseau et accommodé de gentils jardinaiges. Vous diriez voir un hermitage, tant le séjour et la demeure sont agréables! La petite chappelle est soigneusement entretenue et dépend de la noble maison de Kergadiou (1) ».

Le sanctuaire du Val qui se trouve à environ un kilomètre du bourg de Plouguerneau est du xvi^e siècle : on lit en effet la date de 1572 sur la porte à fronton de la longère nord. Il a été restauré au xviii^e siècle, ainsi que l'attestent les baies à plein cintre et l'inscription accompagnée d'un calice, qui figure à la porte de la façade sud :

1737. M : A : L : HAMON. C.

Vingt ans auparavant avait été édifié l'arc-de-triomphe qui précède la chapelle du côté nord, où on lit la date de 1738 au sommet d'un bloc de kersanton encastré dans le massif de maçonnerie, avec à gauche un blason, à droite un calice.

A l'angle sud du pignon de la chapelle apparaît un écusson présenté par un gentilhomme en granit, offrant *une coquille et trois fasces* : ce serait, d'après M. Le Guennec, un mi-parti de Le Moyne et de Kergadiou.

Il y a trois autels dans la chapelle.

Le maître-autel en bois, qui est moderne, repose sur un large soubassement de granit. Le tabernacle qu'il

(1) Kerdanet, *Les Vies des Saints bretons*, p. 516-517.



porte est surmonté d'une statue de la Vierge-Mère présentant son Fils debout et mutilé. A gauche est assise dans une niche une Sainte Vierge gothique; on voit à droite un groupe en bois sculpté de la Fuite en Egypte : la Vierge en robe d'or, drapée d'un manteau bleu, assise sur un âne qui broute l'herbe, porte son Enfant; saint Joseph tout vieux a près de lui un gentilhomme qui porte une boîte sous le bras. Un palmier, de son feuillage, au-dessus duquel figurent deux anges, protège la Sainte Famille contre les ardeurs du soleil. Ce bas-relief très curieux est surmonté d'un petit saint Sébastien.

A l'angle de la paroi, du côté de l'Épître, dans une niche on aperçoit sainte Anne apprenant à lire à sa fille debout près d'elle : toutes deux ont une main posée sur le livre. Le haut de la niche est décoré d'une coquille de Saint-Jacques surmontée d'un calice sculpté.

Perpendiculaires au maître-autel deux beaux autels en granit s'appuient aux parois de la chapelle. Ils reçoivent la lumière par des fenêtres cintrées et sont accompagnées de crédences. Celui de droite porte un franciscain à barbe, à genoux, (un capucin?) ouvrant son manteau et découvrant sa poitrine; il regarde le ciel et semble en extase. Au-dessus de l'autel est un animal à tête d'homme. — Faisant pendant à ce religieux, se trouve sur l'autre autel un franciscain sans barbe encapuchonné, tenant les mains sur sa poitrine (saint François d'Assise?) (1).

On voit encore dans la chapelle deux vieilles statues. A droite un saint abbé est soutenu par un socle orné

(1) Ces religieux rappellent, semble-t-il, les Cordeliers de l'Île-Vierge.

d'un calice, et qui porte l'inscription gothique que voici :

*V. M. F. Jezegou. p. a. fait faire
icelle ymage l'an MVXXVI (1)*

A gauche une statue en pierre représente sainte Suzanne, la chevelure retenue par un bandeau, tenant d'une main un livre ouvert, de l'autre un rouleau de parchemin. Le socle de la statue porte en gothique l'inscription : *S. Sussanna*; il est décoré du blason des Le Moyne : *un croissant accompagné de trois coquilles*.

On voit encore dans la chapelle une Vierge-Mère du XVII^e siècle portant Jésus qui tient le globe terrestre.

La chapelle, note M. de Kerdanet, fut réparée sous le rectorat de M. Rivoalen (1835-1865).

Au nord et dans le voisinage immédiat du sanctuaire de Traon se dresse un calvaire dont le socle est formé de cinq degrés circulaires. Le fût bosselé soutient un groupe en kersanton du Christ crucifié avec à l'avant une *pièta*. Ce calvaire est daté de 1550.

Au midi de la chapelle se blottit la fontaine de dévotion, édicule maçonné, avec une niche gothique qui abrite un saint abbé. L'eau coule dans deux lavoirs et va se jeter dans le ruisseau qui ne cesse de chanter. Rien de plus poétique.

Le pardon de N.-D. du Val est célébré le dimanche du Rosaire, par les vêpres, accompagnées d'un sermon, qui y sont chantées.

(1) « Vénérable messire François Jezegou prêtre a fait faire cette image l'an 1526. »

*
* *
*

Les seigneurs de Lesmel avaient jadis des prééminences dans notre chapelle.

La présentation des gouverneurs du Traon appartient successivement aux seigneurs de Ranorgat et de Coetlogon.

Nos archives départementales possèdent sur la chapelle du Val de nombreux documents qui couvrent la période de 1609 à 1789. L'un d'eux mentionne à la date du 5 mars 1678, la collation par le chapitre de Léon, de la chapellenie de Notre-Dame du Val vacante du fait de la mort de Guillaume Autret, prêtre, à François-Paul de Kergadiou, clerc tonsuré du diocèse de Léon.

Le 22 mars eut lieu la prise de possession. En présence de son père Prigent de Kergadiou, seigneur de Tromabian et d'autres parents et amis, le nouvel élu fut intronisé par François Paul, recteur de Plouguerneau et Olivier Nuz, prêtre de Lannilis. Il assista à la messe requise pour sa prise de possession, puis observa les rubriques traditionnelles, « baisa l'autel, sonna la cloche, entra dans les maisons attachées à la dite église et dépendances du dit gouvernement ». Signent le procès-verbal : Jacquette-Angélique Le Roux, Jan Abernot prêtre, Prigent, François, Gabriel de Kergadiou, Jaouen de Kerouartz, Nuz prêtre et Paul recteur... (1)

Chapelle Saint-Claude

Voisine de l'ancien manoir de Kerodern, cette chapelle existait au temps de l'enfance de Michel Le Nobletz.

(1) Arch. départ. 192 g 35.



en 1384. Déjà remaniée au cours du xviii^e siècle, elle a été agrandie et restaurée, il y a quelques années, par les soins de M. le chanoine Hily, curé de Plouguerneau. Elle est dédiée à saint Claude, évêque de Besançon vers le milieu du vii^e siècle.

On y voit les statues de saint Jean et de saint Claude, ainsi que celle de sainte Marguerite, cette dernière de fort bon goût. A l'angle nord du chœur se trouve une statuette de la Vierge.

La croix voisine, datée de 1370, porte les armes de Hervé Le Nobletz : *d'argent à deux fasces de sable au canton de gueules chargé d'une quintefeuille d'argent*, et de sa femme, Françoise Lesguern ; *fascé de six pièces de vair et de gueules*.

Le 5 août 1791, le district de Lesneven déclarait que les biens du temporel de la chapelle de Kerodern ne doivent pas être compris dans les biens nationaux, parce que c'est une chapelle domestique, à la seule disposition de Charles de Kergouzien, propriétaire.

Le 20 juin 1864, Charles Vaumousse, juge de paix à Lesneven, fait don, pour 50 ans, de sa chapelle de Kerodern à M. Rivoalen, recteur, et à ses successeurs; vu qu'elle est insuffisante pour la population, il permet de l'agrandir aux frais de ceux qui en auront la jouissance.

La chapelle fut bénite le 8 septembre suivant.

Couvent de l'Île-Vierge

Dans la première moitié du xv^e siècle, les Frères Mineurs de l'Observance, s'étaient établis sur les côtes de Bretagne, et l'on signale, pour 1434, l'existence

d'un de leurs couvents à l'Île-Vierge. Cette île stérile fut la pépinière dont sortirent les premiers moines de Cuburien (1445), de Landerneau (1488) et de N.-D. des Anges, en Landéda (1507).

Chapelle Saint-Antoine

Cette chapelle était située au bord de la mer, à quatre kilomètres ouest du bourg. Elle n'existe plus; une maison a été bâtie sur son emplacement; on n'a conservé qu'une croix de pierre.

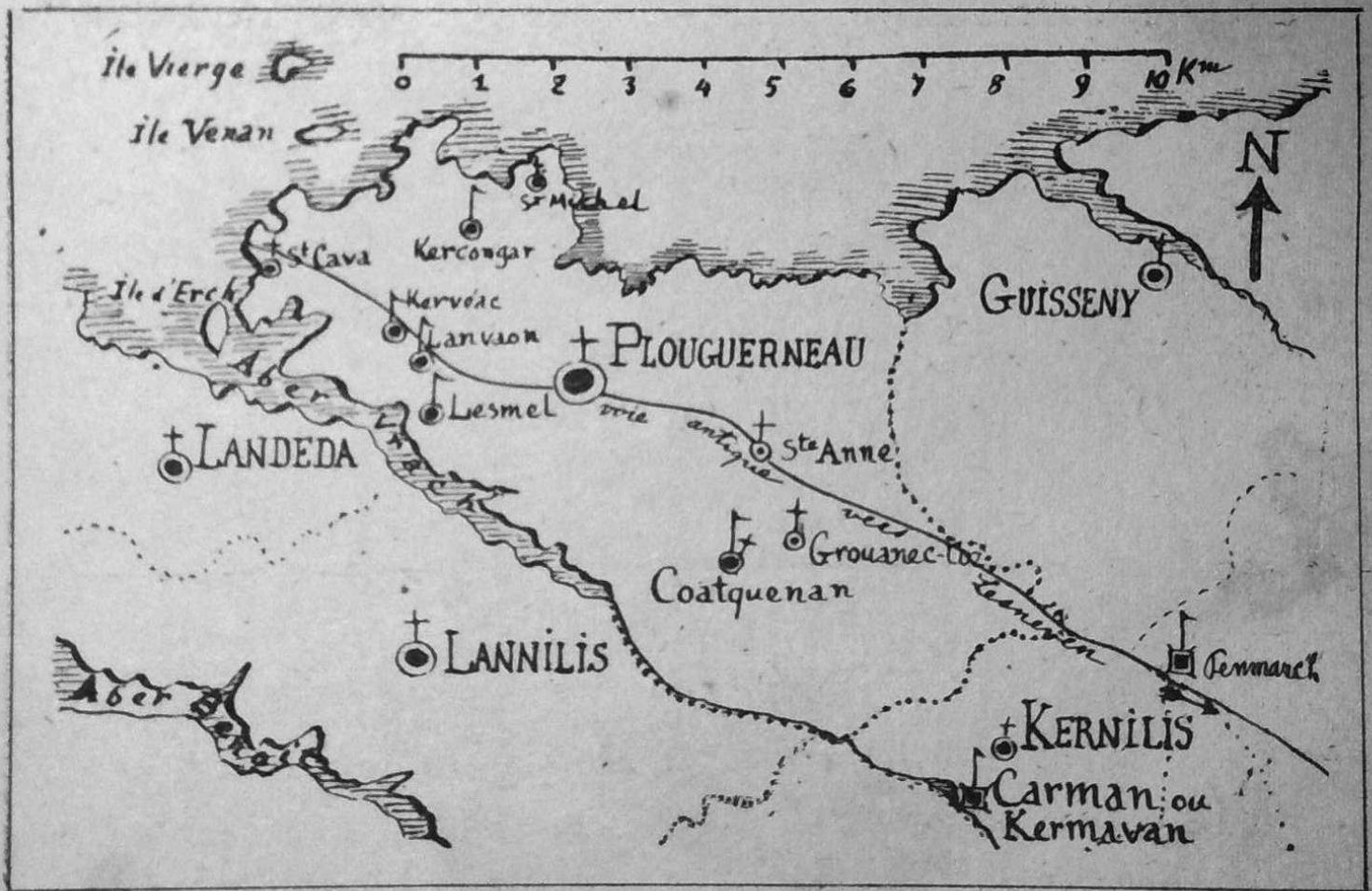
En 1587 deux ecclésiastiques, les frères Yves et Henri Gourvenec, instruisaient dans cette chapelle plusieurs écoliers, dont Michel Le Nobletz.

Il est à remarquer qu'à un kilomètre est du bourg de Landéda, en longeant le rivage, on rencontre une fontaine de Saint-Antoine, dont l'édicule a tous les caractères du début du xvi^e siècle, et qui devait avoisiner une chapelle dédiée à ce saint. En cette chapelle se desservait jadis un bénéfice connu sous le nom de « gouvernement de saint Antoine ».

On a l'impression que les deux chapelles de Plouguerneau et de Landéda, séparées par l'estuaire de l'Aber-Wrack sont des fondations des Récollets de l'Île-Vierge.

Chapelle Saint-Cava ou Saint-Caran

La chapelle Saint-Cava, *chapel Sant-Cava*, se trouvait jadis à 50 mètres de la mer, au milieu du village qui porta le nom du saint, à un kilomètre et demi au nord



de Saint-Antoine. Comme elle était insuffisante et en mauvais état, on la déplaça pour la reconstruire, en 1875, à un kilomètre plus au nord, au village de Lilia. Elle dépendait du fief de Ménan.

Le 27 mars 1640, Jacques Touronce prêtre y fit une fondation (1). Un chemin de croix fut placé dans la chapelle le 7 septembre 1861.

Le bon saint honoré dans la vieille chapelle a deux noms : ainsi on dira toujours « la chapelle de Saint-Cava », en parlant de l'ancien sanctuaire, « le village de Saint-Cava », « la croix de Saint-Cava », mais lorsqu'il s'agit de sa statue on dira « la statue de Saint Caran », lorsqu'on lui donnera une offrande, on la donnera à « saint Caran », lorsqu'on l'invoquera on priera « saint Caran » (2).

Saint-Garan, note M. Largillière, est une chapelle sur le rivage du Douron en Plestin, et sous son autre nom Cavan, il est éponyme de la paroisse de Cavan aux environs de Lannion (3).

Saint Garan, est un personnage peu connu des hagiographes bretons, et pas du tout des autres. D'après un « mystère » que possédait Lúzel, Garan était fils d'un patricien romain. Sa jeunesse fut orageuse. Après avoir commandé dans l'armée, il se convertit au christianisme, à la veille de se marier avec la fille d'un sénateur, fut baptisé par saint Denis et promu au sacerdoce par saint Clément. Jeté par une tempête sur les côtes de la Basse-Bretagne, alors pleine d'idolâtres, il prit terre en la commune de Plestin, au lieu encore

(1) Archives départ. g. 36.

(2) Certains textes du xvii^e siècle disent *Saint-Cavan*.

(3) *Les Saints...* p. 150.

nommé aujourd'hui Trégaran, y convertit les habitants, et vint ensuite prêcher la foi au pays où se trouve maintenant la paroisse de Cavan. Là encore il signala son zèle par des miracles et de nombreuses conversions.

A Plouguerneau, la statue de saint Caran a été remise en honneur le 30 août 1925, à l'occasion du cinquanteaire de la nouvelle chapelle de Lilia. Elle fut portée en procession, jusqu'à l'emplacement de la vieille chapelle, par seize vieillards qui l'y avaient honorée dans leur enfance, et revint triomphalement par la grève de Kervenny jusqu'à sa nouvelle résidence suivie par une foule énorme : preuve non équivoque de l'attachement du peuple breton aux trésors que lui ont légués ses ancêtres.

Il y a aux Archives du Finistère (192 g 36) un dossier sur Saint-Cavan (1640-1788).

Chapelle du Christ

Cette chapelle dénommée *Chapel-Christ* se trouvait à cinq kilomètres nord-est du bourg, sur une éminence, à gauche de la route qui mène à la grève de Vougot. L'emplacement en est fort reconnaissable. A l'extrémité sud de la chapelle se dresse encore le vieux calvaire de granit. On aperçoit dans le voisinage la fontaine de Saint-Jean.

On sait que les Templiers et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem se faisaient un devoir de prêcher la passion du Sauveur, et nul doute qu'ils aient développé le culte rendu à Jésus crucifié. Nul n'ignore d'autre part qu'ils

ont certainement étendu en Bretagne le culte de saint Jean-Baptiste (1).

Chapelle Saint-Goulven

Située à 3 kilomètres sud-est du bourg, cette chapelle qui se trouve près du manoir de Kerilly, porte la date de 1733. On y dit la messe en la fête de saint Goulven.

Chapelle Saint-Quénan

Cette chapelle du xv^e siècle s'élevait à deux kilomètres et demi sud-est du bourg. Deux fondations y furent faites l'une en 1430, l'autre en 1564. Anne de Kergroezez y fonda en 1460 une chapellenie.

Le nom de Quénan apparaît, observe M. Loth, dans Lan-guenan et Pleu-guenan, ancien évêché de Dol (Ille-et-Vilaine).

« Le 1^{er} octobre 1696 une cloche fut bénite pour la chapelle Saint-Quénan par M. Piriou, recteur de Plouguerneau. Lui ont donné le nom de Sainte Anne son parrain noble homme Christophe Thomas, seigneur de la Lande et sa marraine, dame douairière de Mesarnou. La dite cloche faite par les soins de Yves Merdy de Goueletran qui a soin de la dite chapelle (2) ».

La chapelle Saint-Quénan est encore signalée au procès-verbal de visite épiscopale du 19 mai 1854.

(1) Largillière. *Les Saints... dans l'Armorique Bretonne*, p. 21-24.
(2) Registres de baptême.

Chapelle Saint-Evenoc

Cette chapelle se trouvait près du village de Kergasken à deux kilomètres nord-est du bourg, à un kilomètre de la côte. L'insécurité de la mer était au xvii^e siècle, pour les populations riveraines une vraie calamité. Les habitants des côtes ne se sentaient pas en sûreté et leur crainte se manifestait parfois sous une forme assez curieuse. A en croire la tradition populaire, la cloche de la chapelle Saint-Evenoc ou Saint-Enéoc sonnait d'elle-même à l'approche de l'ennemi et réveillait les paysans que les Anglais pensaient surprendre. Découvert et annoncé plusieurs fois par cette sentinelle vigilante, l'ennemi furieux, brisa dit-on, la cloche indiscreète (1).

Chapelle de Prat-Paol

Cette petite chapelle se trouve à quatre kilomètres sud du bourg. Son pignon est percé d'une fenêtre longue et étroite. Elle était sous le vocable de saint Paul Aurélien. On y voit saint Paul en évêque, puis une Vierge-Mère. L'autel est surmonté d'un petit tabernacle. Au tombeau de cet autel figure le Bon Pasteur.

La fontaine voisine, qui est de forme carrée, a sa source sous le maître-autel. D'après la *Vie de saint Paul* par Warmonoc, le saint venant de Plourin-Ploudalmézeau, s'arrêta à Prat-Paol, et y fit sourdre

(1) *Bretagne contemporaine (Finistère)*, 1865, p. 113.

trois fontaines, l'une sous l'autel, une seconde dans l'enclos, et une troisième, à quelques pas, en dehors de cet enclos.

Chapelle de Loguivy

La chapelle de Loguivy se trouvait à environ trois kilomètres sud du bourg, dans un paysage charmant, non loin de l'Aber-Wrach.

Chapelle Sainte-Anne

La chapelle Sainte-Anne d'Enez-Cadec se trouve à trois kilomètres est du bourg. C'est un édifice rectangulaire du xvi^e siècle. Elle a une fenêtre au chevet, une autre dans l'une des longères.

L'autel, qui est en bois peint, manque de cachet. A gauche de cet autel figure la statue de la patronne, sainte Anne, tenant devant elle la Sainte Vierge, agenouillée, les mains jointes. A droite apparaît une Vierge hanchée, portant l'Enfant Jésus, qui écarte de la main le manteau de sa mère.

Chapelle Saint-Conan

Cette petite chapelle est mentionnée dans une délibération du Conseil municipal de la fin juin 1794, qui l'appelle aussi « chapelle du Sépulcre » en déclarant qu'elle n'est séparée de la sacristie que par une cloison.

Pourquoi chapelle du Sépulcre? C'est qu'elle contenait une représentation du Saint-Sépulcre, confectionnée en 1768.

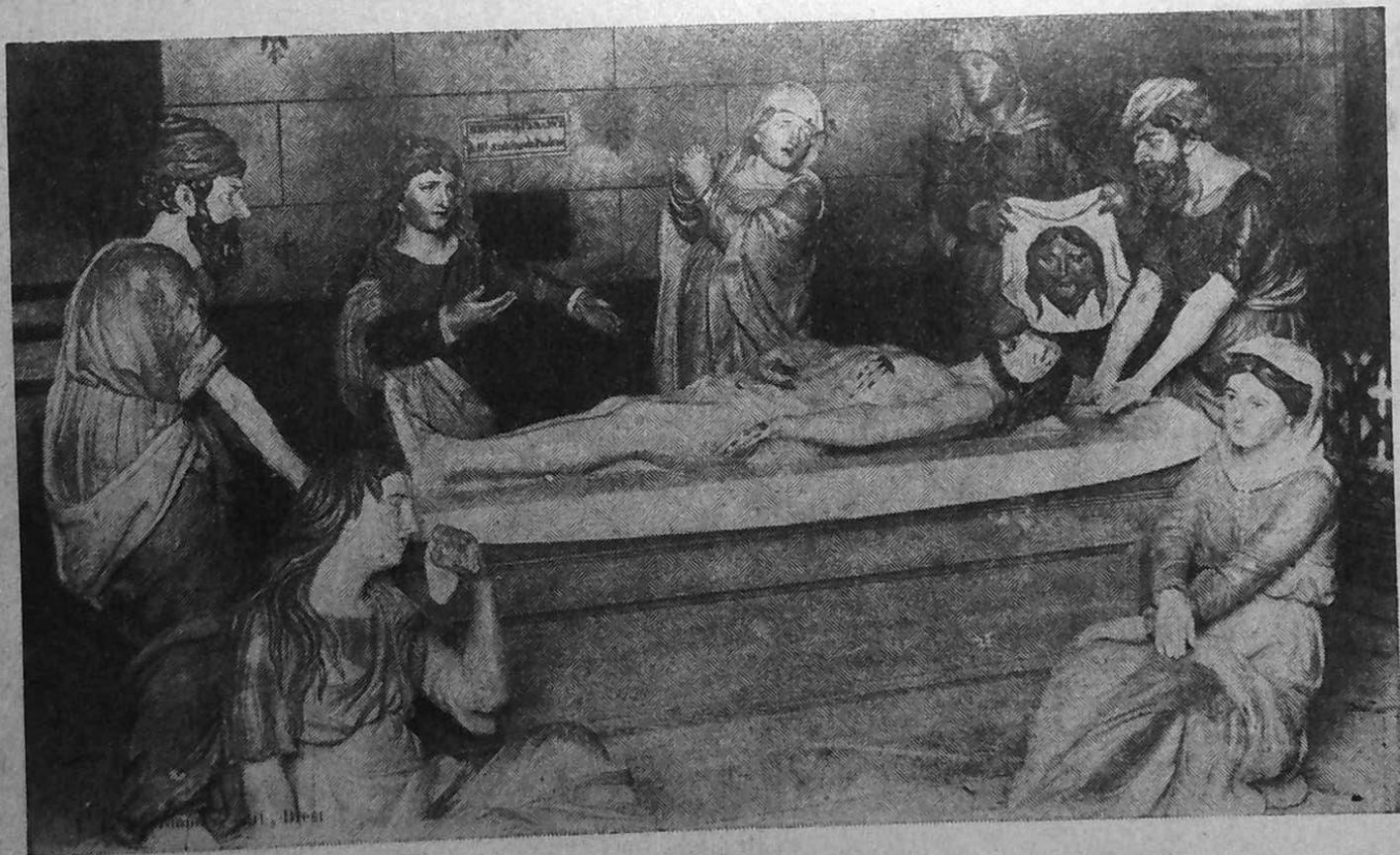
Le 9 novembre de cette année une convention fut signée par René Bouguenec et François-Charles Labbé, maîtres sculpteurs de Recouvrance d'une part, et d'autre part Quénan Foricher, gouverneur temporel de l'église et Claude Guiavarch, ancien gouverneur. Les premiers s'engageaient à fournir et à placer dans l'église ou la chapelle en dépendant, avant 18 mois écoulés, une représentation du Saint-Sépulcre, faite sur le modèle de celui de Saint-Thégonnec. Il serait composé « de huit figures : Notre-Seigneur porté et soutenu par un linceul à demi descendu dans le tombeau, la Vierge, sainte Marie-Madeleine, Marthe, saint Jean, la Véronique, Joseph d'Arimatee et Nicodème, les dites figures en matière de bois de chêne bien étoffé et peintes convenablement, l'attitude convenable comme dans la chapelle de Saint-Thégonnec, la figure du corps Sauveur ayant 5 pieds, les autres 4 pieds 8 pouces ». Le sépulcre serait payé en trois termes, le 1^{er} avril, à la moitié de l'ouvrage faite et à la fin du travail (1).

Chapelle du Cimetière

L'ancien cimetière entourait l'église paroissiale et se prolongeait jusqu'au puits de la Place. Le 17 juin 1843, la famille de feu François Abjean, ancien maire, donna un terrain pour un nouveau cimetière, lequel fut fondé en mars-avril 1844. On y bâtit une petite chapelle, l'année suivante, dédiée à Notre-Dame de Délivrance.

Au fronton apparaît la Vierge de Délivrance; à

(1) Arch. départ. 192 g 2. C'est en 1868 que disparut la chapelle Saint-Conan.



LE SÉPULCRE DU CHRIST, DANS LA CHAPELLE



LA PROCESSION DES RELIQUES

l'intérieur ce sont deux belles statues de Marie, bien mouvementées.

Le calvaire en kersanton du cimetière porte la date de 1908.

Chapelle de l'Hospice

La chapelle de l'établissement, dédiée à saint Joseph, fut bénite le 18 avril 1868. Quelques mois plus tard la chapelle Saint-Conan étant démolie, le sépulcre qui s'y trouvait fut transféré dans la chapelle de l'Hospice. En 1869 Mgr Graveran accorda 40 jours d'indulgence aux fidèles qui baiseraient pieusement les plaies du Sauveur.

Note complémentaire

M. Guillerm, vicaire à Plouguerneau, nous signale l'existence de deux fontaines de dévotion : la fontaine de Michel Le Nobletz, située près de sa cellule, et celle de Saint-Yves, qui se trouve au village de Kérilly, dans une garenne appartenant à M. Gabriel Breton.

Les processions votives

Trois processions extraordinaires se font à Plouguerneau au cours de l'année : le jour de l'Ascension, le dimanche qui suit, et le lundi de la Pentecôte.

La première quitte le bourg à une heure après midi et fait une première station au château de Lesmel (1), elle se rend ensuite à Lilia où l'on chante les vêpres, puis de Lilia à Tréménec'h et à Saint-Michel par de petits sentiers. Le retour au bourg a lieu vers cinq heures.

La deuxième procession part, le dimanche suivant, du bourg pour le Grouanec et passe à la chapelle Saint-Goulven à Kerily. A l'issue des vêpres chantées au Grouanec, le cortège sacré se rend aux chapelles de Prat-Paol et du Traon ; puis elle rentre au bourg vers cinq heures et demie, après un parcours de 12 kilomètres environ.

La troisième procession, du lundi de la Pentecôte, visite dans son trajet les chapelles Saint-Claude de Kerodern et Sainte-Anne : parcours d'environ 8 kilomètres.

La particularité de ces processions c'est le port des petits saints.

D'après les anciens comptes, outre les reliques de saint Pierre et de saint Quénan, on portait les statues, préalablement mises en adjudication, des

(1) Le Guennec, *Nos vieux manoirs à légendes*, p. 180.

saints Sébastien, Antoine, Christophe et de sainte Marguerite.

Voici comment s'organise actuellement la procession. La croix marche en tête, suivie de quatre enfants portant des clochettes (1), puis viennent 23 statuets de Saints et Saintes, en bois, d'un pied de haut, supportées par un piédestal emmanché dans une hampe de bois. Plusieurs d'entre elles sont d'un joli travail et datent du xvii^e siècle. En voici la série :

Le Sauveur — Saint Joseph — Sancta Maria — N.-D. de la Clarté — N.-D. du Grouanec — Sainte Anne — Saint Pierre — Saint Jean l'Evangéliste — Saint Paul — Saint Antoine — Saint Michel — Saint Gabriel — Saint Raphaël — L'Ange Gardien — Saint Etienne — Saint Laurent — Saint Vincent de Paul — Saint François de Sales — Saint Yves — Saint Christophe — Saint Eloi — Sainte Marguerite — Sainte Barbe.

Trois reliquaires sont portés en procession, dont deux contenant les reliques de saint Martin et de saint Benoît. D'où le nom de *procession ar relegou* « procession des reliques ».

L'honneur de porter le Saint est mis aux enchères pour toute l'année au prône du dimanche avant l'Ascension, qui se fait en chaire, dans l'église paroissiale. Saint Eloi, le protecteur des chevaux est l'un des Saints les plus disputés. Celui qui l'obtient dut un jour verser 500 francs (2).

(1) Les porteurs de clochettes, adolescents et enfants, étaient il n'y a pas bien longtemps au nombre d'une trentaine.
(2) Cette mise aux enchères n'aboutit en somme qu'à une offrande faite à l'église sous cette forme originale.

Le bénéficiaire du Saint porte cinq fois sa statuette, aux trois processions votives et aux deux pardons de Saint-Michel.

La tradition locale attribue l'origine des trois processions spéciales à un vœu fait par la population dans la première partie du XVII^e siècle, vers 1640, à la suite de la cessation d'une épidémie de peste miraculeusement obtenue.



GARÇONNET PORTEUR DE CLOCHETTE

Les pauvres à Plouguerneau

Voici une statistique de la population pour l'année 1709; on y remarque le nombre élevé des pauvres :

Section de Tréhénan

173 hommes — 182 femmes — 229 garçons —
228 filles — 28 valets — 38 servantes — 378 pauvres.

Section de Gorreploué

155 hommes — 119 femmes — 130 garçons —
150 filles — 22 valets — 18 servantes — 438 pauvres.

Section de Trémeur

156 hommes — 166 femmes — 181 garçons —
273 filles — 45 valets — 16 servantes — 328 pauvres.

Section de l'Armorique

178 hommes — 196 femmes — 280 garçons —
286 filles — 22 valets — 24 servantes — 322
pauvres (1).

(1) Archives de Plouguerneau.

Une enquête fut faite le 1^{er} décembre 1774 par Mgr de La Marche évêque de Léon, sur la mendicité dans son diocèse.

Voici la réponse de M. de Lesmel, recteur de Plouguerneau, aux questions posées.

1. Le nombre des mendiants de cette paroisse est d'environ 400 composant une treizième partie de la population.

2. C'est pour un tiers d'eux un train pris depuis leur plus bas âge d'aimer plutôt à courir les chemins que de s'adonner au travail; un autre tiers a pour ce prétexte assez fondé leur caducité ou leur infirmité; le reste mendie par nécessité, n'ayant point de terres à cultiver, ou ne trouvant pas de travail, et ayant une nombreuse famille à entretenir, s'étant mariés bien jeunes et avant d'avoir acquis par leurs services dans les ménages quelques fonds pour faire face aux charges du mariage. C'est l'abus dominant de ce pays auquel je ne connais aucun remède.

3. Il y a déjà longtemps que l'on propose d'établir un hôpital pour la paroisse. Les dispositions présentes y paraissent assez favorables, puisqu'il se trouve deux particuliers qui font de gracieuses offres à ce sujet. Le premier est un prêtre qui veut bien céder pour cet objet un bénéfice simple dont il est titulaire, d'environ 150 livres. Il y a maison et chapelle en bon état, le tout à proximité du bourg, et ayant la commodité de l'eau. Un autre particulier offre d'attacher à cet établissement un fond de 200 livres de rente annuelle, quitte de toutes charges et rachats, étant dans le fief de l'Evêque. Plusieurs autres font encore des offres au dit établissement, mais tous conditionnent qu'ils seront exempts

de payer aucuns droits royaux comme amortissements et autres.

Moi-même, Recteur, je consens qu'il soit levé sur le gros de mon bénéfice une somme annuelle de 200 livres pour l'objet en question et d'hypothéquer sur mon patrimoine une somme aussi annuelle de 100 livres aux conditions ci-devant. Il y a déjà un fond de 60 livres épuisé, qui se distribue par mes mains aux pauvres.

Voilà toutes les connaissances que je puis donner sur les questions posées.

A Plouguerneau, évêché de Léon, ce jour 20 décembre 1774.

DE LESMEL, Recteur.

En 1792 on comptait à Plouguerneau 410 indigents sur 4148 habitants.

Missions

Des missions furent données à Plouguerneau en 1775, en 1821, en 1860.

La première, sous le rectorat de M. de Lesmel réunit un groupe de 35 prêtres, avec M. Le Bras, recteur de Plabennec, comme Supérieur des exercices spirituels.

La seconde compta 33 prêtres sous la présidence de M. Kermergant, recteur de Plouarzel.

A la troisième, en 1860 furent présents les Pères Rot et Kervennic de la Compagnie de Jésus avec 28 prêtres séculiers.

Trois ans avant cette dernière mission, le presbytère avait été reconstruit.

Le Clergé

Recteurs

1428 Guillaume Autredy — 1429 Jean de Villa alta (Kerhuel) — 1541-1562 François Parceveaux chanoine de Léon, archidiacre d'Ac'h, recteur de Plouneventer, Plouédern, Cléder. Ce personnage fonda, en 1562 sept fêtes de la Sainte Vierge : Purification, Annonciation, Visitation, Assomption, Nativité, Présentation, Conception — Vers 1600 Hervé de la Palue, docteur en droit, protonotaire du Saint-Siège — 1619 Décès de Jacques Prigent — 1626 Décès de Louis Le Jacobin, seigneur de Mesargant, chanoine de Léon — 1626 (juillet) Guillaume de Trogoff, précédemment recteur de Tréguier — 1626-1633 François Guicaznou, chanoine de Léon, mort le 29 décembre 1633 — 1633 René du Louët, chantre de Léon — 1649-1660 Christophe Trelleu — 1670 Décès de Charles Vivien — 1678 Décès de François Paul — 1684-1687 François Prémel — 1687-1693 Guillaume Piriou, docteur en Sorbonne, théologal de Léon depuis octobre 1685 — 1693-1700 Jean Le Dissez — 1700-1706 Jean Gougeon, prêtre de St-Malo — 1706-1720 Yves Le Guen — 1720-1747 Joseph Henri — 1748-1789 Denis de Lesmel, bachelier en théologie, décédé au début de novembre 1789. Le 12 août 1789 le Département le déclare « accusé d'avoir tenu des propos insultants pour les bons patriotes, d'avoir rejeté avec mépris la cocarde et de s'opposer aux opérations indiquées par le

Conseil pour la santé publique. Le Conseil lui adressa une admonestation sévère, observant que c'est seulement son grand âge qui l'empêche d'être mandé ».

1789-1806 Dominique de Poulpiquet, né à Plouguerneau le 4 août 1759, promu au sacerdoce le 20 septembre 1783, licencié en théologie, chanoine de Léon et vicaire général du 16 avril 1787, nommé à Plouguerneau le 18 novembre 1789.

Curés

Dans la première partie du XVII^e siècle, Tanguy Guéguen, qui, organiste à N.-D. du Mur, fit imprimer chez Allienne à Morlaix, en 1622, un ouvrage breton, *Doctrin ar gristenien...* lequel servit à dom Michel Le Nobletz pour l'instruction du peuple (1).

1727-1737 François Person — 1734-1767 Hervé Guiavarch — 1754-1760 René Laurent — 1754-1776 A. Hamon — 1760-1774 Robert Le Goff — 1766 Hervé Roudant — 1774-1777 François Lerron de Villguiomar — 1776-1785 Jean-Marie Bleunven — 1777 René Jaffrédou — 1777-1813 Jean Botorel, né à Landunvez en 1748, promu au sacerdoce le 1^{er} avril 1773 — 1778 François Laot — 1780-1792 Guillaume Roudant, né à Plouguerneau le 27 août 1750, ordonné prêtre à Quimper le 17 mars 1779 — 1782-1788 Jean Jacopin, bachelier en théologie, devint aumônier de l'Hôpital général de Brest — 1788 1808 François Bleunven, né à Plouguerneau le 27 août 1752, prêtre le 20 septembre 1783, délégué pour les fonctions curiales « *scripto delegatus*

(1) Loth, *Chrestomathie Bretonne*, p. 298-301.

ad omnia » en 1785 — 1791-1813 Goulven Appamon, né à Plouguerneau le 27 juillet 1753, prêtre le 20 septembre 1788, prêtre habitué jusqu'en 1791.

Mentionnons deux autres prêtres exerçant leur ministère à Plouguerneau : François Le Goff, né à Plouguerneau le 5 avril 1761, prêtre le 24 septembre 1785, prêtre habitué de 1788 à 1807, puis Jean Balcon, né à Plouguerneau le 26 juin 1751, prêtre le 22 septembre 1781, prêtre habitué de 1787 à 1801.

Recteurs de Tréméc'h

1536. Le 30 août de cette année Yves Parscau est pourvu par le Saint-Siège de la paroisse de Tréméc'h (1) — 1583 François Parscau — Vers 1600 Yves Abantret, maître-ès-arts — 1616 Guillaume Lotrian — 1661 François Bras — 1701-1720 François Falchun — 1720-1732 Yves Pelleter — 1733-1780 François Le Borgne — 1780-1782 François Broudin, curé d'office — 1782-1792 Yves Le Caill.

(1) Archives vaticanes, Paul III. Bullaire. Liasse 16, folio 177.

La Révolution

Le premier maire de Plouguerneau fut René Abjean. Réélu en novembre 1791, il résigna ses fonctions le 5 février de l'année suivante et sa charge passa à François Lejeune; il devint juge de paix du canton.

L'attitude et la résistance passive du nouveau maire finit par inquiéter les représentants en mission, et le 2 avril 1794 il fut déposé par leurs délégués, ainsi que toute la municipalité de Plouguerneau. Il fut remplacé par François Le Roux. Le nouveau maire et les nouveaux officiers municipaux reçoivent ordre « de remplir sur le champ les fonctions auxquelles ils sont appelés et de se conformer scrupuleusement à ce qui leur est ordonné par la loi, et ce, sous leur responsabilité personnelle et immédiate ».

On connaît le décret du 27 novembre 1790 par lequel l'Assemblée Nationale exigea des Archevêques, Evêques et autres ecclésiastiques, un serment de fidélité à la Constitution civile du Clergé. Aussitôt que ce décret eut été notifié à l'abbé de Poulpiquet, il se rendit à la tête de son clergé paroissial au sein de l'Assemblée municipale de Plouguerneau, le 20 janvier 1791. Il demanda à présenter quelques observations et la Municipalité lui ayant témoigné le désir de l'entendre, il prononça le discours suivant qui respire une foi et un courage digne des premiers confesseurs :

« MESSIEURS,

« La démarche que nous faisons auprès de vous n'est pas l'effet de la détermination du moment, qui dicte souvent des volontés incertaines, des résolutions précipitées, c'est le fruit des plus sérieuses réflexions sur nos devoirs les plus sacrés. Depuis longtemps, nous ne vivons plus que pour la douleur. Chaque jour, chaque heure, nous en apporte une nouvelle, en nous apprenant les périls de l'Eglise de France, les atteintes portées par l'Assemblée nationale à la Religion d'un Dieu dont nous avons l'honneur d'être les ministres. Assez longtemps nous avons dévoré nos larmes, assez longtemps nous avons pleuré dans le secret de nos maisons; maintenant nous venons pleurer au milieu de vous. Si vos larmes viennent se mêler à celles que nous répandons devant le Seigneur pour désarmer sa colère, nous relèverons de la poussière nos fronts abattus, et notre tristesse se changera en joie à la vue de ces précieuses larmes qui attesteront le plus tendre attachement à la Religion de nos Pères.

« Des décrets de l'Assemblée nationale nous ordonnent de prêter le serment d'être fidèles à la Constitution décrétée par elle et sanctionnée par le Roi, relativement à l'organisation, dite civile, du Clergé; ils nous prescrivent de prononcer ce serment à la face des Saints Autels, et dans l'Assemblée du peuple sous peine d'être privés de notre traitement et d'être déchus du gouvernement des âmes. Notre serment le voici : c'est de renoncer à un traitement qui ne peut être que le salaire du crime; nous ne vendrons pas aux nouveaux Césars nos âmes, le prix du sang d'un Dieu, mais nous vous déclarons, pour le salut des vôtres, que nous ne pou-

vons cesser d'être vos pasteurs et vos conducteurs dans la foi en vertu des décrets d'une Assemblée purement politique. Que serait devenue la primitive Eglise si la désobéissance aux volontés des Empereurs avait suffi pour faire disparaître les pasteurs auxquels Jésus-Christ avait confié les intérêts de la Religion, pour ôter et suspendre la juridiction spirituelle. Nous vous répétons ce que nous avons déjà enseigné dans la chaire de vérité, qu'il n'appartient pas à l'Eglise d'établir les règles de sa discipline et de les modifier suivant les divers intérêts des différents peuples; que tout pasteur qui ne vous serait pas donné par votre seul et légitime Evêque, l'Evêque de Léon, ne serait qu'un intrus, un loup dans le Bercaïl; qu'un pasteur ne peut être privé de la juridiction que Dieu lui a donnée sur les âmes que par sa démission volontaire et acceptée, ou par le jugement de ses Supérieurs ecclésiastiques.

« Nous ne parlerons pas de la spoliation du Clergé décrétée par la même Assemblée dite Nationale. N'aurions-nous pas à craindre qu'au moment même où le refus du serment exigé nous fait renoncer à tout intérêt temporel, vous ne vinssiez à soupçonner que nos réclamations sont dictées par les regrets de nos jouissances personnelles? Nous nous bornerons à vous manifester le désir le plus sincère de faire le sacrifice de toutes nos fortunes à la chose publique. Que les individus actuels du Clergé de France soient privés, s'il le faut, de l'usufruit de leurs bénéfices pour alléger le poids immense d'impôts qui menace le peuple; mais nous ne pouvons étendre plus loin nos vœux et nos sacrifices sans devenir coupables. Nous demandons que les biens de l'Eglise soient rendus à nos successeurs. Ce ne sont point des propriétés dont nous puissions disposer à

notre gré ; ce sont de saintes institutions que nous devons à la piété de nos pères, et dont il ne nous est pas permis d'interrompre ni de détourner le cours.

« Nos chers paroissiens, de quel pesant fardeau nos cœurs se trouvent déjà soulagés ! Nous avons fait notre devoir, notre conscience nous en rend le doux et consolant témoignage. Maintenant nous nous croyons dignes de déposer dans vos mains notre profession de foi. Recevez-la pour être la règle de votre conduite et de votre croyance dans ces temps difficiles, et comme un témoignage du dévouement de vrais Pasteurs qui ne craignent pas de donner leur vie pour leurs ouailles ».

Puis il déposa entre les mains du digne Maire de Plouguerneau, René Abjean, la profession de foi qui suit :

« Nous, soussignés, Recteur, Vicaires et Prêtres de la paroisse de Plouguerneau, pleins de confiance dans la bonté et la miséricorde de Jésus-Christ, notre Sauveur, déclarons que la crainte de nous voir privés de notre traitement, que l'aspect même des dangers dont nous environne la force publique, ne nous arrachera jamais un serment que la Religion catholique, apostolique et romaine nous défend de prononcer. Plutôt endurer les tourments de toute espèce que de renoncer à la foi, que de jurer le maintien d'une constitution qui en renverse les premiers fondements.

« Il est de foi qu'à l'Eglise seule, c'est-à-dire au Souverain Pontife uni au corps des Evêques, appartient le gouvernement de l'Eglise.

« Il est de foi qu'à l'Eglise seule a été confiée la puissance des clefs, qu'à elle seule et non à une Assemblée politique, il a été dit : *« Ce que vous aurez lié sur la*

terre sera lié dans le ciel et ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel ».

« Il est de foi que l'Eglise seule peut étendre ou restreindre les bornes de sa juridiction spirituelle.

« Il est de foi qu'aucun pasteur ne peut tenir sa mission que de l'Eglise.

« Il est de foi que les Evêques seuls sont juges de tout ce qui concerne la foi, les mœurs et la discipline ; que par conséquent les pasteurs du second ordre ne peuvent dicter des décrets sur ces matières et que leurs fonctions se bornent à donner aux peuples qui leur sont confiés l'exemple de la soumission la plus entière à tous les décrets qui émanent des premiers pasteurs.

« Tous ces principes sont ou méconnus ou attaqués par les différents décrets qui composent la constitution civile du Clergé. Nous trahirions donc notre conscience, nous deviendrions donc des apostats de la foi en souscrivant au renversement des vérités catholiques. Non, les paroles de notre vertueux Evêque de Léon, dans sa circulaire du 28 juillet 1790, de ce Prélat digne des plus beaux jours de l'Eglise et que nous regardons toujours comme notre seul et légitime Evêque, ne cesseront de retentir à nos oreilles et au fond de nos cœurs : *nous espérons de la grâce de Dieu de demeurer fidèles jusqu'à la mort et de sceller s'il le faut de notre sang le refus du serment exigé.*

« Signé : de Poulpiquet, recteur de Plouguerneau, chanoine du Léon, licencié en théologie de la Faculté de Paris et de la Maison de Sorbonne, vicaire général du Diocèse ; J. Botorel, G. Roudaut, F. Balcon, F. Bleunven, vicaires de Plouguerneau ; G. Appamon, Le Goff, prêtres de Plouguerneau. »

La Municipalité, après avoir entendu les considérations de M. l'abbé de Poulpiquet, reçut sa profession de foi signée par lui et par ses prêtres adjoints, et déclara que s'en tenant aux décrets précédents de l'Assemblée nationale, qui proclamaient la liberté de toutes les opinions religieuses dans toute l'étendue de l'Empire français, elle n'exigerait pas du Clergé de la paroisse le serment demandé par le décret du 27 novembre 1790; en outre, qu'elle-même inviolablement attachée aux principes de la Religion catholique, apostolique et romaine, qu'elle avait toujours professés et qu'on venait de lui rappeler, elle refusait d'adhérer à la constitution dite civile du Clergé, à moins que toute l'Eglise de France n'y adhérât et qu'elle ne fût approuvée par le Saint-Siège.

Le discours de M. l'abbé de Poulpiquet et la profession de foi du Clergé de Plouguerneau furent lus au prône de la grand'messe, le mercredi suivant, 2 février, fête de la Purification. Cette lecture fut souvent interrompue par les applaudissements, les larmes et les sanglots des fidèles.

Le 10 avril suivant, le District s'occupa du remplacement des Recteurs non assermentés de son ressort. Il donna pour curé à la paroisse de Plouguerneau un nommé Le Gall, vicaire de Plounévez. Ce curé constitutionnel s'y rendit le dimanche 13 mai, accompagné de plusieurs membres du District et du Club de Lesneven.

Le procès-verbal de sa prise de possession est conservé aux Archives départementales. En voici un sommaire avec des extraits :

« Relation exacte et fidèle de ce qui s'est passé à Plouguerneau relativement à la prise de possession de

cette paroisse par le sieur Le Gall élu curé de la dite paroisse, du dimanche 13 mai 1791.

Le sieur Le Gall écrivit à la municipalité de Plouguerneau pour l'aviser qu'il se rendrait au bourg le dimanche 13 mai 1791, afin de prêter le serment civique et de prendre possession de sa paroisse. La municipalité refusa de le recevoir. Le Gall se rendit alors à Lesneven et communiqua au district la lettre venue de Plouguerneau. Sur l'invitation de la Société des amis de la Constitution, il leur fit visite.

Le 14 mai le directoire du district donna les ordres les plus sévères à la municipalité de Plouguerneau, pour qu'elle eût à recevoir le sieur Le Gall, sous peine d'être poursuivie comme réfractaire.

Celui-ci, craignant quelque chose de funeste pour lui, engagea plusieurs de ses « frères » de Lesneven à l'accompagner à Plouguerneau. En conséquence, MM. Le Feuvre, Castaignet, Testard, Cabon, Signiehou, Feillet, Cahel, amis de la Constitution, et les sieurs Brichet et Toussaint Perrot du directoire du district l'accompagnèrent et pour ne point faire d'éclat dans le bourg, il fut décidé qu'on se rendrait sans uniforme et sans armes par différents chemins et qu'on n'arriverait qu'un petit nombre à la fois.

Le sieur François Le Roux, marchand de vin « bon citoyen et bon patriote » offrit sa maison aux voyageurs. Ceux-ci s'y rendirent, et les premiers arrivés furent surpris de constater que contre l'usage on chantait la grand'messe à huit heures et demie du matin.

Le juge de paix, Cabon, qui semblait craindre quelque émeute, vint au-devant du nouveau pasteur, ainsi que les sieurs Lerrou et François Le Roux.

La municipalité qui avait pris séance dès le matin

13 mai

Pau d'un

F.M.

17

s'étant ensuite dispersée, les hommes venus de Lesneven se virent obligés de se transporter chez le sieur Abjean, maire.

« On remarqua avec peine, dit le procès-verbal que le peuple rassemblé en foule ne voyait qu'à regret leur nouveau pasteur; effectivement de la maison du sieur Le Roux jusque chez le sieur Abjean, on entendit beaucoup de propos aussi indécents qu'injurieux et qui ne tendaient qu'à animer le peuple et à l'exciter contre le sieur Le Gall et ses amis; jusque aux sœurs du tiers ordre de saint Dominique, conduites par des prêtres réfractaires excitaient les enfants.

« On ne fit aucune attention à ces propos, mais on remarqua avec horreur une demoiselle Donnon et sa sœur la demoiselle Draoullec cracher avec mépris sur le sieur Le Gall qui passait sous leurs fenêtres et tenir les propos les plus indécents.

« On remarqua aussi que le clergé de Plouguerneau qui avait à sa teste un ci-devant noble parent dit-on de J : F : De la marche parcourait le bourg pour animer le peuple et pour l'engager à empêcher tout acte qui pût mettre le sieur Le Gall en possession de sa cure.

« Rendus enfin à travers une foule d'hommes et de femmes dont les yeux semblaient annoncer la consternation et la menace, jusque chez le sieur Abjean maire », le sieur Le Gall lui déclara qu'il venait prêter le serment civique devant la municipalité et le pria de l'assembler; il offrit de chanter la grand'messe. Le maire refusa, alléguant que la municipalité avait déjà pris une décision contraire aux vues du nouveau curé. Le Gall lui demanda une copie de la délibération de la municipalité et une attestation de sa propre proposition. Abjean répondit qu'il allait faire délivrer le tout par son greffier. Le Gall

et ses amis déclarèrent alors se retirer chez Le Roux, où ils attendraient la copie promise, et par crainte d'émeute, ils prièrent le maire de les accompagner.

« Lors de cette prière, un sieur Abjean ecclésiastique frère du maire et qui paraissait, note le procès-verbal aussi ignorant que mauvais citoyen, entrant en fureur et palissant dit qu'il était étonnant que le sieur Le Gall et ses associés vinsent pendant la grand'messe pour prêter un serment contraire aux décrets, puisque dès le commencement de la Révolution on avait décrété la liberté d'opinion et notamment des opinions religieuses, qu'on ne pouvait donc regarder le sieur Le Gall que comme un perturbateur public et que jamais on ne le reconnaîtrait pour curé, que quand même il aurait 600 hommes pour l'installer on s'en f...; le sieur Le Gall lui répondit tranquillement : eh bien, on en verra davantage.

« Sorti de chez M. le maire et en sa compagnie le sieur Le Gall reçut de la demoiselle Donnon et de sa sœur les mêmes affronts qu'en allant, et parvenu au cimetière où il se trouvait grande affluence de peuple, le sieur Le Gall et ses amis en furent environnés dans un instant ».

Alors se présenta un notable, Yves Laot de Kergadaven, qui désavoua la signature qu'il avait donnée le matin à la délibération de la municipalité, n'ayant eu aucune connaissance, déclarait-il, de la lettre du directeur du district, ni de la délibération prise.

Le Gall demanda à célébrer une messe basse, mais devant le refus constant du maire et de la municipalité à recevoir son serment, Lefeuvre et Testard, hommes de loi, lui conseillèrent de n'en rien faire.

« En conséquence il déclara se retirer chez Le Roux,

et comme on était environné de deux mille hommes, que le bedeau cherchait à écarter, le sieur Abjean maire leur cria en breton, pour peut-être leur en donner l'idée (voulez-vous donc les assassiner), le sieur Le Gall et ses amis ayant pu se débarrasser de la foule, se rendirent chez le sieur Le Roux « où un instant après le maire, accompagné du procureur de la commune et du greffier remirent à Le Gall copie de leur délibération du matin ».

Au dire du procès-verbal « plus de 200 bons citoyens attendirent que Le Gall eut chanté la messe ».

Cabon juge de paix et Lerrou firent remarquer que « depuis la Révolution on n'avait lu ni affiché les décrets de l'Assemblée nationale et qu'on avait affecté ce jour d'en garnir les portes de l'église et les murailles du cimetière.

« Comme on était en danger dans le bourg de Plouguerneau et que les esprits s'échauffaient, on se borna à manger un morceau à la hâte et l'on monta à cheval; dans ce moment plusieurs bons citoyens prièrent le sieur Le Gall de chanter les vêpres, ce qu'il dit ne pouvoir faire en représentant que le refus de la municipalité de recevoir son serment lui interdisait toute fonction curiale, qu'il en était ainsi désolé qu'eux.

En sortant du bourg le sieur Le Gall et ses amis virent qu'il était prudent de se retirer puisque plusieurs personnes (ici on a rayé Testard et Castaignet) et leur domestique furent hués jusqu'à la sortie du bourg (1).

Furieux d'avoir été ainsi joué, le district déclara, le 17 mai, que ces hommes « qui sous le voile de la piété cachent la torche de la Révolution méritent d'être

(1) Arch. départ. Police générale du district de Lesneven, L. 102-103.

déférés au Conseil des recherches de l'Assemblée nationale ». Il ordonne une assemblée générale des habitants et notables de Plouguerneau pour l'élection d'un pasteur. Elle est fixée au 19 mai, dans la chapelle de N.-D. du Val (Traon). Deux commissaires du district s'y rendent, ils intriguent, ils menacent, mais rien n'ébranle les habitants de Plouguerneau; ils demeurent fidèles à leur Dieu, attachés à leur pasteur légitime. L'intrus Le Gall est rejeté de nouveau, et M. de Poulpique est élu à l'unanimité moins une voix.

Instruit des événements qui s'étaient passés à Plouguerneau, le district de Lesneven en avisa le Département qui donna des ordres en conséquence. Le rapport rédigé par le district le 9 juin 1791 est fort instructif à cet égard. En voici un sommaire.

Les officiers municipaux de Plouguerneau, oublieux de leurs devoirs, se sont rendus réfractaires à la loi. Leur attitude est un pernicieux exemple, ainsi que celle de la population dont ils sont les représentants, exemple dangereux capable d'allumer le flambeau de la discorde dans les paroisses voisines. Les habitants de Plouguerneau dont la bonne foi ne fait aucun doute, ont été dupés « sous le voile spécieux de la religion. »

Ayant reçu le 21 mai, les ordres du Département, le district de Lesneven dépêcha un commis à Brest pour requérir les commandants des troupes de mer et des gardes nationales de cette ville de se concerter pour envoyer à Plouguerneau 600 hommes avec deux pièces de canon. Ces troupes arrivèrent à Lesneven le dimanche suivant 22 mai; elles étaient commandées par Deschabot, capitaine du 30^e régiment d'infanterie, ci-devant Perche.

*Donc
de quel?*

Ce même jour vinrent de Landerneau cinquante-trois hommes de la Garde nationale qui s'unirent à l'armée ; cinquante militaires de Lesneven firent de même, ainsi que cinquante soldats cultivateurs de Lambézellec, commandés par 5 officiers.

Des dragons de Brest, chargés de porter les ordres, des artilleurs, des chirurgiens, des apothicaires étaient à la suite de l'armée : « tout offrait un spectacle imposant propre à imposer aux habitants de Plouguerneau une soumission à la loi. » L'armée réunie à Lesneven formait un corps de plus de 900 hommes.

Le district s'occupa du logement des troupes, de leur ravitaillement, de leur fournir chevaux et voitures. Il transmit au commandant l'ordre formel de maintenir la plus exacte discipline.

Conformément à l'arrêté du Département, il nomma pour commissaires, MM. Le Jannic et Cren à l'effet de suspendre de leurs fonctions tous les habitants de Plouguerneau qui avaient concouru aux délibérations des 12, 15 et 19 mars 1791 et de les faire remplacer par six commissaires connus par leur civisme.

Le dimanche 20 le procureur-syndic avait dénoncé à l'accusateur public près le tribunal de Lesneven les maire, procureur de la commune, les officiers municipaux et notables de Plouguerneau et déposé au greffe du tribunal toutes les pièces relatives à cette affaire.

Dès le lendemain, lundi 23 mai à neuf heures du matin, accompagnée des deux commissaires, l'armée se met en branle pour Plouguerneau. La population la reçut dans le plus grand calme, si bien que les commissaires décidèrent qu'elle reprendrait le lendemain le chemin de Lesneven. Cependant, comme le nouveau curé de Plouguerneau n'était pas encore installé, et pour

prévenir des troubles éventuels un détachement de 110 hommes fut laissé dans la bourgade.

Pour éviter aux habitants de Lesneven un surcroît de dépenses, le district d'accord avec le commandant décida que les troupes repartiraient le mercredi; ce qui eut lieu à la réserve de 100 hommes que les commissaires jugèrent bon de garder à Lesneven pour prêter main forte, en cas de besoin au détachement resté à Plouguerneau.

Dès le mardi 24 mars, le tribunal de Lesneven avait décrété de prise de corps le maire, le procureur de la commune, les 8 membres de la municipalité, et les 18 notables de Plouguerneau. Instruites de ce jugement, ces personnes s'étaient rendues à Lesneven le jour suivant pour se constituer prisonniers. Après un interrogatoire, les Poulpiquet père et fils furent provisoirement élargis sous leur cautionnement juratoire (1).

Et le rapport du district s'achève ainsi : « Le nouveau curé exerce à Plouguerneau ses fonctions, mais il est seul, et les autres prêtres de cette paroisse ne l'assistent pas en aucune cérémonie; les habitants sont dans la plus grande tranquillité et attendent avec patience le jugement définitif. Ce que craignent le plus les accusés est d'être obligé de faire le voyage d'Orléans et de supporter seuls les dépenses (2) ».

La municipalité ayant été dissoute, il fallait procéder à de nouvelles élections; elles eurent lieu

(1) Vers la fin de mai, M. de Poulpiquet se retira à Saint-Pol-de-Léon et le 6 juillet il s'embarquera à Roscoff, pour l'Angleterre.
(2) Arch. départ. 10 L 103.

le 18 novembre 1791, et voici comment le sieur Le Gall en annonce le résultat aux administrateurs du district :

Plouguerneau, le 15 novembre 1791.

« Tout est allé au plus mal ici pour notre assemblée. Nous nous assemblâmes dimanche dernier 13, à une heure après-midi. Tout alla bien jusqu'à cinq heures du soir; la nomination des présidents et scrutateurs d'âge et tout ce qui s'en est suivi jusqu'à la levée de la séance, occasionnée par le trouble qu'ont causé les chicanes de Poulpiquet et des prêtres, a été le lendemain déclaré nul par le vœu même de l'assemblée. Ils ont consenti à se démettre des charges qui leur avaient été conférées la veille, croyant que dans la nouvelle élection, qu'on préparait de faire, on eût observé les formes, de manière à ne mécontenter personne. Il n'en a pas été ainsi; on a commencé une nouvelle assemblée qui est nulle de plein droit.

« 1. Sans parler de l'obsession continuelle des prêtres non assermentés, dont l'effet était si sensible qu'un d'entre nous a osé m'interdire la parole lorsque j'étais en chaire pour expliquer le sujet et la forme du scrutin;

« 2. Le président était René Le Jeune, de Coatguénan, le secrétaire Poulpiquet, dont aucun n'a prêté, d'une manière au moins sensible, le serment requis;

« 3. Les sieurs Roudaut, Bleunven et Le Goff, prêtres depuis longtemps réfractaires et par conséquent privés de la qualité de citoyen actif, ont été nommés scrutateurs et ont pris place, en cette qualité, à la grande exultation de l'assemblée. Le bureau était plein de gens sans charge. On n'avait point de place pour écrire son billet sur ce bureau, et ceux même qui savaient écrire faisaient faire, ne pouvant mieux, leur billet en riant,

par les prêtres, qui au lieu du serment requis par les décrets, n'ont donné à voix basse qu'une simple promesse ainsi conçue : « Je promets de bien remplir la charge qu'on m'a donnée », sans lever la main ni dire un mot de plus.

« Jean-René Abjean a été réélu maire. Interpellé par moi de prêter serment, il m'a répondu qu'il ne le prêterait jamais dans les termes énoncés dans le décret, mais simplement celui qu'il avait déjà prêté lors de sa première entrée à la mairie. Il n'y a rien de plus clair, que la constitution est f... à Plouguerneau, si la constitution ne change pas de face. »

Les mois s'écoulaient et l'état des choses ne s'améliorait pas à Plouguerneau pour l'intrus; il s'en plaignit dans une lettre fort longue adressée, le 1^{er} mars 1792, aux Amis de la Constitution de Brest. Nous croyons devoir la donner malgré sa longueur, car elle fournit des détails intéressants sur l'attitude des habitants vis-à-vis du faux pasteur. La lettre porte cette suscription :

« Le Gall, curé de Plouguerneau, membre de la Société des Amis de la Constitution de Lesneven, aux Amis de la Constitution de Brest.

« Il y a dix mois que je suis à Plouguerneau. Vous savez combien il m'a fallu surmonter d'obstacles pour m'y rendre et pour m'y établir, où plutôt vous n'en connaissez qu'une petite partie. J'ai trouvé, en y arrivant, un peuple presque cannibale, absolument révolté contre la Constitution plus encore que contre moi. J'y ai trouvé seize ecclésiastiques non assermentés, presque tous originaires du lieu, dominant absolument l'esprit du peuple. J'y ai trouvé des commissaires provisoirement exerçant les fonctions de la municipalité destituée, mais ne jouissant pas de l'esprit du public, tant à cause

de leur peu de fortune qu'à cause de leurs défauts personnels. Je ne puis, cependant, nier qu'ils n'aient poussé leur autorité en faveur de la Constitution au delà même des bornes que leur peu de crédit dans la paroisse semblait leur marquer. J'y ai trouvé un juge de paix patriote, incomparable par la fermeté et le conseil, mais dont le crédit dans les affaires du temps est réduit à presque rien par l'ascendant des ecclésiastiques sur l'esprit public, quoiqu'il soit généralement estimé.

« Réduit à si peu de force, je n'ai osé d'abord attaquer de front toute une paroisse si bien soutenue. J'ai pris le parti de me tenir sur ma défensive pour un temps, n'osant prévoir que les administrations de mon ressort me seconderaient dans un moment critique, aussi vivement que je le souhaiterais. J'ai mis ce temps à profit, j'ai tâché de me faire aimer et estimer par une douceur et une tranquillité à toute épreuve, quelquefois outrée aux yeux de gens accoutumés à la tyrannie des anciens Recteurs, mais cependant démentie par des moments de fermeté que des attaques trop vives me forçaient de faire paraître.

« J'ai donc souffert jusqu'aujourd'hui avec patience toutes les injures dont on m'a chargé moi et mes parents, en public et en particulier, pour ne point m'attirer d'ennemis personnels; mon père, âgé de 73 ans, et ma sœur ont reçu des coups, mes domestiques ont été attaqués, on a jeté des pierres jusqu'à l'autel pendant le service, quelques-uns de mes assistants ont été frappés, on m'a interrompu dans mes fonctions de la manière la plus indigne, j'ai tout souffert sans me plaindre aux administrations. A force de patience et d'insensibilité, je suis venu à bout de détruire

dans l'esprit du peuple le principal motif de leur insolence à mon égard, l'intention d'exciter ma vivacité naturelle; au point de me faire commettre quelque faute grossière capable de me faire mépriser et de me perdre.

« Cependant, cette mollesse, comme il a plu à quelques-uns de mes fameux administrateurs de l'appeler, a eu des inconvénients presque inévitables. Les prêtres, entreprenants par caractère et par esprit de corps, en ont profité pour exercer les fonctions publiques sans ma permission, et plusieurs fois contre ma défense consignée sur les registres de mariage de la paroisse. Voyant qu'on leur laissait le champ libre, ils n'ont cessé de prêcher la Contre-Révolution, tant au tribunal de la confession que dans les sociétés particulières, et même quelquefois en chaire. Ils ne s'en sont pas tenus là; ils ont invité tous les fugitifs de votre District à chercher ici un refuge. On a vu ici pendant longtemps, une procession continuelle de prêtres de votre arrondissement, qui n'ont pas peu contribué, sans doute à endurcir le peuple dans ses idées d'insubordination. Actuellement, il y en a encore qui y disent la messe tous les jours sans mon aveu.

« J'aurais bien désiré, Messieurs, pouvoir arrêter dès le principe des abus si préjudiciables au bon ordre; mais que faire sans municipalité, sans garde, sans district, un seul homme! Il y a bien une espèce de municipalité forgée contre toutes les règles par la cabale de messire Brescanvel de Poulpignet, père de mon prédécesseur, et des prêtres réfractaires de cette paroisse qui ont figuré à l'assemblée primaire en qualité de secrétaire et scrutateurs, sans avoir prêté le moindre serment, composée pour la plupart des mêmes

lieux de refuge

qui ont occasionné la descente des troupes à Plouguerneau lors de ma prise de possession. Nous nous étions réunis quelques patriotes et moi, pour rédiger un procès-verbal contradictoire au leur, le tout envoyé à Lesneven et de là au département. Ordre à la commune de Plouguerneau de choisir de nouveaux officiers, L'arrêté publié au prône, jour fixé et arrivé, arrive contre ordre de Lesneven, et nous en sommes encore là. Nous sommes si peu de hardis patriotes ici, que nous voyant abandonnés si cruellement par ceux de qui nous attendions justice, nous ne savons où donner de la tête.

« J'ai donc enfin résolu, Messieurs, de m'adresser à vous.

« J'ai eu le temps d'étudier le caractère du peuple avec lequel je vis. Voilà donc la position actuelle des choses.

« Je viens de me déclarer publiquement, comme vous le verrez par l'écrit cy-inclus (1), tous les prêtres ont été absolument déconcertés dès ce moment. Les deux tiers de la paroisse même blâment hautement leur conduite à mon égard. Le jour de la publication de ce papier, je fis sans difficulté deux baptêmes de suite à la vue de tout le peuple assemblé. Deux des parties intéressées pour les noces qui n'avaient point été faites le mardi précédent,

(1) Cette pièce devait être la déclaration publiée au prône de la grand'messe du 19 février 1792. Elle était conçue en ces termes et inscrite sur les registres :

« Je soussigné Curé constitutionnel de Plouguerneau, déclare me réserver à moi seul la célébration des fiançailles, mariages, l'administration du presbytère, à l'avenir, jusqu'à ce que j'aie un vicaire assermenté, déclare au sieur Roudaut et à ses confrères non-assermentés que je suis décidé à poursuivre en toute rigueur celui d'entre eux qui s'avisera, contre ma défense, de faire aucune des susdites fonctions, soit en public soit en cachette ».

jour fixé *ad hoc*, vinrent chez moi me dirent qu'ils se rendraient à l'église le lendemain pour être mariés. Tout allait bien; voilà les prêtres à la traverse et tout est arrêté. Depuis ce, je n'ai fait ni noces, ni baptêmes, il y a eu deux enfants de ma paroisse baptisés à Guissény; les femmes se font transporter à Tréménech, au risque de leur vie et de celle de leur fruit, pour avoir un prétexte d'y faire baptiser leurs enfants. Cette petite paroisse, où il n'y a que le Recteur, est réunie à la mienne par la nouvelle circonscription. Le District public, le mois d'octobre dernier, cette suppression, ferme les yeux et s'endort. Quel désordre! Quel confusion!

« Plouguerneau a de tout temps donné le branle à tout le quartier et le donne encore, ses fautes accumulées, surtout le pillage affreux du vaisseau anglais *Le Neptune*, commencèrent à l'inquiéter beaucoup, Joignez-vous à moi pour obtenir de M. l'Evêque un ou deux vicaires à Plouguerneau avant Pâques et me délivrez enfin de ces seize enragés qui ne manqueront de tout perdre si on les tolère jusqu'alors; réunion effective de Tréménech; une loi rendant obligatoire le baptême des enfants dans le domicile réel des parents.

« C'est la première fois que je me plains, et probablement la dernière; il m'en coûte trop d'être forcé de dénoncer mes anciens camarades.

« On m'accusera peut-être de vouloir grever de frais ces mêmes paroissiens que je devrais excuser et défendre; mais la plupart désirent être libres, ils n'osent l'être, il faut les y forcer aux dépens de leur bourse, c'est la moindre chose; moins riches, ils seraient plus soumis et ils écouteront peut-être avec plus d'intérêt l'offre que je leur ferai tous les jours des biens éternels pour

remplacer ceux que leur obstination leur aurait fait perdre en ce monde.

« J'é suppose que la Constitution française est dans toute sa force; mais si on ne nous rend pas justice à mes confrères constitutionnels et à moi, j'aurai lieu d'en douter, et alors, voyant que je ne pourrai plus la soutenir dans la place que j'occupe, il me sera permis de suivre l'exemple du métropolitain de la Seine-Inférieure, et de chercher une autre place en un autre état où je puisse mieux observer mon serment... »

La lettre suivante écrite le 19 juin par le sieur Le Gall au département, montre sa situation difficile à Plouguerneau.

« M. Belval de Brest, me fait passer un décret de votre Directoire du 7 mai dernier, qui rend un témoignage des plus flatteurs à la conduite du Maire de Plouguerneau lors du dernier soulèvement des habitants égarés à l'occasion de l'arrestation de deux prêtres perturbateurs (1) en me priant d'être auprès de lui l'interprète de vos sentiments et de lui présenter le tribut d'éloges de l'Administration supérieure. Comme je ne désire que la paix, j'ai saisi l'occasion qui se présentait de gagner l'amitié d'un homme qui jusqu'alors m'avait paru absolument contraire aux intérêts de la Constitution et aux miens. Quoique je fusse intimement persuadé que cet homme ne méritait pas un témoignage d'estime si glorieux pour lui, et que son patriotisme loin d'être désormais incontestable, selon les termes de l'arrêté, pouvait au contraire, être fort contesté, je l'ai prié de venir chez moi, l'ai invité à dîner, j'ai enchéri

(1) MM. Roudaut et Bleunven incarcérés au château de Brest.

sur les éloges que vous lui donniez, j'ai fini par lui demander cordialement son amitié et proposer la mienne.

Je vous avoue que je n'attendais pas beaucoup de succès de cette démarche qui, d'ailleurs, était dure et humiliante pour moi.

« Je n'entre pas ici dans les détails des griefs que j'avais contre lui, sa famille et toute la municipalité. Je passe sous silence l'entêtement de cette famille, la plus considérable de la paroisse, et de toute la municipalité, à refuser de me reconnaître comme légitime curé, leur obstination à me procurer toutes sortes de mortifications et à me témoigner du mépris, ainsi qu'à mes parents; leur orgueil, leur prépondérance dans la paroisse, leur liaison d'amitié et de parenté avec des prêtres réfractaires, toutes ces choses ne me laissaient que peu d'espérance de réussir.

« En effet, ce que je prévoyais est arrivé : cet homme hautain est insensible à ma démarche. La municipalité se contente pour éviter les troubles, de défendre d'en exciter. Ce n'est pas la première fois qu'elle a fait de pareilles défenses, toutes jusqu'ici infructueuses; elle s'avise de faire des lois qui existent depuis longtemps de la part d'une puissance supérieure à la sienne, elle me les donne à publier au prône devant trente ou quarante patriotes au plus qui y assistent, et desquels je n'ai rien à craindre; pas un officier municipal ni notable n'est présent à ces publications; ils vont tous en bande, en sortant de leur chambre, à la grand'messe à Tréménech, ou bien ceux qui n'y vont pas restent dans le cimetière ou à l'auberge pendant celle de leur paroisse. Quel effet, quel poids peuvent avoir des arrêtés semblables, d'après une telle conduite?

« Sans me plaindre nommément d'aucun particulier,

je me borne à vous mettre sous les yeux la conduite des officiers publics pendant l'octave de la Fête-Dieu dernière.

« D'après le refus du maire et de la municipalité d'assister à la procession solennelle le jour de la fête, je déclarai au prône, à mes assistants, que je ne sortirais désormais de mon église pour aucune cérémonie solennelle, jusqu'à ce que nous la puissions faire en sûreté... L'événement a démontré que j'avais raison.

« Aux Rogations, on m'avait jeté des pierres, on avait lâché des chiens sur nous.

« Le jour de la Fête-Dieu, nous nous hasardâmes à faire la procession autour du cimetière. Tout le monde sortit des maisons pour nous regarder, les uns sans daigner s'agenouiller, les autres riant, causant et commettant beaucoup d'autres indécences, de sorte qu'il a été aisé de voir qu'ils ne paraissaient là que pour tourner en dérision le Dieu que je portais, notre cérémonie et le petit nombre de citoyens qui aidaient à la faire. Tandis qu'à Tréménech, petite paroisse enclavée dans la mienne et non encore fermée, malgré vos ordres réitérés, le peuple était alors réuni au nombre de cinq mille âmes, qu'on y avait affecté de construire des repôts superbes et de planter des pavillons, ce qui ne s'était jamais vu jusqu'alors, enfin de donner à la cérémonie le plus de splendeur possible, ce qui faisait un contraste frappant avec la triste procession que nous osâmes faire autour de notre église autrefois si brillante, mais actuellement remplie de décombres, étant en réparations depuis deux ans. Figurez-vous que cette municipalité presque entière ne manque pas d'aller adorer le Dieu de Tréménech, après avoir tourné le dos à celui de Plouguerneau.

« Pendant toute l'octave, nous avons vu les mêmes indécences, les mêmes atrocités. Le sieur de Poulpiquet-Brescanvel, seul ci-devant noble de la paroisse et père de mon prédécesseur, quand M. Cariou, vicaire, lui a reproché son indécence, le dimanche 10 courant, il a répondu par des injures et des menaces, disant : « Ne faites pas tant de bruit, vous n'êtes pas pour longtemps ici. » Enfin, nous avons été réduits à désirer ardemment la fin de l'octave, outrés des insultes que recevait entre nos mains, tous les jours, le Créateur de l'univers.

« Vous devez entrevoir qu'à peine sommes-nous en sûreté de la vie; on nous insulte, on nous attaque tous les jours; dans notre cour, dans notre jardin, et pour peu que nous sortions, les pierres, sans savoir d'où elles nous viennent. Plus de baptêmes, plus de sacrements, plus de respect pour les lois divines et humaines, tout est dans le désordre et l'anarchie. Les coupables ne sont pas punis, on devrait agir comme à Plabennec, Plouguin, Plouvorn, et faire payer les frais de l'envoi des troupes. »

Le sieur Le Gall ne devait pas tarder à se lasser d'une telle résistance; nous le voyons, l'année suivante, 12 août 1793, curé de Plonéour-Trez, écrivant au district de Lesneven pour lui demander l'impression d'une traduction, en breton, de la Constitution, qu'il venait de faire pour l'instruction de ses paroissiens qui n'assistaient pas sans doute, plus nombreux à ses prênes à Plonéour qu'à Plouguerneau (1).

* *

(1) Peyron, Documents pour servir, I, p. 256-267.

Le 1^{er} mars 1792, M. Le Gall adresse une longue lettre à ses confrères, les membres de la Société des Amis de la Constitution de Lesneven. En voici un sommaire :

Arrivé à Plouguerneau en mai 1792, il y trouva un peuple presque cannibale, absolument révolté contre la Constitution : on lui cracha dessus et on frappa ceux qui l'accompagnaient. Seize ecclésiastiques non assermentés, presque tous originaires de la paroisse, dominaient le peuple. Il se tint sur la défensive, essayant de désarmer les opposants par son inaltérable patience. Mais il n'a guère réussi ; les femmes vont accoucher à Tremenech pour y faire baptiser leurs enfants. Il faut que l'Evêque lui envoie un vicaire ou deux pour les Pâques, ordonne de baptiser les enfants dans leur paroisse, etc. etc. ou bien il lui faudra changer de paroisse ou même d'état « où je puisse mieux observer mon serment ».

Le 18 mars 1792, François-Marie Cariou, envoyé à Plouguerneau pour y remplir le poste de vicaire se présenta à la municipalité qui reçut son serment civique.

Quant à M. Le Gall, il continue d'être aux prises avec la municipalité.

Le 25 mars 1792 le procureur syndic déclare au conseil municipal « qu'il est venu à sa connaissance que le sieur Le Gall, curé de cette paroisse, s'est emparé des ornements et calices de la fabrique, de son autorité privée, sans donner aucune décharge au général de la paroisse, requérant en conséquence qu'il soit enjoint au trésorier en charge de faire les perquisitions nécessaires ». Le 3 avril, Le Gall doit se présenter devant la municipalité avec les vases sacrés, dont on dresse un inventaire, ainsi que des ornements. Il en est donné un reçu « le tout sous la sauvegarde et la surveillance de Vincent Abguillerme,

trésorier en charge de la paroisse de Plouguerneau », auquel la municipalité enjoint de délivrer les effets nécessaires pour dire la messe à tout prêtre qui aura droit de célébrer dans l'église paroissiale.

Mercé d'outrages pendant la procession de la Fête-Dieu, M. Le Gall se voit contraint, pour les prévenir, de faire appel à la municipalité. Les paysans ne se contentent pas de le huer aux processions, de troubler toutes les cérémonies qu'il préside, ils le taquent de la façon la plus ingénieuse et la plus désagréable. Après avoir fait baptiser leurs enfants par les prêtres insermentés de la paroisse, ils vont ensuite les présenter au curé pour qu'il les enregistre. M. Le Gall prétend d'abord les baptiser, les paysans répondent que la loi les laisse libres de suivre n'importe quel culte et même de n'en suivre aucun, qu'ils adoptent ce dernier parti et ne veulent plus de baptême pour leurs enfants. Le curé refuse d'enregistrer les enfants qu'il n'a pas baptisés (1). Les parents portent plainte à la municipalité qui roue leur réclamation très bien fondée et adresse aux administrateurs du département une protestation contre les exigences illégales de M. le curé.

Le malheureux Le Gall subit tant de tracasseries de la part des paysans et de la municipalité qu'il finit par abandonner la partie. Libéré de Plouguerneau, il accepte le 9 janvier 1793 la cure de Plounévez-Lochrist. Deux jours plus tard le district demande à la municipalité d'aller prendre à Lesneven son successeur, le citoyen Guillaume Moeau.

L'installation du nouveau curé eut lieu le dimanche

(1) Ces refus sont constatés en août, les 3, 6, 10, 28, 31 octobre, les 1 et 27 novembre.

13 janvier. Accompagné de M. Le Gall, il prête serment dans la maison commune, puis après avoir chanté la messe, il adresse une exhortation aux assistants ; un salut du Saint-Sacrement clôt la cérémonie. Au procès-verbal d'installation signent les deux ecclésiastiques puis du Couédic, procureur syndic du district.

Guillaume Moreau essaie d'abord de s'entendre avec la municipalité. Pour lui être agréable il renonce à l'enseignement du catéchisme qui est confié par les municipaux, à Jean-Marie Queinéc, du bourg ; celui-ci, en présence de l'assemblée fait le serment d'enseigner le catéchisme aux enfants dans l'église à la place du citoyen Moreau et de les instruire dans la religion catholique, apostolique et romaine (1).

Puis voici que le nouveau curé prend l'offensive. Le 30 avril il adresse « au citoyen Expilly, évêque du département du Finistère », la lettre suivante :

« CITOYEN,

« Le fanatisme existant continuellement dans ma paroisse, je me vois forcé de vous dénoncer la municipalité, et vous prie de la faire supprimer et de faire nommer une autre d'office. Vous n'ignorez pas que dans les campagnes surtout de Léon cy devant, il n'y a que la religion qui les gêne ; la preuve est que vous n'avez qu'à interroger un habitant de campagne, demandez-lui s'il est bon patriote, la réponse qu'il vous donnera est celle-

(1) Archives de Plouguerneau — Le 11 mars la municipalité décide de payer à Guillaume Charles, chantre, la somme de 204 livres pour un an de traitement.

cy : « Oui Monsieur, je vais toutes les fêtes et dimanches à la messe de mon curé ou vicaire constitutionnel ». Ce n'est donc que la religion qui les gêne et vous ne les entendez presque pas parler des autres affaires. En conséquence, citoyen, j'espère que vous ne manquerez pas d'en faire mention au département et de faire remplacer la municipalité de Plouguerneau le plus tôt possible.

« 1° Elle n'est pas du côté de la Révolution :

« 2° C'est qu'elle est toute d'une même famille et ils sont tous proches parents :

« 3° C'est qu'elle n'est pas suivant la loi puisqu'il n'y a aucun officier public, c'est-à-dire le greffier fait bien ses fonctions, mais c'est contre la loi :

« 4° Il y a eu deux officiers municipaux dans les villages engager des jeunes gens à aller porter du secours aux autres révoltés de Lannilis et de Plabennec ; de même pour le juge de paix qui est l'ami de la famille. De plus, citoyen, je vous dirai qu'il existe au moins 24 prêtres réfractaires dans ma paroisse sans que je puisse en connaître aucun et presque tous parents de la municipalité et du juge de paix, et tous déguisés en paysan. Donnez-en connaissance au citoyen Daniel administrateur et il vous donnera les éclaircissements possibles au sujet de ce que j'avance.

« J'espère, citoyen, que vous ferez tous vos efforts pour tâcher de faire naître le patriotisme (*sic*) dans cette paroisse si citée par son fanatisme, en faisant remplacer la municipalité et le juge de paix.

« Je vous prierai de plus, vouloir bien me faire avoir une cloche à ma paroisse pour le service du culte, puisqu'il n'y a pas eu de tocsin sonné en cette paroisse.

et suis en attendant une définition et une réponse de votre part,

« Votre très humble et compatriote

« Curé de Plouguerneau » (1).

Le 26 mai Guillaume Moreau, alors commissaire, « considérant les insultes qu'endura le citoyen Le Gall, ex-curé, l'an dernier, pour la procession d'aujourd'hui qui est dans l'habitude d'aller au Grouanec comme chapelle oratoire, requiert deux officiers municipaux vêtus de leur costume pour le maintien du bon ordre ». Il s'agit de la grande procession des reliques. Le 30 mai il dénonce les jeunes gens « coupables d'avoir insulté la divinité pendant la procession de la Fête-Dieu ». (2)

De juin au début de septembre quelques incidents se produisent.

Le 14 juin procès-verbal est dressé par la municipalité contre Jean-Marie Provost qui a donné la croix à un homme en l'absence du curé. Cet homme, un bâton en main, fait un boucan terrible au bureau municipal, il menace René Pellé, bedeau de la commune, le couvrant de mille injures, disant « qu'il est peu en peine avec la municipalité et qu'il en est le maître ».

Le 17 juillet un ivrogne brise un ciboire que le maire dépose le lendemain dans la chambre aux archives, avec quatre calices, trois patènes, cinq boîtes à extrême-onction, les reliques des saints Pierre et Paul.

(1) Archives départementales.

(2) Le 8 juin, à l'occasion d'une réquisition des armes, il déclare « qu'il a un fusil de chasse avec un pistolet non propre à gendarmes ni à dragon ».

des chapelles Saint-Quéan, Saint-Antoine et N.-D. du Grouanec, et de la croix sacrée.

Le 1^{er} septembre des vols ont lieu à la chapelle Saint-Michel. D'autre part des chiens enragés circulent dans le pays. Ce qui amène la municipalité à demander au district de lui restituer les armes qu'elle y avait déposées.

Le 30 septembre arrive à Plouguerneau un détachement de Brest comprenant un sous-lieutenant, un sergent, deux caporaux, un tambour et vingt-six volontaires. Le 8 octobre ces soldats, accompagnés du procureur et d'un notable se transportent à Tréménech, y arrêtent au presbytère les deux servantes du « ci-devant curé », pénètrent dans l'église, y prennent deux nouvelles bannières et quelques fanaux, qu'ils rapportent à la municipalité. Ils mettent également en arrestation des femmes Le Goff, Marie Kervella, deux femmes Cabon, puis Jeanne Le Roux.

Le 1^{er} décembre la municipalité prie les administrateurs du district d'avoir égard aux ci-devant sœurs et domestiques des prêtres, émigrés, et déportés qui sont internés à Lesneven, déclarant qu'il est de la plus grande utilité que ces femmes de Tréménech et Plouguerneau reviennent dans leurs ménages. Elle se charge de veiller sur leur conduite.

Le 29 brumaire an II (19 novembre). Guillaume Moreau reçut du commissaire administrateur du département la lettre suivante : « Je vous dépêche un dragon pour vous prier de me donner des renseignements sur votre canton, les noms des personnes qui vous paraissent suspects, surtout les nobles et parents d'émigrés qui sont dans votre arrondissement, avec les noms de leurs demeures et la paroisse. S'il y avait des prêtres réfrac-

taires, je vous prie de donner leurs noms et ceux des personnes qui les recellent. Vous obligerez un partisan de la chose publique ».

Accompagné de soldats, Moreau fit une perquisition de nuit au hameau de Perros. Des paysans arrivent, bousculent les soldats, et désarment quelques-uns, les autres fuient.

Lassée des procédés autoritaires de son turbulent curé, la municipalité, par l'entremise du juge de paix, finit par porter plainte au district. Au début de décembre 1793, le directoire députe à Plouguerneau un commissaire enquêteur. Et voici que le 14 frimaire an II (4 décembre) le tyranneau en soutane décide de se retirer à Pleyben. Voici sa déclaration : « Je soussigné Guillaume Moreau, curé de la paroisse et commissaire de Plouguerneau, après la connaissance de la loi de la Convention nationale qui déclare que tous les prêtres inquiétés par les habitants de la commune pourra (*sic*) se retirer où bon lui semblera, en conséquence me voyant journellement au péril de mes jours dans ma paroisse, je déclare me retirer en la paroisse et canton de Pleyben Saint-Germain, district de Châteaulin, département du Finistère, pour y exercer mes fonctions, m'obligeant à me rendre à mon poste aussitôt que la paroisse sera revenue de son erreur fanatique et lorsque je serai requis par une députation de ladite paroisse. Fait le 14 frimaire an II de la République. »

Six jours après son départ, le 20 frimaire, la municipalité trouve cette phrase qui ne manque pas de saveur : « L'assemblée, considérant que le curé et vicaire, loin de faire du bien dans la commune, ne font et ne feraient que mettre la discorde et la désunion, est unanimement d'accord et même d'avis de faire cadeau

à la Nation de leur traitement et ne veut aucun curé ni vicaire. »

Là-dessus se clôt le drame que fut l'histoire religieuse de la paroisse du début de la Révolution à la fin de 1793. Après l'affirmation sereine des principes catholiques par M. de Poulpiquet et ses vicaires ce fut le conflit entre une municipalité très avisée et les deux constitutionnels Le Gall et Moreau, terminé par la défaite de ces derniers. La commune de Plouguerneau, débarrassée de son clergé schismatique, n'eut plus de culte officiel. L'église fut convertie en magasin pour le blé confisqué sur les accapareurs (1).

..

Que devinrent dans la tourmente les vicaires et prêtres habitués de Plouguerneau?

Le 29 avril 1791 le commissaire du département enjoignit de faire partir de Brest pour Plouguerneau, à l'entrée de la nuit, deux gendarmes qui se tiendraient cachés dans cette bourgade pour essayer de saisir le sieur Le Goff et d'autres prêtres réfractaires. S'ils réussissent à s'en emparer, ils les conduiront à Lesneven. Le commissaire se fiant au zèle et à l'intelligence des gendarmes les invite à procéder dans le plus grand mystère.

Goulven Appamon fut détenu aux Carmes de Brest du 12 juillet au 27 septembre 1791. Au cours de son séjour dans cette maison, il adressa une réclamation au district de Lesneven, faisant remarquer que n'étant

(1) Archives de Plouguerneau.

pas fonctionnaire public, il n'était pas compris dans l'arrêté du département (2 juillet 1791). Il ajoutait que c'est à tort qu'on l'accusait d'avoir refusé de se découvrir devant le Saint-Sacrement porté par le curé constitutionnel de Plouguerneau.

Poursuivi de nouveau, il écrit au Roi le 12 janvier 1792 que le département, par un arrêté sanguinaire, vient encore de le traquer : « Il y a longtemps, Sire, note-t-il, que le suppliant couche avec les lapins et les bêtes fauves, tantôt dans un bois, tantôt dans une garenne. Daignez donc, Sire, vous faire rendre compte de cet arrêté inhumain qui a jeté tant de victimes au château de Brest et en fait poursuivre tant d'autres... »

La paroisse de Plouguerneau comptait trop d'amis des prêtres pour qu'il fût facile de saisir ces derniers ; aussi, les commissaires du département, Belval et Daniel essayèrent-ils d'un autre moyen pour s'emparer des prêtres fidèles de cette paroisse. Le 30 avril 1792, ils écrivaient à la municipalité :

« Nous requérons le Maire et les Officiers municipaux de Plouguerneau de remettre à la Croix-Rouge, près du Folgoët, les sieurs Roudaut et Bleunven. Si la municipalité ne remplit pas cet engagement, nous la prévenons que demain la garnison se rendra en la paroisse de Plouguerneau et y restera jusqu'à ce que les hommes ci-dessus désignés soient rendus en la ville de Brest ; défendons en outre à tout prêtre non-conformiste de remplir aucune fonction ecclésiastique dans l'étendue de la dite paroisse, sauf à la dite municipalité de répondre des infractions aux ordres qui lui seront adressés. » (1)

(1) Peyrou, Documents pour servir, 1, p. 262.

Le lendemain, 1^{er} mai, MM. Bleunven et Roudaut se laissèrent arrêter et ils furent conduits au château de Brest. Le 12 août suivant ils étaient déportés en Espagne.

Rentré d'exil, Bleunven sera vicaire à Plouguerneau où il mourra en 1808. Quant à Roudaut d'après une note de M. le chanoine Peyron, il serait mort en 1793 à Santander.

Le 22 juillet 1792 la municipalité de Plouguerneau assure au district qu'il n'y a sur le terrain de la commune aucun prêtre non assermenté, que les sieurs Le Gall et Cariou vicaire sont les seuls prêtres qui forment son clergé.

Le 9 août Louis Guillier et Augustin Poulain, commissaires extraordinaires du département, présents à Plouguerneau enjoignent aux municipaux qu'ils aient à faire saisir et faire conduire au château de Brest tous les insermentés qui se cachent dans leur arrondissement, excepté les septuagénaires et infirmes qui ne causent point de troubles, sous peine de payer eux-mêmes les frais qu'occasionnerait leur capture, et de répondre solidairement de tous les événements qui pourront résulter de la permanence de ces réfractaires dans le dit arrondissement.

Le 27 août Pruné, commissaire-délégué, demande à la municipalité de faire annoncer au prône par le greffier les 72 livres promises le 18 août précédent par le département pour la capture d'un prêtre non assermenté, et il lui rappelle qu'une loi la rend responsable de la résidence des prêtres dans l'arrondissement et des messes qui s'y disent.

Le 23 mars 1793 le district écrit aux municipaux : « Assurez l'exécution de la loi... sinon nous vous poursuivrons... L'exemple de Plabennec et de Lannilis est

frappant, évitez-vous de pareils malheurs, écarter de vous les suggestions perfides de vos prêtres réfractaires et des émigrés qui vous fanatisent... »

Au mois de décembre les officiers municipaux de Plouguerneau saisissent chez la veuve Polin, au Vieux-Grouanec, des souliers, des bas, un bréviaire, six cahiers de sermons bretons appartenant à M. Le Goff, vicaire.

A la faveur de la période moins troublée qui suivit la chute de Robespierre et de la proclamation de Guesno et Guerneur, les prêtres fidèles sortirent de leurs cachettes.

Voici une pièce intéressante où MM. Botorel, Balcon, Le Goff et Appamon, de Plouguerneau, et Caill, recteur de Tréménec'h, expliquent leur attitude.

« Le 14 messidor, 3^e année républicaine (2 juillet 1795)
« Séance publique de la municipalité de Plouguerneau présidée par le citoyen François Le Roux maire, assisté des citoyens officiers municipaux et notables présents. Le citoyen Yves Cabon, procureur de la commune.

« Se sont présentés : Les ministres catholiques romains résidants dans cette commune faisant la déclaration suivante : « Les ennemis des ministres du culte catholique romain, ei-devant détenus ou cachés à raison du refus du serment, ne cessent de leur imputer d'être réfractaires à la loi et d'insinuer qu'ils sont en révolte contre le gouvernement.

« Les dits ministres ne sont point et n'ont point été réfractaires à la loi. Une loi a prescrit aux fonctionnaires publics de jurer la ci-devant constitution civile du clergé ou d'abandonner leurs bénéfices ; ils n'ont point fait le serment, mais ils ont abandonné leurs bénéfices, ils ont

donc obéi et ils ne sont point réfractaires. Ils ne sont point, ils n'ont point été et jamais ils ne seront en révolte contre le gouvernement.

« Disciples d'un maître qui leur a dit que *son royaume n'est pas de ce monde*, ils sont par principe et par état soumis au gouvernement civil de tous les pays qu'ils habitent. Lorsque Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher l'Évangile dans tout l'univers, il les envoya dans les républiques comme dans les monarchies. Et telle est l'excellence du culte catholique toute divine, qu'elle s'adapte à toutes les formes de gouvernement. Dire que le culte catholique romain ne peut s'exercer dans les républiques comme dans les monarchies, c'est calomnier ce culte et ses ministres.

« Tels sont, tels ont toujours été nos sentiments.

« A Plouguerneau, ce jour second juillet 1795 (v : s :) 14 messidor, an III de la République française, une et indivisible et ont signé requérant acte et copie de leur déclaration. *Signé* : Jean Botorel, prêtre catholique romain, ancien curé de Plouguerneau ; Le Caill, prêtre catholique apostolique romain, ancien recteur de Tréménec'h ; Balcon, prêtre catholique, apostolique et romain ; Le Goff, prêtre catholique romain ; G. Appamon, prêtre catholique romain de Plouguerneau.

« De tout quoi, la municipalité a donné acte pour l'exercice du culte dans les édifices accordés par le district. Maison commune de Plouguerneau. Le jour, mois et an ci-dessus. »

Suit une quinzaine de signatures d'officiers municipaux ou notables (1).

(1) Archives de Plouguerneau.

Caill demanda à fixer sa résidence à Kernilis, les autres ecclésiastiques à Plouguerneau.

Le 3 décembre 1795, pour répondre au citoyen Hergouarch, commissaire provisoire du pouvoir exécutif près la municipalité du canton, la municipalité déclare qu'elle a fait toutes les recherches possibles pour s'assurer des personnes des prêtres réfractaires ci-devant domiciliés dans le canton, qu'elle ne les a pas trouvés dans les maisons qu'ils habitaient avant la promulgation de la loi du 4 brumaire dernier (26 août 1795), qu'elle n'a pu découvrir l'asile où ils se sont retirés dans le cas où ils seraient restés dans le canton, qu'enfin elle a rempli et remplira toujours ses obligations à ce sujet.

Il est bien clair que la municipalité de Plouguerneau, ne voulant pas trahir les prêtres cachés, ferma les yeux et manœuvra de façon à rendre infructueuses ses perquisitions.

Le 29 messidor an VI (30 juin 1798), Jean-Marie Loaec, commissaire du directoire exécutif près la municipalité de Plouguerneau, requiert de « prendre sans désenparer les mesures nécessaires, de faire des visites domiciliaires qui auront pour but l'arrestation de tous les agents de l'Angleterre, les émigrés rentrés, les prêtres déportés rentrés ou sujets à la déportation, les brigands et chauffeurs, les chefs de chouans qui n'ont pas déposé les armes ou les auront reprises après l'amnistie, et toutes les personnes étrangères ou autres trouvées sans passeport ».

Le 19 germinal an VIII (9 avril 1800) se présente devant la municipalité Yves Laot ancien recteur d'Ouessant, né à Plouguerneau le 13 septembre 1746, pour y faire cette déclaration pleine d'intérêt : « En

1792 je n'étais absent ni de la France que je n'ai jamais quittée, ni même du département du Finistère. D'Ouessant je me rendis à la prison des Carmes le 16 juillet 1791 ; sorti de cette maison le 27 septembre de la même année je me rendis à Plouguerneau où j'ai habité librement et publiquement jusqu'au début de juillet 1792. Je me cachais alors à Plouguerneau tantôt ici tantôt là, et toujours sur la section, qui, par l'effet de la circonscription des paroisses a fait partie de Kernilis, jusqu'en vendémiaire an IV (1).

« Mon mobilier fut réquisitionné en septembre 1792 et vendu publiquement en juillet 1793.

« Dans les premiers temps où je n'ai pu sans risque me montrer j'ai demandé et obtenu des passeports pour suivre mes affaires dans l'intérieur du département, et je n'en suis jamais sorti. J'ai été compris dans l'état de la population de Plouguerneau en exécution de la loi du 10 vendémiaire an IV.

« Une preuve entre autres que j'ai résidé à la connaissance des ennemis du culte et de la liberté, c'est qu'ils ont sans relâche fait des recherches de ma personne sur cette commune pendant l'époque de la Terreur. Au surplus, j'espère et dois espérer que les membres de l'administration, tous dévoués à la scrupuleuse justice et à la vérité, ne refuseront pas d'attester ma résidence.

« J'ai demandé acte de mes réclamations et du dépôt que j'ai fait d'un certificat de comparution délivré par l'agent national du district de Lespèven le 29 germinal an III (18 avril 1793), d'un acte de ma soumission

(1) Septembre-octobre 1795.

aux lois délivré par l'administrateur le 14 messidor an III (2 juillet 1795), et de deux passeports du 15 du même mois et du 19 thermidor an V (6 août 1797), d'un certificat de résidence dans la commune de Plouguerneau du 2 avril 1792 approuvé et vérifié par l'administration du district de Lesneven, le 25 mai de la même année.

« Y. Laot, prêtre catholique romain »

Le 14 floréal an VIII (4 mai 1800), Jean Bothorel déclare fixer sa résidence à Plouguerneau. Jean Balcon reparait dans la société, « après être resté sans se montrer pendant que les lois dont on a reconnu l'injustice l'exposaient à la déportation, si on avait eu connaissance de son asile, vient déclarer devant la municipalité qu'il entend fixer son domicile dans cette commune, le tout, afin que l'administration puisse exercer à son égard la surveillance, persuadé qu'il n'aura pas à craindre. » Signé J. Balcon, prêtre catholique romain.

François Le Goff, Goulven Appamon et Yves Laot firent le même jour la même déclaration (1).

* * *

Voyons maintenant ce qu'il en advint des édifices religieux et de leur mobilier.

Le 9 août 1792 Louis Gallien et Augustin Poulain, commissaires extraordinaires du département se présentèrent à Plouguerneau et posèrent un questionnaire à la municipalité.

Relevons les réponses suivantes, remises le jour suivant.

(1) Archives de Plouguerneau.

Les trésoriers des églises et chapelles n'ont pas encore rendu leurs comptes. — Il ne se dit plus de messe dans aucune chapelle. — Les chapelles sont demandées comme oratoires et on attend la décision du département sur cet objet, pour faire descendre les cloches. — On ne connaît plus d'agitateurs, M. le curé est environné de l'assistance municipale. — Il n'existe aucune confrérie, ni association.

Avant le 19 août, la municipalité transportera à Lesneven tous les ornements des paroisses supprimées et des chapelles de l'arrondissement, ainsi que l'argenterie et les autres effets appartenant au culte, elle mettra les scellés sur les chapelles du Christ, Grouanec, Saint-Garan ou Cava, conservées comme oratoires, lesquels scellés seront levés à la première réquisition du curé. — Les églises et chapelles supprimées sont : Tréménec'h, Le Val, Saint-Michel, Kerodern, Sainte-Anne, Saint-Quénan, Coatquénan, Locquevenoc, Pratpaul, Lesmel. — On descendra les cloches pour les mettre en dépôt au chef-lieu de canton, et on les fera partir au premier ordre (1).

Dans une séance du 16 août, la municipalité déclare qu'il y a trois chapelles succursales, Le Grouanec, Saint-Garan et Le Christ, que six chapelles appartiennent à la Nation : Locquevenoc, Sainte-Anne, Saint-Quénan, Pratpaul, Le Val et Saint-Antoine, que d'autres sont enclavées dans les terres de particuliers : Kerodern, Coatquénan, Kerantres (?), Kerily, Saint-Yvi, Lesmel et Kergasquen.

(1) On demande également une liste des émigrés ou ci-devant nobles. — Le 30 octobre 1792 le district déclara avoir laissé une vierge d'argent doré et la croix d'argent doré aux habitants, qui ont donné en échange des couverts, tasses, bagues pour le même poids.

Le 27 août, Pruné, commissaire-délégué, arrête de faire fermer toutes les églises et chapelles supprimées, après l'inventaire de leur mobilier. Le jour suivant la municipalité se déclare hors d'état d'exécuter les ordres du district de crainte d'être assommée par les habitants de leur commune, dont ils sont continuellement menacés. Le directoire de Lesneven envoie à Plouguerneau une garnison de 150 hommes et un canon. Les municipaux se décident alors, bien à contre-cœur, à saisir le mobilier des chapelles, mais en se faisant escorter d'un détachement de dix hommes et d'un sergent. Ils finissent par livrer au district un capital de 6.450 livres. Le 12 février 1793 ils envoient 3.086 livres provenant des caisses des confréries et des chapelles supprimées. C'est en vain qu'ils demandent cette somme pour réparer leur église et agrandir leur cimetière.

Le 19 mai l'assemblée municipale prend en considération le patriotisme de ses concitoyens parce que différents citoyens se sont empressés de vouloir porter en procession les reliques des saints de la paroisse. Considérant que les reliques qui se trouvent à N.-D. du Grouanec sont sous les scellés apposés le 4^{er} septembre 1792 par Breton, administrateur et commissaire du district, les municipaux invitent le citoyen Breton, actuellement dans le bourg, de prendre le jour suivant, d'accord avec le maire et Jean Roudot, officier municipal, les reliques, et d'y rétablir les scellés.

Le 26 juin eut lieu le transfert à Lesneven des cloches des églises et chapelles (1). Les charrettes furent

(1) Elles avaient été descendues au moment de la révolte des paysans à Lannilis, pour empêcher qu'elles ne sonnent le tocsin.

accompagnées du maire Le Jeune et d'Etienne Roudaut, officier municipal.

Le 19 août la municipalité se transporte à la chapelle Saint-Cava, où des malfaiteurs ont pénétré six jours plus tôt et qui depuis est demeurée ouverte du fait de l'effraction de la serrure.

Le 26 juin 1794 eut lieu l'inventaire de l'église paroissiale; le jour suivant ce fut au tour de la chapelle des sépulcres ou Saint-Conan. Le 21 juillet la même opération se fit aux chapelles Saint-Garan, Saint-Antoine, Saint-Quénan, Saint-Claude de Kerodern, et de Lesmel.

Le 14 juillet furent inventoriés certains objets venus des chapelles du Grouanec et de Kerodern, déposés dans la chapelle Saint-Conan (1).

*
**

A Plouguerneau, à la fin de l'année 1791 la perception des contributions faite par Goulven Abjean s'opéra facilement et sans résistance. Quant à l'emprunt forcé sur les riches, prescrit par la loi du 3 septembre 1793, la municipalité déclare « qu'il n'existe, en cette commune, à sa connaissance, aucun individu dont les revenus et bénéfices commerciaux soient assez considérables pour le soumettre à « l'emprunt forcé ».

Le 11 mars 1794 des chars et des mulets furent réquisitionnés; des charrettes l'avaient été le mois précédent.

Parfois, ces réquisitions sont accablantes. En août 1794, Plouguerneau reçoit l'ordre de fournir dans un délai : 3 récoltes, 850 quintaux de froment, 680 quintaux de seigle, 20 quintaux d'avoine et 200 quintaux de paille.

(1) Archives de Plouguerneau.

L'année suivante le contingent imposé à la commune s'éleva à la formidable quantité de 8.440 quintaux de grains.

Cette fois les paysans résistent; on leur envoie 300 garnissaires et ce n'est qu'au bout d'un mois environ qu'ils se soumettent.

Un arrêté du département prescrit d'organiser partout les gardes nationales; la municipalité de Plouguerneau ne put recruter qu'un seul volontaire, le sieur Pierre Sérot. Le 3 mars 1793, Plouguerneau fournira une garde nationale de 53 hommes.

Le 25 février, la Convention ordonna une levée de 300.000 hommes. Le district de Lesneven, fixe le contingent de Plouguerneau à 27 hommes. Le 18 mars, jour désigné pour le tirage au sort, les jeunes gens de Plouguerneau s'y refusèrent. Le châtement infligé par le général Carclaux aux communes de Plabennec et de Lanilis les effraya et le 25 mars, ils se résignèrent au tirage.

Plouguerneau, fut comme d'autres communes, frappé d'une importante contribution de guerre :

Plouguerneau et Tréméac'h.....	41.000 francs
Plouneventer	9.600 —
Poudaniel	7.000 —
Guissény.....	7.000 —
Kerlouan	5.000 —
Kernilis et Lanarvily	500 —
Saint-Ségal	250 —
Saint-Servais	250 —

Fêtes civiques

Le 30 mars 1793 eut lieu à Plouguerneau la fête de l'arbre de la liberté. En présence de la municipalité il

fut planté en plein bourg par les jeunes gens qu'avait désignés le tirage au sort pour servir la Patrie. Tous les membres de la municipalité jurèrent « de soutenir l'arbre jusqu'au péril de leur vie et même exercer toute la justice possible contre les malfaiteurs de leur paroisse qui pourraient endommager cet arbre sacré. »

Toutes les communes envoyèrent des délégués à Paris pour les représenter, le 10 août 1793, à la fête de la fédération. A Plouguerneau, le délégué Dauphin revient le 30 août et rend compte de son voyage : « L'arrivée de notre délégué, disent les officiers municipaux, nous a fait jeter de hauts cris de Vive la République ! une et indivisible ! Nous l'avons fait conduire à la maison commune par deux officiers municipaux en écharpe, en présence du citoyen Breton, administrateur du district de Lesneven. Nous avons fait sonner les deux cloches dont nous sommes possesseurs, encore de hauts cris : Vive la République une et indivisible ! De quoi acte a été rapporté au dit notre citoyen député, le félicitant de nous avoir représenté dignement. »

La Convention ayant établi une fête nationale pour la prise « de l'infâme ville de Toulon », à Plouguerneau, le 3 janvier 1794, on alluma des feux de joie « au milieu des cris et des acclamations : Vive la République ! Vive la Montagne ! Vive la Nation ! » Tous les habitants reçurent l'ordre de faire des illuminations sur les fenêtres de chaque maison (1).

Le 7 juin 1794 fut célébrée à Plouguerneau la fête de

(1) Archives de Plouguerneau — Toulon s'était donné à une flotte anglo-espagnole de 15000 hommes. Pour le réduire il avait fallu un siège pénible qui dura plus de trois mois. La ville tomba le 18 décembre 1793. La population massacrée fut réduite à 7.500 habitants.

l'Être suprême. En voici le compte rendu extrait du registre de délibérations de la commune :

« Ce jour, 19 prairial (7 juin 1794), deuxième année républicaine, Nous, maire, officiers municipaux et notables de la commune de Plouguerneau sommes assemblés pour devoir célébrer la fête de l'Être suprême. Le 20 prairial présent mois en conséquence avons requis un bateau pour prendre de l'île vierge des gazons nécessaires à construire la montagne et deux voitures pour les rendre à notre chef-lieu. Ensuite avons construit la dite montagne à l'aide de nos braves volontaires, avons invité aussi tous nos habitants de se trouver avec nous pour célébrer la dite fête et avons fait toutes les démarches possibles pour procurer au détachement cantonné en notre chef-lieu les subsistances propres pour un repas suivant leur réquisition verbale consistant en vin et petits cochons de lets, qui leur a été fourni de différents particuliers de notre dite commune.

Et avenu ce jour, 20 prairial nous dits maire sommes assemblés environ les onze heures du matin au lieu ordinaire de nos séances d'où nous sommes partis chacun décoré de son écharpe de compagnie avec le citoyen juge de paix et son greffier, portant les dits maire, municipaux et juge de paix chacun un bouquet composé des épis de seigle, branche de resin et de pôme avec une branche de chêne au-dessus entrelacé d'un ruban tricolore. Les notables et plusieurs autres citoyens de notre commune, avons rejoints près de la dite maison commune le détachement sortant en ordre de son quartier, avons fait le tour de notre chef-lieu dont les maisons étaient ornées de branches de chêne au milieu du bataillon carré que le dit détache-

ment avait formé, marchant ainsi en ordre, précédé d'une voiture chargée de différents outils laborieux et de différents métiers, après quoi sommes arrivés environ l'heure de midy près de la montagne que nous avons dressé dans le lieu le plus apparent où le maire et le citoyen Breton greffier du juge de paix ont fait l'un après l'autre, après avoir jeté des cris de vive la montagne, vive la république française, chacun un discours pour faire sentir au peuple que nous célébrons aujourd'hui la fête de l'Être suprême. Les dits maire et Breton ont expliqué en langue bretonne que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme etc.; ensuite les volontaires ainsi que les autres ont chanté des chansons civiques; après quoi, nous nous sommes assis et avons fait à côté de la montagne notre repas d'égalité chacun partageant avec ses concitoyens ce qu'il avait apporté. Le repas fini, chacun s'est retiré et le conseil s'est rendu en corps à la maison commune où il a rédigé le présent environ les trois heures de relevée en présence du juge de paix et de son greffier ainsi que celle des citoyens capitaine commandant et lieutenant.

Les dits jours et au cy dessus. (*Plusieurs signatures*) entre autres : f. L. Roux, maire, Jean Abjean, juge de paix et une vingtaine d'autres.

Le 16 mars 1799 le commissaire de Plouguerneau requiert que l'on célèbre la fête de la souveraineté du peuple avec toute la splendeur possible (1).

(1) Archives de Plouguerneau.

Recteurs depuis la Révolution

1802-1806 Dominique de Poulpiquet — 1813-1833 Olivier Cloarec — 1835-1865 André Rivoalen, né à Ploujean, vicaire à Plouguerneau de 1818 à 1835, recteur d'office de 1833 à 1835, chanoine honoraire, mort presque subitement à l'âge de 74 ans — 1866-1877 Pierre-Marie Marc, né à Milizac, chanoine honoraire, mort subitement à l'âge de 64 ans — 1877-1905 Jean Favé, né à Ploudaniel en 1828, chanoine honoraire en 1884, grand prédicateur — 1905-1935 Alain Talabardon, né à Saint-Pol de Léon en 1860, chanoine honoraire en 1923 — 1935, Jean-François Hily, né à Plouédern en 1873, prêtre en 1899, vicaire à Crozon, professeur au Séminaire haïtien de Saint-Jacques, aumônier de Saint-Joseph de Landerneau, chanoine honoraire en 1936.

Vicaires

1803-1807 François Laot — 1803-1818 Le Loutre — 1813-1816 Yves Calvez — 1816-1820 Jean-Marie Tanguy — 1818-1834 André Rivoalen — 1820-1823 François Calvez — 1823-1824 François Balcon — 1824-1827 Yves Manac'h — 1824-1828 François Bervas — 1826-1832 François-Marie Le Guen — 1827-1833 Jacques Picard — 1829-1830 Jean-Marie Calvez — 1830-1838 Mathieu Prouff — 1832-1836 François Léost — 1833-1842 Christophe Mével — 1833-1843 Pierre Kervennic — 1836-1845 Yves Kermengant — 1838-1840 François-Marie Marc — 1840-1853 Jacques Castel — 1842-1843 Jean-Louis Le Guen — 1843-1850 Nicolas Le Moal — 1845-1857 Jean Le Bloas — 1846-

1848 François Cosquer — 1849-1859 Maudet Pennorz — 1857-1866 François Le Touz — 1859-1865 Pierre Daniélou — 1860-1862 Yves-Marie Guédès — 1865-1871 François Mengant — 1865-1870 Yves Le Hir — 1866-1870 Pierre-Marie Nédélec — 1868-1875 Jean-Marie Kersimon — 1875 Allain Parc — 1870-1882 Isidore Jean-Marie Guiader — 1870-1886 Jean Lilès — 1874-1887 Jean Menguy — 1886-1890 Yves Martin — 1887 Hervé Caroff — 1850-1904 Jean Kervella — 1875 Jean-Marie Trévidic — 1882 Noël Moal — 1892 Joseph Quentel — 1890 Joseph Gourvil — 1895 Yves Le Séac'h — 1896 Yves Floc'h — 1898 Joseph Tanguy — 1901 François Grall — 1904 Charles Nicolas — 1907 Yves Kérébel — 1908 Prosper Colin — 1910 Joseph Hervé — 1919 François Mazéas — 1920 Théophile Mahec — 1920 Jean-Marie Perrot — 1928 Louis Le Bihan — 1930 Jean-Louis Gourmelen — 1930 Jean-Marie Sparfel — 1937 Joseph Kérébel — 1938 Joseph Lagadec remplace M. Kérébel, et vient du collège Bon-Secours de Brest — 1940 Antoine Guillerme remplace M. Le Bihan, après avoir été vicaire de Berrien et Plouider.

Prêtres nés à Plouguerneau (1)

Le Got René-Marie, né en 1739, prêtre en 1783, vicaire à Cléder après la Révolution.

Le Jeune Jean-Marie, 1805, vicaire à Plouguerneau 1805-1823, où il est mort le 5 mai à 64 ans.

(1) La première date est celle de l'ordination à la prêtrise.

OmnèsHervé, 1807, vicaire à Locmaria-Plouzané 1808, et à Plouzané en 1811.

Le Roux Jean-Marie, 1807, vicaire à Ploudalmézeau en 1812, et à Plounévez en 1814.

Le Ven Charles, 1811, recteur à Landeleau 1811-1817.

Nicolas René, 1812, vicaire à Arzano et à Lampaul-Guimiliau, recteur à Saint-Sauveur, mort à Saint-Pol en 1859.

Gestin Guillaume, 1813, vicaire à Berrien 1813, curé de Huelgoat 1817-1839, mort aveugle à Saint-Joseph où il résida de 1849 à 1853.

Laurent Gabriel, 1813, vicaire de Plounéventer.

Calvez Jean-Marie, 1813, vicaire à Plouguerneau, mort en 1816.

L'Hour Jean-Marie, 1813, recteur de Névez, enterré à Plouguerneau en 1862 à 72 ans.

Le Borgne Jacques, 1813, recteur à Saint-Frégant en 1817.

Lescop Pierre-Marie, 1814, vicaire à Recouvrance 1814-1820, curé de Crozon 1820-1824.

Uguen Jean-Marie, 1818, recteur de Trefflaouénan.

Saliou Gabriel, 1818, vicaire à Plonéour-Ménez et à Ploudiry 1823, recteur à Tréglonou 1827-1843.

X Le Roux Yves, 1818, vicaire à Plougoulm 1819-1821, Commanna 1822, mort à l'hospice de Plouguerneau 1876 à 81 ans.

Le Dall Jérôme, 1819, vicaire et recteur à Sibiril 1823-1826.

Morvan Jean, 1819, professeur au collège de Léon.
Simier Yves, 1820, vicaire à Kerlouan 1820, à Guissény 1823-1826.

Le Borgne François, 1821, vicaire à Crozon, 1823-1827.

Breton Yves-Marie, 1823, vicaire à Guilers 1837-1840.

Boulic François-Marie, 1826, vicaire à Guilers 1826-1827, Saint-Renan 1828, recteur de Carantec 1843-1862, mort à Plouguerneau en 1867.

Lescop Guillaume, 1826, vicaire à Cléder 1826, recteur à Plougoulm 1854-1856.

Fichoux François-Marie, 1828, vicaire et recteur à Guimiliau 1844-1851.

Le Roi Michel, 1828, vicaire à Plouvien 1832-1833.

Bossard Guillaume, 1829.

Bramoullé Jean, 1829, vicaire à Plouarzel 1833-1835.
Le Dall Louis, 1832, vicaire à Guissény 1832-1839, recteur à Coat-Méal 1846-1851.

Le Borgne Claude, 1834.

Francès Jean-Marie, 1838, professeur de physique à Saint-Pol, enterré à Kernilis en 1872, officier d'académie.

Boucher Jean, 1839, vicaire à Plouzané 1840-1844, à Bodilis 1849-1852, mort à l'abbaye de Fontgonbault en 1888.

Le Roux Goulven, 1839, vicaire à Taulé 1839, recteur à Plounévez-Lochrist.

Cabon René-Marie, 1840, vicaire à Guilers 1841, recteur à Kernilis 1856-1882, mort 1884, à 71 ans, enterré à Plouguerneau.

Guéguen Guillaume, 1840, recteur de Guerlesquin 1855-1862, recteur à Dirinon 1862-1865.

Cosden Jérôme, 1846, vicaire à Combrit 1846-1851, à Plouvien 1851-1860, recteur à Lanneufret 1860-1862, mort à Plougourvest en 1894.

Laurent Jean-Marie, 1846, enterré à Plouguerneau.

Abguéguen Jean-Marie, 1847, recteur à Loc-Mélard, mort en 1864, enterré au Grouanec.

Le Bronnec Henri-Louis, 1847, Père du Saint-Esprit.
Kervella Jean, 1850, instituteur puis vicaire à Plou-

guerneau 1850 à 1904, nommé recteur à Plouider, refusa; chanoine en 1900, mort en 1904 à 82 ans.

Gouez Yves-Marie, 1851, mort recteur d'Hanvec en 1873, enterré à Plouguerneau.

Cabon François-Louis, 1852, vicaire à Saint-Martin Morlaix, aumônier des Ursulines de Morlaix, recteur de Plouarzel 1874, y est décédé 1891. Fondateur du pèlerinage de Trézien et de l'école libre de garçons.

Nédélec François, 1852, vicaire à Plougoulm 1854-1857.

Roudaut Claude, 1857, recteur de Landunvez 1873-1878 et de Kerlouan 1878-1890, mort en 1890.

Cabon François-Marie, 1860, vicaire à Kernilis 1860-1874, enterré au Grouanec, à 42 ans.

Breton François-Marie, 1862, vicaire à Guilers 1862-1869, écrivain breton.

Bodénès Yves, 1867, vicaire à Lanrivoaré 1868-1870, Plouarzel 1870-1883, recteur de Tréouergat 1883, mort à Motreff 1888 et enterré à Plouguerneau.

Roudaut Jean-Marie, 1868, vicaire à Landerneau, puis à Quimper, recteur à Kerlouan 1890-1899, écrivain breton, mort en 1899.

Labasque Alain, 1872, professeur à Pont-Croix, recteur de Quéménéven 1884, puis de Clohars-Carnoët 1891, mort là 1909. Missionnaire, a fait des cantates et des cantiques.

Nicolas Jean-Marie, 1874, vicaire à Kerfeunteun (1874), à Quimper (1876), vicaire du Chapitre (1880), recteur à Lanriec (1888), Plomodiern, 1891, mort le 23 mai 1899, enterré à Plouguerneau. Missionnaire, écrivain breton.

Le Borgne Michel, 1873, vicaire au Poullaouen, à Plouvien 1879-1880, recteur du Ponthou 1889, de

Locquirec 1894-1903, mort à Saint-Pol en 1907 et enterré à Plouguerneau.

Grall Jean, 1879, vicaire à Lesneven, 1879-1890, recteur à Saint-Légal où il est mort.

Salaün Charles, 1880, vicaire à Kernilis, mort à Plouguerneau le 28 septembre 1883.

Roudaut Yves, 1883, vicaire à Camaret, à Saint-Louis de Brest 1886, mort en 1895 à 36 ans.

Cloarec Yves, 1883, vicaire à Melgven, puis à Plouénan, recteur de Saint-Rivoal 1899.

Balanaut François-Marie, 1885, vicaire à Berrien, à Argol, précepteur à Landévennec, vicaire à Audierne, aumônier du noviciat du Likès, recteur à Penhars et à Saint-Marc, bon prédicateur.

Loaëc Jean-Marie, 1889, vicaire à Bannalec, à la Martyre, mort à Plouguerneau en 1899.

Le Berre Jacques, 1886, Père du Saint-Esprit, missionnaire au Sénégal, décédé en février 1941.

Le Borgne Alexis, 1886, vicaire à Tréfléz, Elliant, recteur à l'Île-de-Sein 1898, a fait construire l'église de l'Île.

Lilès François-Louis, 1886, vicaire à Plougourvest 1887-1906, recteur à Lannéanou 1906-1923, recteur à Lanhouarneau où il est mort, enterré à Plouguerneau.

Bleunven Jean-René, 1888, vicaire à Kerlouan, mort recteur de Pencran, enterré à Kerlouan.

Salaün Louis-Marie, 1888, vicaire à Plougoulm, mort en 1911, enterré à Plouguerneau.

Roudaut Etienne, 1890, chapelain à Plouigneau, mort 1893 à 28 ans.

Kervella Jean-Marie, 1891, vicaire à Pleyben, recteur à Brennilis, Quéménéven, mort à Plouguerneau 1921.

Bars Jean-Louis, 1892, vicaire à Loctudy, à Saint-

Melaine de Morlaix, professeur au grand séminaire 1896-1924, chanoine honoraire 1911, aumônier Saint-Athanase, 1924, mort doyen du chapitre en 1936, enterré à Quimper au cimetière Saint-Louis.

Nicolas François-Louis, 1894, vicaire au Cloître-Plourin, à Plogastel Saint-Germain, à Ergué-Gabéric, aumônier des Bretons au Havre, recteur de Plouyé de 1913 à 1923, de Goulven 1923, y meurt, enterré à Plouguerneau.

Guirriec Henri, 1897, vicaire à Penmarc'h.

Talec Jean-Marie, 1899, vicaire à Quéménéven, à Etern où il meurt en 1905, enterré à Plouguerneau.

Abjean François, 1900, vicaire à Primelin, à Plomeur, recteur à Tréméoc 1923, se retire à Plouguerneau en 1939.

Appriou Etienne, 1900, aux Missions-Etrangères, meurt en 1924.

Jézéquel François, 1903, surveillant à Lesneven 1904-1907, rappelé à la caserne 1907-1908, professeur à Saint-Louis Brest 1908-1910, supérieur de 1910 à 1923, recteur à Bohars, 1924.

Abguillerm Jean-Marie, 1907, vicaire à Saint-Joseph, Brest 1910-1924, économiste au collège de Lesneven 1924, aumônier de la retraite Lesneven 1929 et curé-doyen de Recouvrance Brest (1941).

Cabon Jean-Louis, 1907, vicaire à Guimiliau, au Guilvinec, aumônier à Saint-Athanase 1917-1924, meurt à Guissény en 1923.

Calvez René, 1907, vicaire à Plonéour-Trez, chapelain à Landerneau, mort en 1930.

Roudaut Yves, 1912, directeur d'école libre à Saint-Martin de Brest, meurt en 1917.

Breton François, 1914, vicaire à Recouvrance, à Guilligomarc'h, aumônier à la Norgard en 1935.

Le Goff Yves, 1921, vicaire à Argol, à Ergué-Gabéric, aumônier à Odet, puis à l'hospice de Saint-Pol-de-Léon en 1940.

Roudaut Joseph, 1922, professeur à Pont-Croix, vicaire à Saint-Pol-de-Léon, meurt à Plouguerneau en 1936.

Abguillerm René, 1923, vicaire à Lanriec, à Ergué-Gabéric, à Plounevez-Lochrist et Saint-Pol-de-Léon en 1933.

Loaëc Louis, 1922, vicaire à Locmaria-Plouzané, à Plougoulm, à Saint-Thégonnec, à Plogonnec.

Kérandel Alain, 1925, Père de l'Assomption.

Fichoux Jacques, 1926, professeur à Lesneven (1).

Le Gof François, 1926, vicaire à Loc-Maria, à Plouzané et à Plougastel-Daoulas en 1929.

Appéré Ernest, 1927, vicaire à Recouvrance, à Milizac, à Châteauneuf, à Landunvez, aumônier de l'hospice civil Brest en 1936.

Calvez Théophile, 1930, vicaire à Audierne, à Lesneven en 1937.

Jean Oger, 1930, Franciscain, en Chine.

Simier Louis, 1932, instituteur à l'île Molène et vicaire à Crozon en 1933.

Père François Galliou, 1932, aux Missions africaines de Lyon, à Samos en 1939.

Henri Conseil, 1932, du clergé de Constantine, curé de Mondovi.

(1) Mgr David, ancien vicaire général d'Evreux, a publié la vie d'une sœur de Jacques Fichoux : Sur les pas de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Une petite « Sœur Bienelle » de Vernon : Adrienne Fichoux 1908-1930.

Nicolas Yves, 1935, vicaire à Primelin et à Audierne en 1937.

Roudaut Charles, 1933, Oblat de Marie, grand prédicateur, vicaire provisoire à Talence (Gironde) en 1940.

Roudaut François, 1939, à Rennes.

Merrien François, 1938, instituteur libre à Lilia puis à Concarneau, prisonnier de guerre en 1940.

Loaëc François, 1940, Assomptionniste, vicaire à Mell.



Ex-voto se trouvant au presbytère de Plouguerneau et portant cette inscription : « Vœu fait par Michel Trébaol du Conquet à Dom Michel Le Nobletz, son parrain, estant en grand danger sur les côtes d'Espagne le 30^e de novembre 1668 ».

Notabilités

Dom Michel Le Nobletz

(1577-1632)

La Bretagne n'a point eu, depuis saint Yves, de prêtre plus solidement vertueux, ni depuis saint Vincent-Ferrier, de missionnaire plus zélé et plus béni dans son apostolat que le Vénérable Michel Le Nobletz.

Fils de Hervé Le Nobletz et de Françoise de Lesguern, il vint au monde à Kerodern le 29 septembre 1577.

Ayant fait ses premières études à Plouguerneau, ses humanités à Ploudaniel, il passa à l'âge de 18 ans aux écoles de Bordeaux puis d'Agen où il s'adonna aux lettres et à la philosophie. Une solide instruction théologique, reçue chez les Jésuites de Bordeaux puis à la Sorbonne, le prépara au sacerdoce qui lui fut conféré à Paris, en 1607. C'est dans la chapelle de Kerodern qu'il célébra sa première messe.

Après une retraite de près d'un an, en cellule, sur la plage de Tréménec'h, il commença ses courses apostoliques à Plouguerneau et dans les environs. A partir de 1609 il se mit à prêcher à Morlaix, Ouessant, Molène, l'Île-de-Batz, la Pointe de Saint-Matthieu.

En 1613 c'est Landerneau qui bénéficie de sa prédication. Nous le trouvons l'année suivante à Quimper où il restera trois ans. Son apostolat le conduit ensuite à Concarneau, Pont-l'Abbé, le Cap-Sizun, l'Île-de-Sein, Ploaré, et Douarnenez reçoivent sa visite en 1618 et il

restera dans cette région 22 ans durant. Après une entrevue à Quimper avec le Père Mannoir, son futur successeur, il quitte Douarnenez en 1640 pour s'en aller évangéliser le Conquet et la Pointe de Saint-Matthieu. Il mourut au Conquet le 5 mai 1632, à l'âge de 73 ans et fut inhumé dans la chapelle Saint-Tujan, au bas de l'église de Lochrist.

Ses reliques reposent aujourd'hui dans l'église du Conquet.

Une enquête canonique ne tarda pas à s'ouvrir qui révéla à son actif nombre de guérisons merveilleuses.

Le 6 avril 1897, Léon XIII signait la commission qui introduit la cause du vénérable serviteur de Dieu, Michel Le Nobletz, prêtre et missionnaire. Le 14 décembre 1913 fut proclamé, au Vatican, le décret d'héroïcité des vertus du vénérable (1).

Monseigneur Jean-Marie-Dominique
de POULPIQUET de Brescanvel

Evêque de Quimper et de Léon
(1759-1840)

Nous avons laissé M. de Poulpiquet en Angleterre. Il prit part en 1793, comme aumônier, à l'expédition de Quiberon, et put rentrer en Grande-Bretagne. Amnistié en 1802, il réintégra immédiatement sa paroisse.

Quatre ans plus tard, Mgr Dombideau de Crouseilhès,

(1) Voir *La Vie du vénérable dom Michel Le Nobletz*, par le Père MAUNOIR S.J. que nous avons éditée en 1934. — Louis KERBIRIOU, *Les Missions Bretonnes*, 1934.

évêque de Quimper en fit l'un de ses vicaires généraux, et il seconda puissamment le prélat de son expérience et de son crédit, dans l'œuvre de réorganisation du clergé et des communautés religieuses. En janvier 1823 proposé par l'évêché de Langres, il refusa cette dignité, mais Mgr Dombideau étant mort, il accepta de le remplacer sur le siège de Saint-Corentin. Nommé le 12 septembre 1823 il fut préconisé le 4 mai de l'année suivante, et sacré à N.-D. de Paris, le 13 juin.

Le 15 octobre 1829 Mgr de Poulpiquet assista à l'inauguration de deux monuments dressés à Auray en l'honneur des victimes de la malheureuse expédition de Quiberon.

Au *Champ des Martyrs*, il prononça le discours suivant :

« Echappé, comme par miracle, aux malheurs dont la religion consacre aujourd'hui le souvenir, je bornais tous mes vœux à venir prier une seconde fois, dans ce lieu d'expiation, pour d'illustres amis dont j'ai vu de près le courage et les nobles vertus ; mais, rendu sur le terrain même qu'ils arrosèrent de leur sang, comment pourrais-je comprimer les sentiments qui remplissent mon âme, et ne pas payer le juste tribut de mes regrets et de ma vénération à des héros chrétiens que je révère comme des martyrs.

« Mes cheveux blancs m'avertissent que nous sommes déjà loin de ce temps qui fut marqué par la plus horrible catastrophe. Les débris échappés à cette dernière lutte de la fidélité malheureuse ont disparu, pour la plupart, dans la nuit du tombeau : encore quelques années, et aucun témoin n'aurait paru dans cette cérémonie, pour rendre témoignage à une grande infortune, qu'une grande résignation rendit plus touchante encore.

« L'impartiale histoire rendra justice à la valeur guerrière de ces Français fidèles et si dignes d'un meilleur sort. Pour moi, une autre tâche convient à mon ministère et j'appellerai votre admiration sur un genre d'héroïsme plus sublime encore que celui du guerrier. Messieurs, pour un Français, la mort est toujours belle, lorsqu'elle se présente au champ d'honneur, environnée de gloire ; mais cette mort affreuse et sans prestige, qui vient saisir dans les fers sa victime désarmée, ah ! comment l'homme le plus intrépide trouverait-il dans son cœur assez de force pour la braver ? La nature peut bien donner le courage qui fait les héros, mais la religion seule peut inspirer la noble résignation qui fait les martyrs.

« C'est la religion, cette source féconde des sentiments élevés, qui soutint les illustres victimes de Vannes et d'Auray. Ici, Messieurs, quels noms viennent s'offrir à ma mémoire ! Hercé, vénérable pontife, et si digne, par son courage et ses vertus, de l'être d'une armée combattant pour le trône et pour l'autel ! Sombreuil, héros chrétien qui, à l'exemple de son Dieu, donna sa vie pour sauver les siens ! Leur mort servit de modèle à tous ceux qui partagèrent leur martyre : tous y marchèrent avec joie, après avoir eu le bonheur de purifier leur âme dans le sacrement de la pénitence.

« Ainsi devaient mourir ces guerriers qui, jusque dans le tumulte des camps, donnèrent l'exemple de toutes les vertus ; ces guerriers qui ne séparèrent jamais dans leur cœur ces deux sentiments si dignes de s'allier ensemble : l'amour de Dieu et celui de leur Roi. *Vive le Roi !* (1) »

(1) *Inauguration des Monuments de Qulberon, Vannes 1829, p. 20-23.*

Sous l'épiscopat de Monseigneur de Poulpiquet fut fondée la première maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, ainsi que la Congrégation des religieuses de l'Adoration perpétuelle, pour assurer la pratique de cette dévotion que l'on étendit à tout le diocèse.

Le Prélat mourut le 1^{er} mai 1840. Son oraison funèbre fut prononcée le 2 juin par M. Graveran, curé de Brest, déjà désigné comme son successeur.

Sur sa recommandation expresse, son corps fut, le 8 mai, transporté à Plouguerneau. On l'inhuma au pied de la croix du cimetière.

Le 21 septembre 1853, lendemain du jour de la consécration de la nouvelle église, les reliques du Prélat furent transférées du cimetière à l'église, à l'endroit marqué depuis, par une plaque de marbre blanc.

La cathédrale de Quimper conserve son cœur, placé au côté de l'épître de la chapelle de la Victoire (1).



(1) Voir notre étude sur *Monseigneur de Poulpiquet*, Quimper 1932.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PLOUGUERNEAU (<i>Préliminaires</i>).....	5
MONUMENTS ANCIENS	14
SEIGNEURIES ET MANOIRS	18
L'ÉGLISE PAROISSIALE	29
CONFRÉRIES DU ROSAIRE ET DU ST-SACREMENT	43
CALVAIRES.....	44
CHAPELLES.....	47
LES PROCESSIONS VOTIVES.....	86
LES PAUVRES A PLOUGUERNEAU	90
MISSIONS	93
LE CLERGÉ	94
LA RÉVOLUTION.....	97
NOTABILITÉS	153
